



Communauté métropolitaine
de Montréal

PROJET

OLÉODUC ÉNERGIE EST

TRANSCANADA



MILIEUX NATURELS

RAPPORT TECHNIQUE
MARS 2016
Révisé en août 2017



Table des matières

AVANT-PROPOS	3
INTRODUCTION	4
1. Oléoduc Énergie Est : Le tracé métropolitain.....	7
2. Enjeux majeurs pour la Communauté métropolitaine de Montréal	8
2.1 Maintenir et augmenter la superficie du couvert forestier pour atteindre 30 % à l'échelle métropolitaine	8
2.2 Conserver les milieux humides	8
2.3 Conserver les peuplements forestiers d'intérêt écologique	9
2.4 Conserver les habitats intérieurs	9
2.5 Maintenir les espèces sensibles	10
2.6 Protéger le réseau hydrographique.....	10
3. Les impacts environnementaux du projet sur les milieux naturels.....	11
3.1 ... sur le couvert forestier	11
3.2 ... sur les milieux humides	11
3.3 ... sur les écosystèmes forestiers	11
3.4 ... sur les habitats intérieurs.....	11
3.5 ... sur les populations sensibles	12
3.6 ... sur le réseau hydrographique.....	13
4. Tronçon Mirabel	14
5. Tronçon Sainte-Anne-des-Plaines	18
6. Tronçon Terrebonne.....	21
7. Tronçon Mascouche	24
8. Tronçon Repentigny	27
9. Tronçon L'Assomption	30
10. Tronçon Saint-Sulpice.....	33
11. Tronçon Laval	36
12. Tronçon Montréal.....	39
CONCLUSION	42

ANNEXE 1 : Cartes des milieux naturels

ANNEXE 2 : Bois et corridors forestiers métropolitains – Fiches techniques

AVANT-PROPOS

Créée en 2001, la Communauté métropolitaine de Montréal (Communauté) est un organisme de planification, de coordination et de financement qui regroupe 82 municipalités où résident plus de 3,9 millions de personnes réparties sur un territoire de plus de 4 360 km². La Communauté exerce des compétences stratégiques à l'échelle du Grand Montréal¹. Ses principaux champs d'intervention sont le développement économique, l'aménagement du territoire, le transport, l'environnement, le logement social et les équipements à caractère métropolitain.

Sa mission :

- Planifier, coordonner et financer les compétences stratégiques qui façonnent le territoire et le développement de la région.

Sa vision :

- Mettre le cap sur le monde et bâtir une communauté compétitive, attractive, solidaire et responsable.

Son objectif :

- Rejoindre le peloton de tête des régions nord-américaines en développant des projets rassembleurs qui suscitent l'adhésion des élus, des citoyens et de la société civile.

En vigueur depuis le 12 mars 2012, le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté définit des orientations, des objectifs et des critères aux fins d'assurer la compétitivité et l'attractivité de son territoire.

Le PMAD porte sur trois orientations, soit :

- un Grand Montréal avec des milieux de vie durables;
- un Grand Montréal avec des réseaux et des équipements de transport performants et structurants;
- un Grand Montréal avec un environnement protégé et mis en valeur.

Le présent rapport technique concerne la section québécoise du projet Oléoduc Énergie Est de TransCanada et s'inscrit dans le cadre des travaux de :

- la commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) du Québec ;
- du comité d'audience de l'Office national de l'énergie (ONÉ).

¹

La Communauté regroupe, en tout ou en partie, les territoires de l'agglomération de Montréal, l'agglomération de Longueuil, les villes de Laval et de Mirabel ainsi que ceux des territoires des MRC Les Moulins, L'Assomption, Deux-Montagnes, Thérèse-De Blainville, Roussillon, Beauharnois-Salaberry, Vaudreuil-Soulanges, Marguerite-D'Youville, La-Vallée-du-Richelieu et Rouville.

INTRODUCTION

Le projet Oléoduc Énergie Est de TransCanada, un réseau pipelinier de 4500 km, permettrait de faire transiter jusqu'à 1,25 million de barils de pétrole par jour de l'Alberta et de la Saskatchewan vers les raffineries de l'Est du Canada et le terminal portuaire de Saint-Jean au Nouveau-Brunswick. Le pipeline servirait au transport de différents types de pétrole brut, tel que le bitume dilué, le pétrole brut synthétique et le pétrole brut léger.

Au Québec, le projet comprendrait la construction d'un pipeline de 1067 mm (42 po) de diamètre et d'environ 649 km de longueur entre la frontière de l'Ontario et celle du Nouveau-Brunswick, incluant deux segments latéraux pour éventuellement desservir les raffineries de Suncor dans l'Est de Montréal et d'Ultramar (Valero) à Lévis. Le pipeline traverserait le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (Communauté) sur une longueur d'environ 102 km.

Le 21 janvier 2016, le comité exécutif de la Communauté a pris acte du rapport de consultation publique de la commission de l'environnement de la Communauté tenue en septembre et octobre 2015, et s'est opposé au projet Oléoduc Énergie Est de TransCanada². La Communauté s'oppose à ce projet en raison du déséquilibre entre les importants risques environnementaux et de sécurité publique qu'il comporte et les faibles retombées économiques anticipées pour le Grand Montréal. Elle s'oppose également au tracé proposé parce qu'il ne respecte pas les orientations, les objectifs et les critères du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) en matière d'aménagement, de sécurité et de protection des milieux naturels.

Objectifs et critères du PMAD liés à l'environnement :

- L'orientation 3 du PMAD « Un Grand Montréal avec un environnement protégé et mis en valeur », inspiré de la Convention internationale sur la diversité biologique³, comprend cinq objectifs qui se déclinent en plusieurs critères :
 - 3.1 Protéger 17 % du territoire du Grand Montréal
 - 3.1.1 - Identification des aires protégées, des bois métropolitains et des corridors forestiers
 - 3.1.2 - Identification et caractérisation des milieux humides
 - 3.1.3 - Protection des bois et des corridors forestiers métropolitains
 - 3.1.4 - Adoption d'un plan de conservation des milieux humides
 - 3.2 Protéger les rives, le littoral et les plaines inondables
 - 3.2.1 - Identification des plaines inondables
 - 3.2.2 - Protection des rives, du littoral et des plaines inondables
 - 3.3 Protéger les paysages d'intérêt métropolitain
 - 3.3.1 - Identification des paysages d'intérêt métropolitain
 - 3.3.2 - Protection des paysages d'intérêt métropolitain
 - 3.4 Protéger le patrimoine bâti d'intérêt métropolitain
 - 3.4.1 - Identification du patrimoine bâti d'intérêt métropolitain
 - 3.4.2 - Protection du patrimoine bâti d'intérêt métropolitain
 - 3.5 Mettre en valeur le milieu naturel, le milieu bâti et les paysages dans une perspective intégrée et globale à des fins récréotouristiques
 - 3.5.1 Mise en valeur des composantes de la Trame verte et bleue

² Communauté métropolitaine de Montréal (2016). *Résolution CE16-012*, Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 21 janvier 2016.

³ Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. *Programme des Nations unies pour l'environnement* [en ligne (4 juillet 2016) : <https://www.cbd.int/>].

Dans le but d'atteindre l'objectif 3.1 « Protéger 17 % du territoire du Grand Montréal » du PMAD, la Communauté a identifié sur son territoire, les bois et corridors forestiers métropolitains ainsi que les milieux humides d'une superficie égale ou supérieure à 0,3 ha. Désormais, par le mécanisme de conformité des schémas d'aménagement et de développement des MRC et agglomérations au PMAD (règle de conformité prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'Urbanisme*), l'abattage d'arbre est réglementé dans les bois et corridors forestiers métropolitains, ce qui assure leur pérennité.

Objectifs du PMAD touchés par le projet Oléoduc Énergie Est :

Pour les fins d'analyse des impacts environnementaux du projet Oléoduc Énergie Est sur les milieux naturels du territoire métropolitain, nous examinerons les milieux naturels couverts par les deux premiers objectifs du PMAD : 3.1 « Protéger 17 % du territoire du Grand Montréal » et 3.2 « Protéger les rives, le littoral et les plaines inondables », soit :

- les bois et corridors forestiers métropolitains;
- les milieux humides;
- les cours d'eau.

Sur le plan de la conservation de la diversité biologique, nous examinerons également :

- les peuplements forestiers matures et centenaires;
- les écosystèmes forestiers exceptionnels;
- les aires protégées identifiées au Registre des aires protégées au Québec;
- les habitats forestiers des plantes désignées menacées ou vulnérables;
- la présence d'espèces fauniques et floristiques désignées menacées ou vulnérables;
- les friches agricoles à potentiel de reboisement.

Seul le territoire des neuf municipalités sises dans le territoire de la Communauté et touchées par le projet Oléoduc Énergie Est sera considéré dans notre analyse, à savoir : Mirabel, Sainte-Anne-des-Plaines, Terrebonne, Mascouche, Repentigny, L'Assomption, Saint-Sulpice, Laval et Montréal.

Sources des données

Les bases de données suivantes ont été utilisées :

- Milieux humides : Canards Illimités et ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2010). *Cartographie détaillée des milieux humides du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal*. Données thématiques en format vectoriel.
- Peuplements écoforestiers : Ministère des Ressources naturelles (MRN) (2007, 2008 et 2009). *Peuplement écoforestier*. Quatrième inventaire écoforestier du Québec méridional. Données thématiques en format vectoriel.
- Écosystème forestier exceptionnel : Ministère des Forêts de la Faune et des Parcs (MFFP). Direction de l'aménagement et de l'environnement forestiers (31 mai 2016). Données thématiques en format vectoriel.
- Aires protégées : Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) (31 décembre 2015). Données du registre. Registre des aires protégées au Québec.
- Habitats forestiers des plantes désignées menacées ou vulnérables : Couillard L., N. Dignard, P. Peticlerc, D. Bastien, A. Sabourin et J. Labrecque (2012). *Guide de reconnaissance des habitats forestiers des plantes menacées ou vulnérables. Outaouais*,

Laurentides et Lanaudière. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune et ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. 434 p.

- Présence d'espèces floristiques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées : Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ), ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) (11 mai 2016). Données thématiques en format vectoriel. Les espèces dont la cote de qualité est historique (H) ou extirpée (X) n'ont pas été retenues pour cette analyse.
- Présence d'espèces fauniques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées : Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ), ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (27 février 2014). Données thématiques en format vectoriel. Les espèces dont la cote de qualité est historique (H) ou extirpée (X) n'ont pas été retenues pour cette analyse.
- Couvert forestier : Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) (2009). L'inventaire métropolitain des superficies boisées a été effectué par vidéogrammétrie à partir de photographies aériennes prises à une résolution de 10 cm par pixel. Afin de ne pas surévaluer la superficie des surfaces boisées, les trouées de plus de 20 mètres de rayon et les corridors déboisés de plus de 10 mètres de largeur ont été retranchés.
- Friche agricole à potentiel de reboisement : Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) (2015). Recensement des friches (parcelles de terrains) en zone agricole qui n'étaient pas sous cultures ou couvert forestier. Ces parcelles ont été validées par les MRC. Ces friches représentent, entre autres, un potentiel de reboisement.

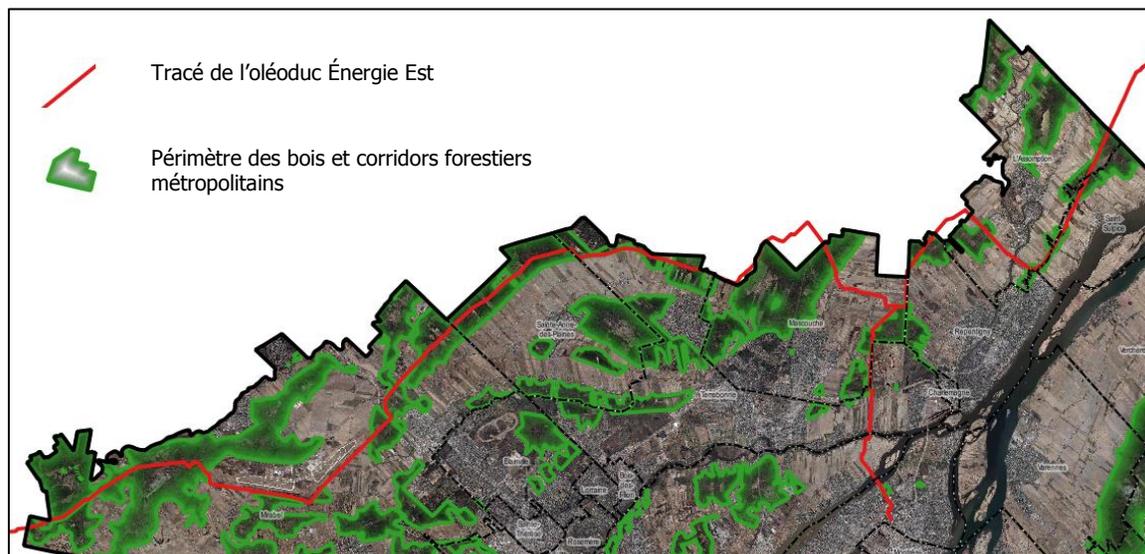
L'utilisation des bases de données susmentionnées et l'analyse des photographies aériennes d'avril 2013 de la Communauté ont permis d'élaborer des cartes des milieux naturels (annexe 1) et les fiches techniques des bois et des corridors forestiers métropolitains (annexe 2) ainsi que d'analyser les impacts environnementaux du projet Oléoduc Énergie Est sur les milieux naturels. Des visites de terrain ont été réalisées dans l'emprise de l'oléoduc Énergie Est au mois de février 2016 pour valider certaines informations sur les peuplements forestiers et la présence de milieux humides.

Certains travaux temporaires liés à la construction d'un oléoduc ont des impacts qui perdurent dans le temps (c.-à-d. : coupe d'une forêt mature ou centenaire, drainage d'un milieu humide, effet de lisière à la suite de travaux de déboisement, etc.). Nous avons considéré une emprise de 35 mètres pour analyser les impacts environnementaux sur les milieux naturels. De plus, nous avons rajouté une zone tampon de 100 mètres de part et d'autre de l'emprise de 35 mètres afin d'évaluer l'effet de lisière sur les milieux naturels adjacents.

Dans le but de protéger les espèces fauniques et floristiques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées, nous n'avons pas localisé précisément les occurrences répertoriées par le CDPNQ.

La première section de ce rapport présente un portrait global des enjeux et impacts du tracé. Les sections suivantes détaillent, pour chaque municipalité touchée, les particularités liées aux caractéristiques de son territoire. Enfin, les cartes des milieux naturels, par municipalité, sont jointes en annexe ainsi que les fiches descriptives des bois et des corridors forestiers métropolitains touchés par le projet.

1. Oléoduc Énergie Est : Le tracé métropolitain



Longueur du tracé :

Totale : 102,3 km

Dans le couvert forestier : 41,1 km

Dans le périmètre des bois et corridors forestiers métropolitains : 56,9 km

Dans les milieux humides : 7,5 km

Superficie de l'emprise du tracé :

Totale : 357,1 ha

Dans le couvert forestier : 135,8 ha

Dans le couvert forestier inclus dans les bois et corridors forestiers métropolitains : 111,9 ha

Dans les peuplements forestiers matures et centenaires : 81,9 ha

Dans l'habitat d'intérieur des massifs boisés : 227,4 ha

Dans les friches agricoles à potentiel de reboisement : 11,9 ha

Dans les milieux humides : 24,0 ha

2. Enjeux majeurs pour la Communauté métropolitaine de Montréal

2.1 Maintenir et augmenter la superficie du couvert forestier pour atteindre 30 % à l'échelle métropolitaine

Le Plan d'action 2012-2017 du PMAD a identifié comme action l'élaboration d'un plan de reboisement visant l'atteinte du 30 % de couvert forestier afin d'y préserver et d'y améliorer la diversité biologique. Selon la littérature scientifique⁴, 30 % de couvert forestier est un seuil critique au-delà duquel une perte significative de biodiversité est observée.

Le couvert forestier sur le territoire de la Communauté s'établissait en 2009 à 19,2 % (73 723 ha). Le territoire métropolitain accuse donc un déficit en couvert forestier de l'ordre de 10,8 % ou 41 500 ha. Le couvert forestier présent à l'intérieur du périmètre des bois et corridors forestiers métropolitains bénéficie d'une protection selon le critère 3.1.3 du PMAD « protection des bois et corridors forestiers métropolitains ». Seulement 56 % du couvert forestier métropolitain se situe dans le périmètre des bois et corridors forestiers métropolitains. Le couvert forestier non inclus dans les bois et corridors forestiers métropolitains couvre 32 275 ha, soit 44 % du territoire métropolitain.

Le couvert forestier non inclus dans le périmètre des bois et corridors forestiers métropolitains est formé d'îlots boisés. Ces îlots boisés revêtent une importance primordiale dans le maintien de la diversité biologique, et ce, tant en zone agricole qu'en zone urbanisée. Ils permettent, entre autres, la migration des espèces animales et végétales (échanges génétiques, résilience des populations, recolonisation de nouveaux habitats) au travers du territoire⁵.

Dans ce contexte, tous les boisés sont importants, qu'ils soient petits ou grands, localisés dans les bois et corridors forestiers métropolitains ou non, peu importe, leur qualité et leur valeur. En raison de sa localisation méridionale et de la diversité des conditions de croissance, la grande région métropolitaine accueille la plus grande diversité biologique de la province. L'enjeu consiste à maintenir le couvert forestier actuel et à l'augmenter via des initiatives de protection, de mise en valeur et de reboisement en vue d'atteindre l'objectif de 30 % du territoire métropolitain sous couvert forestier.

De nombreuses friches agricoles (couvert végétal de moins de quatre mètres de hauteur) à potentiel de reboisement ont été identifiées dans la zone agricole du territoire métropolitain par la Communauté en 2015. Ces friches totalisent une superficie de l'ordre de 6 300 ha.

2.2 Conserver les milieux humides

Les milieux humides sont des habitats riches en diversité biologique. De nombreuses espèces fauniques et aquatiques dépendent de ces milieux durant leur cycle vital. Ces milieux sont particulièrement sensibles aux perturbations du fait des conditions édaphiques très spécifiques à leur apparition et à leur maintien, telles que les couches de sols imperméables, les résurgences, la topographie et la microtopographie, le drainage, les espèces végétales spécifiques, etc.

⁴ Environnement Canada (2013). *Quand l'habitat est-il suffisant ?*, Troisième édition, Toronto (Ontario) ; Duchesne, S., L. Bélanger, M. Grenier, et F. Hone (1999). *Guide de conservation des corridors forestiers en milieu agricole*, Environnement Canada, Service canadien de la faune, 60 p.

⁵ Bentrup, G. (2008). *Zones tampons de conservation, Lignes directrices pour l'aménagement de zones tampons de corridors boisés et de trames vertes*, Gen. Tech. Rep. SRS-109, Asheville, NC : U.S. Department of Agriculture, Forest Service, Southern Research Station, 115 p. [en ligne (6 juillet 2016) : http://nac.unl.edu/buffers/docs/GTR-SRS-109_French.pdf].

De nombreux milieux humides parsèment le territoire de la Communauté. D'après l'inventaire réalisé en 2010, les milieux humides représentent environ 20 000 ha sur le territoire métropolitain, soit 4,6 % de la superficie totale de la Communauté. Il est recommandé de maintenir 10 % de superficie d'un bassin versant en milieux humides⁶. Le territoire de la Communauté accuse donc un large un déficit.

2.3 Conserver les peuplements forestiers d'intérêt écologique

Plus de 16 000 peuplements forestiers ont été recensés sur le territoire métropolitain lors du 4^e inventaire décennal⁷. Plusieurs peuplements forestiers ont été identifiés comme étant des écosystèmes forestiers exceptionnels par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Il s'agit de peuplements rares, de forêts anciennes ou de refuges d'espèces végétales menacées ou vulnérables. À ce jour, 96 écosystèmes forestiers exceptionnels couvrant 3 156 ha ont été identifiés sur le territoire de la Communauté. Leur identification n'est pas exhaustive. En effet, plusieurs écosystèmes forestiers exceptionnels sont actuellement en processus de validation, soit 282 ha supplémentaires.

Une attention particulière est portée aux peuplements matures et centenaires dont la présence était l'un des critères de sélection des bois d'intérêt métropolitain (critère 3.1.1 du PMAD). Ces peuplements ont un intérêt écologique sur le plan de la diversité biologique et en tant que réservoir génétique pour les espèces. Ils abritent une diversité particulière inféodée aux conditions de ces milieux (espèces arborescentes climatiques, bois morts debout et en décomposition au sol, structure verticale complexe). Ces peuplements sont considérés comme non renouvelables étant donné le temps nécessaire à l'atteinte de la maturité pour les espèces forestières à croissance lente (70 ans et plus). Les peuplements forestiers matures et centenaires occupent une superficie totale de 46 237 ha soit environ 12 % du territoire terrestre métropolitain.

L'enjeu consiste à conserver les écosystèmes forestiers exceptionnels et les peuplements forestiers matures et centenaires en tant que réservoir génétique des espèces et facteur de diversité biologique des écosystèmes forestiers.

2.4 Conserver les habitats intérieurs

La fragmentation du couvert forestier entraîne des pertes directes d'habitat, mais aussi des modifications à la configuration des îlots boisés résiduels (superficie, isolement, forme). Une fois découpés en petits îlots séparés les uns des autres, ces boisés sont susceptibles de ne plus répondre convenablement aux besoins des espèces qu'ils abritent et de ne plus remplir adéquatement leurs fonctions écologiques.

L'habitat d'intérieur d'une forêt n'est pas soumis à l'effet de lisière qui se fait sentir jusqu'à 100 m de largeur. Par conséquent, l'habitat d'intérieur procure des conditions propices à certaines espèces fauniques et floristiques particulières. Ces habitats sont essentiels au maintien de la diversité biologique des écosystèmes forestiers. L'écologie des habitats d'intérieurs est particulièrement fragile aux perturbations anthropiques. Les coupes, qui entraînent la destruction permanente du couvert forestier, détruisent les habitats intérieurs en déplaçant l'effet de lisière.

⁶ Environnement Canada (2013). *Quand l'habitat est-il suffisant ?*, Troisième édition, Toronto (Ontario) ; Duchesne, S., L. Bélanger, M. Grenier, et F. Hone (1999). *Guide de conservation des corridors forestiers en milieu agricole*, Environnement Canada, Service canadien de la faune, 60 p.

⁷ Ministère des Ressources naturelles du Québec (2008). *Quatrième inventaire écoforestier du Québec méridional*, réédition 2011, Gouvernement du Québec, ISBN 978-2-550-62183-6, Bibliothèque et archives nationales du Québec.

L'enjeu consiste à conserver des massifs boisés importants (forme et superficie) faisant en sorte qu'ils contiennent des habitats intérieurs notamment en limitant les coupes à celles qui sont temporaires et partielles.

2.5 Maintenir les espèces sensibles

De nombreuses espèces fauniques et floristiques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées dépendent des conditions particulières qui prévalent dans leurs habitats. En altérant ou en détruisant ces conditions et en introduisant des espèces exotiques envahissantes, la précarité de ces espèces s'accroît.

L'enjeu consiste à préserver les fonctions écologiques des écosystèmes, principalement ceux qui abritent des espèces sensibles.

2.6 Protéger le réseau hydrographique

Le réseau hydrographique de surface est influencé par la géomorphologie du territoire ainsi que par les interventions humaines. Le bassin versant du territoire de la Communauté est particulièrement riche en cours d'eau (plus de 1 800 km de rives) avec notamment la présence du fleuve Saint-Laurent, des rivières des Outaouais, des Mille-Îles et des Prairies. Cette richesse s'accroît avec un archipel d'îles qui augmente davantage la diversité des habitats fauniques et floristiques. Le réseau hydrographique de surface joue un rôle essentiel dans le drainage à l'échelle du territoire.

Les milieux riverains sont reconnus pour leur diversité et leur fonction de protection des cours d'eau. Les cours d'eau créent des coulées qui sont des milieux spécifiques dans une étendue de plaines.

Les cours d'eau sont en lien avec de nombreux milieux humides ce qui représente une grande diversité d'habitats. Les petits cours d'eau sont également très importants pour la diversité de la faune ichthyenne d'un territoire étant donné leurs fonctions d'aires d'alimentation, de reproduction, d'alevinage et de croissance pour de nombreuses espèces⁸.

L'enjeu consiste à conserver la capacité de drainage, la qualité de l'eau et la qualité des cours d'eau et habitats riverains pour le maintien des espèces et de la diversité biologique à l'échelle du territoire.

⁸ Ministère des forêts, de la Faune et des Parcs (2015). *Protection de la faune ichthyologique des petits cours d'eau*, Direction de la gestion de la faune de l'Estrie, de Montréal, de la Montérégie et de Laval, version 2015-08-20.

3. Les impacts environnementaux du projet sur les milieux naturels

3.1 ... sur le couvert forestier

Le tracé actuel de l'oléoduc Énergie Est occasionnerait une perte de 135,8 ha de couvert forestier dont 111,9 ha dans les bois et corridors forestiers métropolitains. Cette perte serait d'autant plus importante qu'elle représenterait un effort supplémentaire de reboisement pour l'atteinte du seuil de 30 % de couvert forestier.

Les pertes de couvert forestier dans les îlots boisés localisés hors des bois et corridors forestiers métropolitains sont de l'ordre de 23,9 ha. La perte d'îlots boisés limite les échanges entre populations fauniques et floristiques du territoire en créant des discontinuités dans les corridors forestiers.

Des friches agricoles à potentiel de reboisement ont été identifiées par la Communauté en 2015 sur le territoire agricole métropolitain. Selon le tracé actuel de l'oléoduc Énergie Est, 11,9 ha de friches agricoles à potentiel de reboisement seraient empiétés par l'emprise de l'oléoduc.

3.2 ... sur les milieux humides

Le tracé proposé traverse plusieurs milieux humides, dont des marécages et des tourbières. La perte de milieux humides représenterait 24,0 ha.

Comme pour les boisés, le passage d'un oléoduc aurait un impact sur les milieux humides résiduels adjacents à l'emprise. La modification du drainage peut influencer le régime hydrique ce qui provoque une disparition ou une modification des conditions propices au maintien d'un milieu humide.

3.3 ... sur les écosystèmes forestiers

Il n'y a pas d'écosystème forestier exceptionnel recensé le long du tracé de l'oléoduc Énergie Est proposé.

La perte de superficie de peuplements forestiers matures et centenaires est évaluée à 81,9 ha. Cette perte serait permanente étant donné l'incompatibilité de la présence d'une emprise de pipeline avec la présence d'arbres matures et centenaires dans le couvert forestier.

Cela représenterait une double perte au niveau de la Communauté, tant au niveau du couvert forestier que sur le plan de la conservation de la diversité biologique. La présence de l'emprise entraînerait également une diminution de la valeur écologique des écosystèmes forestiers.

3.4 ... sur les habitats intérieurs

Le déboisement contribue également, en fractionnant les espaces boisés, au déplacement des effets de lisière vers l'intérieur des peuplements. En effet, « l'ambiance forestière » qu'on retrouve au centre d'un « grand » boisé, et qui est nécessaire à la survie de plusieurs espèces, n'existe plus dans un ensemble de « petits » boisés fractionnés. En somme, en raison de l'effet de lisière, la superficie des forêts d'intérieur (partie interne des peuplements non affectée par les effets de lisière où l'on retrouve cette « ambiance forestière ») s'en trouvera considérablement réduite. Ces pertes affecteront négativement certaines espèces associées uniquement à ces superficies forestières d'intérieur.

Le tracé de l'oléoduc Énergie Est couperait et morcellerait les massifs forestiers touchés par le projet. La perte en habitats intérieurs est évaluée à 227,4 ha pour l'ensemble du projet. L'effet de lisière utilisé pour les calculs est de 100 m⁹. De telles pertes sont considérées permanentes.

3.5 ... sur les populations sensibles

Le centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) répertorie le chevalier cuivré, une espèce de poisson menacée, et la tortue géographique, une espèce vulnérable, dans l'emprise de l'oléoduc Énergie Est. À ces espèces, s'ajoute la couleuvre verte, une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable, dont le rayon de précision empiète dans l'emprise de l'oléoduc Énergie Est. Le rayon de précision est une zone théorique où une occurrence est susceptible de se trouver.

Tableau 1 : Espèces fauniques à statut précaire répertoriées par le CDPNQ dont le rayon de précision empiète dans l'emprise de l'oléoduc Énergie Est

Nom français	Nom latin	Statut
Chevalier cuivré*	<i>Moxostoma hubbsi</i>	Menacée
Tortue géographique*	<i>Graptemys geographica</i>	Vulnérable
Couleuvre verte	<i>Opheodrys vernalis</i>	Susceptible

* Espèce localisée dans l'emprise de l'oléoduc Énergie Est

Le CDPNQ répertorie la carmantine d'Amérique, une espèce floristique menacée, l'érable noir, une espèce floristique vulnérable, et la dentaire laciniée, une espèce floristique susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable, dans l'emprise de l'oléoduc Énergie Est. De plus, cette emprise empiète sur le rayon de précision de cinq espèces floristiques à statut précaire supplémentaires (voir le tableau 2). Le rayon de précision est une zone théorique où l'occurrence en question est susceptible de se trouver.

Tableau 2 : Espèces floristiques à statut précaire répertoriées par le CDPNQ dont le rayon de précision empiète dans l'emprise de l'oléoduc Énergie Est

Nom français	Nom latin	Statut
Carmantine d'Amérique*	<i>Justicia americana</i>	Menacée
Ail des bois	<i>Allium tricoccum</i>	Vulnérable
Érable noir*	<i>Acer nigrum</i>	
Dentaire laciniée*	<i>Cardamine concatenata</i>	Susceptible
Noyer cendré	<i>Juglans cinerea</i>	
Panic de Philadelphie	<i>Panicum philadelphicum subsp. philadelphicum</i>	
Physostégie de Virginie	<i>Physostegia virginiana subsp. virginiana</i>	
Thuidie pygmée	<i>Pelekium pygmaeum</i>	

* Espèce localisée dans l'emprise de l'oléoduc Énergie Est

De nombreuses espèces fauniques et floristiques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées dépendent de conditions particulières qui prévalent dans leurs habitats. En altérant ou en détruisant ces conditions ou en introduisant des espèces exotiques envahissantes,

⁹ Environnement Canada (2013). *Quand l'habitat est-il suffisant ?*, Troisième édition, Toronto (Ontario) ; Duchesne, S., Bélanger, L., Grenier, M. et F. Hone (1999). *Guide de conservation des corridors forestiers en milieu agricole*, Environnement Canada, Service canadien de la faune, 60 p.

la précarité de ces espèces s'accroît. Le choix de la méthode de construction influencera l'impact du projet sur les espèces fauniques et floristiques désignées menacées ou vulnérables répertoriées dans l'emprise de l'oléoduc Énergie Est.

Les projets de construction d'infrastructures linéaires sont d'importants vecteurs d'introduction d'espèces exotiques et envahissantes (matériaux et machineries contaminés). L'introduction des espèces exotiques envahissantes met en péril la qualité écologique des écosystèmes, de la diversité biologique et du maintien des espèces désignées menacées. De plus, ces projets altèrent de façon permanente les conditions du milieu de sorte que l'état initial des habitats ne peut être atteint de nouveau (destruction des couches imperméables de sols, coupes permanentes de forêts, modification draconienne de la végétation, etc.). Il y a appauvrissement de la diversité biologique par la perte d'habitats, d'espèces indigènes et par l'introduction d'espèces exotiques envahissantes.

3.6 ... sur le réseau hydrographique

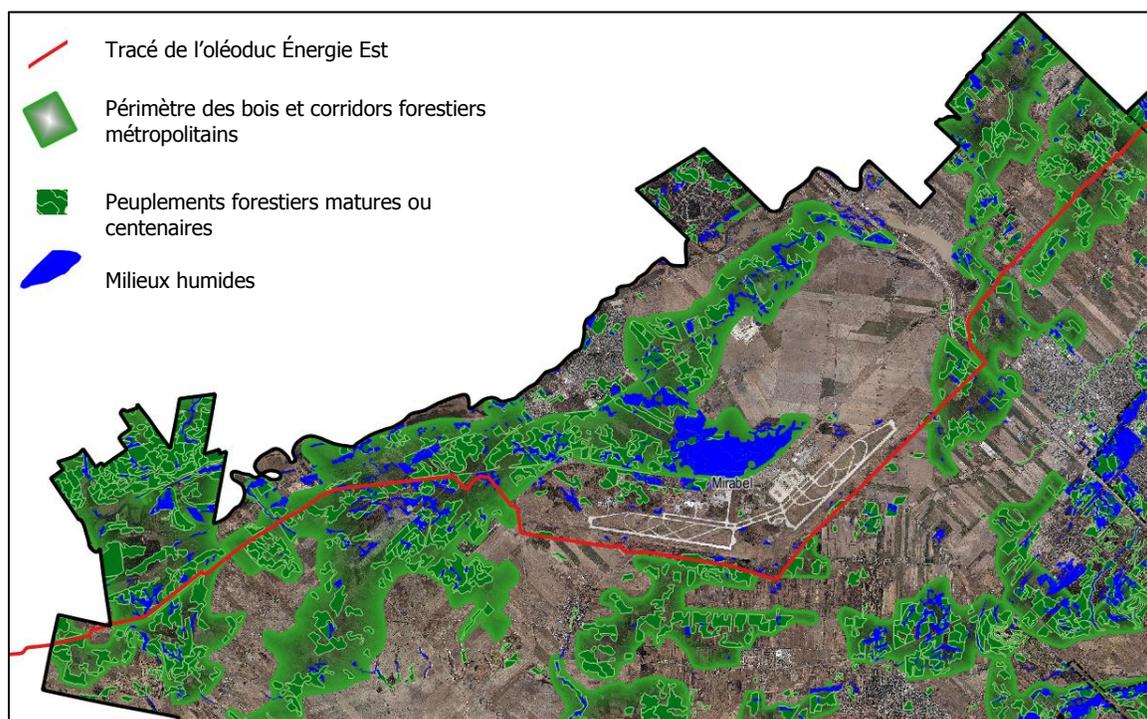
Le tracé proposé de l'oléoduc Énergie Est traverserait un nombre important de cours d'eau. Ces cours d'eau sont susceptibles d'être fréquentés par une grande variété d'organismes aquatiques et plusieurs espèces de poisson d'eau douce du Québec qui utilisent ce type de milieu comme habitat d'alimentation, de reproduction, d'alevinage et de croissance notamment la famille des cyprinidés (carpes et ménés). Les petits cours d'eau ont une importance écologique, car ils sont des habitats pour les poissons de petite taille qui constituent la base du régime alimentaire de plusieurs espèces piscivores d'intérêt sportif.¹⁰ Ces petits cours d'eau sont essentiels au maintien des populations de poissons de la région.

Le choix de la méthode de construction influencera l'impact du projet sur le réseau hydrographique dans l'emprise de l'oléoduc Énergie Est. Les travaux de mise en place de l'emprise (déboisement dans la rive et le littoral des cours d'eau) et d'excavation (apport de sédiments) influenceraient le réseau hydrographique de surface. L'influence des travaux pourrait se faire sentir en aval de la zone touchée. Le déboisement pourrait nuire à la stabilité des rives et du littoral de même qu'à la qualité de l'eau et perturberait le milieu riverain. La stabilité des rives et du littoral est un facteur important à considérer dans le maintien de la qualité écologique des cours d'eau.

Les sections suivantes décrivent les impacts particuliers au territoire de chaque municipalité touchée.

¹⁰ MRNF (2013). *Protection de la faune ichthyenne des petits cours d'eau*, 2 p.

4. Tronçon Mirabel



Longueur du tracé

Totale : 36,7 km

Dans le couvert forestier : 16,4 km

Dans le périmètre des bois et corridors forestiers métropolitains : 19,9 km

Dans les milieux humides : 2,1 km

Superficie de l'emprise du tracé

Totale : 128,4 ha

Dans le couvert forestier : 52,6 ha

Dans le couvert forestier inclus dans les bois et corridors forestiers métropolitains : 36,7 ha

Dans les peuplements forestiers matures et centenaires : 29,8 ha

Dans l'habitat d'intérieur des massifs boisés : 23,8 ha

Dans les friches agricoles à potentiel de reboisement : 5,1 ha

Dans les milieux humides : 7,3 ha

Les impacts environnementaux du projet

... sur le couvert forestier

La superficie terrestre de la Ville de Mirabel est de 48 393 ha¹¹. En 2009, la superficie totale du couvert forestier était de 12 369 ha, soit 25,6 % du territoire. Le territoire de la Ville de Mirabel présente donc un déficit de couvert forestier selon la cible métropolitaine de 30 %.

Le tracé de l'oléoduc Énergie Est occasionnerait une perte de 52,6 ha de superficie forestière dont 36,7 ha dans les bois et corridors forestiers métropolitains. Cette perte représenterait 0,4 % du couvert forestier total de Mirabel. Cette perte serait d'autant plus importante qu'elle représenterait un effort supplémentaire de reboisement pour l'atteinte du seuil de 30 %.

Les pertes de couvert forestier dans les îlots boisés localisés hors des bois et corridors forestiers métropolitains seraient de l'ordre de 15,9 ha. La perte d'îlots boisés limite les échanges entre populations fauniques et floristiques du territoire en créant des discontinuités dans les corridors forestiers.

Des friches agricoles à potentiel de reboisement ont été identifiées par la Communauté en 2015 sur le territoire agricole de Mirabel. Selon le tracé actuel de l'oléoduc Énergie Est, 5,1 ha de friches agricoles à potentiel de reboisement seraient empiétés par l'emprise de l'oléoduc.

... sur les milieux humides

Le tracé proposé traverse plusieurs milieux humides, dont des marécages et des tourbières. La perte de milieux humides correspondrait à 7,3 ha.

Le passage d'un oléoduc aurait un impact sur les milieux humides résiduels adjacents à l'emprise. La modification du drainage peut influencer le régime hydrique ce qui provoque une disparition ou une modification des conditions propices au maintien d'un milieu humide.

... sur les écosystèmes forestiers

La perte de superficie de peuplements forestiers matures et centenaires est évaluée à 29,8 ha. Cette perte serait permanente étant donné l'incompatibilité de la présence d'une emprise de pipeline avec la présence d'arbres et de couvert forestier.

Cela représenterait une double perte au niveau de la Communauté, tant au niveau du couvert forestier que sur le plan de la conservation de la diversité biologique. La présence de l'emprise entraînerait également une diminution de la valeur écologique des écosystèmes forestiers.

... sur les habitats intérieurs

Le déboisement contribue également, en fractionnant les espaces boisés, au déplacement des effets de lisière vers l'intérieur du peuplement. En effet, « l'ambiance forestière » qu'on retrouve au centre d'un « grand » boisé, et qui est nécessaire à la survie de plusieurs espèces, n'existe plus dans un ensemble de « petits » boisés fractionnés. En somme, en raison de l'effet de lisière, la superficie des forêts d'intérieur (partie interne des peuplements non affectée par les effets de lisière où l'on retrouve cette « ambiance forestière ») s'en trouvera considérablement réduite.

¹¹ MAMOT (2016). *Répertoire des municipalités*, Communauté métropolitaine de Montréal [en ligne (14 avril 2016) : <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/fileadmin/cartes/cm/663.pdf>].

Des pertes affecteront négativement certaines espèces associées uniquement à ces superficies forestières d'intérieur.

Le tracé de l'oléoduc Énergie Est couperait et morcellerait les massifs forestiers touchés par le projet. La perte en habitats intérieurs est évaluée à 23,8 ha pour l'ensemble du projet. L'effet de lisière utilisé pour les calculs est de 100 m¹². De telles pertes sont considérées permanentes.

... sur les populations sensibles

Le centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) répertorie la couleuvre verte, une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable, dont le rayon de précision empiète dans l'emprise de l'oléoduc Énergie Est. Le rayon de précision est une zone théorique où une occurrence est susceptible de se trouver.

Le territoire de Mirabel est très riche en habitats forestiers accueillant potentiellement des plantes désignées menacées ou vulnérables. À Mirabel, le tracé proposé de l'oléoduc Énergie Est traverserait un de ces peuplements¹³. L'habitat forestier de plantes menacées ou vulnérables touché par le projet a une superficie totale de 4,7 ha. Le projet provoquerait la perte de 15,4 % (0,7 ha) de cet habitat.

L'emprise de l'oléoduc Énergie Est empiète sur le rayon de précision de six espèces floristiques à statut précaire répertoriées par le CDPNQ, soit l'ail des bois et l'érable noir, deux espèces floristiques vulnérables, la dentaire lacinée, le noyer cendré, le panic de Philadelphie et la thuidie pygmée, des espèces floristiques susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. Le rayon de précision est une zone théorique où l'occurrence en question est susceptible de se trouver.

De nombreuses espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées dépendent de conditions particulières qui prévalent dans leurs habitats. En altérant ou en détruisant ces conditions ou en introduisant des espèces exotiques envahissantes, la précarité de ces espèces s'accroît. Le choix de la méthode de construction influencera l'impact du projet sur les espèces fauniques et floristiques désignées menacées ou vulnérables répertoriées dans l'emprise de l'oléoduc Énergie Est.

Les projets de construction d'infrastructures linéaires sont d'importants vecteurs d'introduction d'espèces exotiques et envahissantes (matériaux et machineries contaminés). Ces projets altèrent de façon permanente les conditions du milieu de sorte que l'état initial des habitats ne peut être atteint de nouveau (destruction des couches imperméables de sols, coupes permanentes de forêts, modification draconienne de la végétation, etc.). L'introduction des espèces exotiques envahissantes met en péril la qualité écologique des écosystèmes, de la diversité biologique et du maintien des espèces désignées menacées. Il y a appauvrissement de la diversité biologique par la perte d'habitats, d'espèces indigènes et par l'introduction d'espèces exotiques envahissantes.

¹² Environnement Canada (2013). *Quand l'habitat est-il suffisant ?*, Troisième édition, Toronto (Ontario) ; Duchesne, S., Bélanger, L., Grenier, M. et F. Hone (1999). *Guide de conservation des corridors forestiers en milieu agricole*, Environnement Canada, Service canadien de la faune, 60 p.

¹³ Couillard L., N. Dignard, P. Peticlerc, D. Bastien, A. Sabourin et J. Labrecque (2012). *Guide de reconnaissance des habitats forestiers des plantes menacées ou vulnérables, Outaouais, Laurentides et Lanaudière*, ministère des Ressources naturelles et de la Faune et ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, 434 p.

... sur le réseau hydrographique

À Mirabel, le tracé proposé de l'oléoduc Énergie Est traverserait un nombre important de petits cours d'eau, dont le ruisseau Vide-Sac, le ruisseau Poirier et plusieurs autres tributaires de la rivière du Nord, la Belle Rivière et plusieurs autres tributaires de la rivière du Chêne, la rivière du Chicot, la rivière Mascouche, le ruisseau Corbeil et plusieurs autres tributaires de la rivière Mascouche ainsi que plusieurs tributaires de la rivière Saint-Pierre.

5. Tronçon Sainte-Anne-des-Plaines



Longueur du tracé

Totale : 9,3 km

Dans le couvert forestier : 8,3 km

Dans le périmètre des bois et corridors forestiers métropolitains : 9,1 km

Dans les milieux humides : 1,2 km

Superficie de l'emprise du tracé

Totale : 32,5 ha

Dans le couvert forestier : 29,1 ha

Dans le couvert forestier inclus dans les bois et corridors forestiers métropolitains : 29,0 ha

Dans les peuplements forestiers matures et centenaires : 19,2 ha

Dans l'habitat d'intérieur des massifs boisés : 138,2 ha

Dans les friches agricoles à potentiel de reboisement : 0,0 ha

Dans les milieux humides : 4,5 ha

Les impacts environnementaux du projet

... sur le couvert forestier

La superficie terrestre de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines est de 9 398 ha¹⁴. En 2009, la superficie totale du couvert forestier était de 3 084 ha, soit 32,8 % du territoire. Ce pourcentage de couvert forestier est supérieur au seuil visé de 30 %, soit le seuil critique à partir duquel une perte significative de biodiversité est observée. La Ville de Sainte-Anne-des-Plaines ne peut toutefois pas se permettre de perdre du couvert forestier.

Le tracé actuel de l'oléoduc Énergie Est occasionnerait une perte de 29,1 ha de superficie forestière dont 29,0 ha dans les bois et corridors forestiers métropolitains. Cette perte représente 0,9 % du couvert forestier total de Sainte-Anne-des-Plaines. Chaque perte fait régresser l'atteinte de l'objectif de 30 % de couvert forestier sur le territoire de la Communauté et représente des efforts additionnels à déployer dans l'avenir.

Les pertes de couvert forestier dans les îlots boisés localisés hors des bois et corridors forestiers métropolitains sont de l'ordre de 0,1 ha. La perte d'îlots boisés limite les échanges entre populations fauniques et floristiques du territoire en créant des discontinuités dans les corridors forestiers.

... sur les milieux humides

Le tracé proposé traverse plusieurs milieux humides, dont des marécages et des tourbières. La perte de milieux humides correspondrait à 4,5 ha.

Le passage d'un oléoduc aurait un impact sur les milieux humides résiduels adjacents à l'emprise. La modification du drainage peut influencer le régime hydrique ce qui provoque une disparition ou une modification des conditions propices au maintien d'un milieu humide.

... sur les écosystèmes forestiers

La perte de superficie de peuplements forestiers matures et centenaires est évaluée à 19,2 ha. Cette perte serait permanente étant donné l'incompatibilité de la présence d'une emprise de pipeline avec la présence d'arbres et de couvert forestier.

Cela représenterait une double perte au niveau de la Communauté, tant au niveau du couvert forestier que sur le plan de la conservation de la diversité biologique. La présence de l'emprise entraînerait également une diminution de la valeur écologique des écosystèmes forestiers.

... sur les habitats intérieurs

Le déboisement contribue également, en fractionnant les espaces boisés, au déplacement des effets de lisière vers l'intérieur du peuplement. En effet, « l'ambiance forestière » qu'on retrouve au centre d'un « grand » boisé, et qui est nécessaire à la survie de plusieurs espèces, n'existe plus dans un ensemble de « petits » boisés fractionnés. En somme, en raison de l'effet de lisière, la superficie des forêts d'intérieur (partie interne des peuplements non affectée par les effets de lisière où l'on retrouve cette « ambiance forestière ») s'en trouvera considérablement réduite. Des pertes affecteront négativement certaines espèces associées uniquement à ces superficies forestières d'intérieur.

¹⁴ MAMOT (2016). *Répertoire des municipalités*, Communauté métropolitaine de Montréal [en ligne (14 avril 2016) : <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/fileadmin/cartes/cm/663.pdf>].

Le tracé de l'oléoduc Énergie Est couperait et morcellerait les massifs forestiers touchés par le projet. La perte en habitats intérieurs est évaluée à 138,2 ha pour l'ensemble du projet. L'effet de lisière utilisé pour les calculs est de 100 m¹⁵. De telles pertes sont considérées permanentes.

... sur les populations sensibles

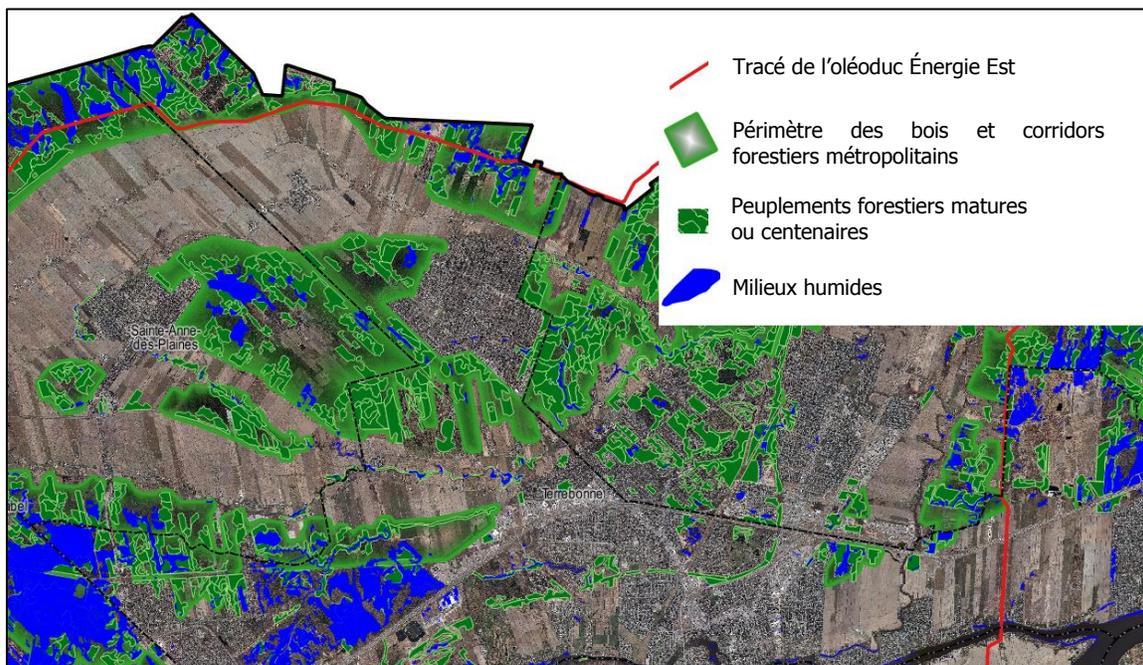
Aucune espèce faunique ou floristique menacée, vulnérable ou susceptible d'être ainsi désignée n'est répertoriée par le CDPNQ dans l'emprise du tracé de l'oléoduc Énergie Est.

... sur le réseau hydrographique

Le tracé proposé traverserait plusieurs tributaires du ruisseau Hogue-Therrien, du ruisseau Chaumont-Labelle, du ruisseau Noir qui sont localisés dans le bassin versant de la rivière Mascouche.

¹⁵ Environnement Canada (2013). *Quand l'habitat est-il suffisant ?*, Troisième édition, Toronto (Ontario) ; Duchesne, S., Bélanger, L., Grenier, M. et F. Hone (1999). *Guide de conservation des corridors forestiers en milieu agricole*, Environnement Canada, Service canadien de la faune, 60 p.

6. Tronçon Terrebonne



Longueur du tracé

Totale : 12,9 km

Dans le couvert forestier : 4,2 km

Dans le périmètre des bois et corridors forestiers métropolitains : 8,2 km

Dans les milieux humides : 0,9 km

Superficie de l'emprise du tracé

Totale : 45,8 ha

Dans le couvert forestier : 15,1 ha

Dans le couvert forestier inclus dans les bois et corridors forestiers métropolitains : 14,8 ha

Dans les peuplements forestiers matures et centenaires : 7,7 ha

Dans l'habitat d'intérieur des massifs boisés : 41,2 ha

Dans les friches agricoles à potentiel de reboisement : 0,3 ha

Dans les milieux humides : 2,9 ha

Les impacts environnementaux du projet

... sur le couvert forestier

La superficie terrestre de la Ville de Terrebonne est de 15 410 ha¹⁶. En 2009, la superficie totale du couvert forestier était de 3 748 ha, soit 24,3 % du territoire. Le territoire de la Ville de Terrebonne présente donc un déficit de couvert forestier selon la cible métropolitaine de 30 %.

Le tracé occasionnerait une perte de 15,1 ha de superficie forestière, dont 14,8 ha dans les bois et corridors forestiers métropolitains. Une telle perte représente 0,4 % du couvert forestier total de Terrebonne. Chaque perte fait régresser l'atteinte de l'objectif de 30 % de couvert forestier sur le territoire de la Communauté et représente des efforts additionnels à déployer à l'avenir.

Les pertes de couvert forestier dans les îlots boisés localisés hors des bois et corridors forestiers métropolitains est de l'ordre de 0,3 ha. La perte d'îlots boisés limite les échanges entre populations fauniques et floristiques du territoire en créant des discontinuités dans les corridors forestiers.

Des friches à potentiel de reboisement ont été identifiées par la Communauté en 2015 sur le territoire agricole de Terrebonne. Selon le tracé actuel de l'oléoduc Énergie Est, 0,3 ha de friches agricoles à potentiel de reboisement seraient empiétés par l'emprise de l'oléoduc.

... sur les milieux humides

Des milieux humides, dont des marécages et des tourbières seraient touchés par le projet. La perte de milieux humides correspondrait à 2,9 ha.

Le passage d'un oléoduc aurait un impact sur les milieux humides résiduels adjacents à l'emprise. La modification du drainage peut influencer le régime hydrique ce qui provoque une disparition ou une modification des conditions propices au maintien d'un milieu humide.

... sur les écosystèmes forestiers

La perte de superficie de peuplements forestiers matures et centenaires est évaluée à 7,7 ha. Cette perte serait permanente étant donné l'incompatibilité de la présence d'une emprise de pipeline avec la présence d'arbres et de couvert forestier.

Cela représenterait une double perte au niveau de la Communauté, tant au niveau du couvert forestier que sur le plan de la conservation de la diversité biologique. La présence de l'emprise entraînerait également une diminution de la valeur écologique des écosystèmes forestiers.

... sur les habitats intérieurs

Le déboisement contribue également, en fractionnant les espaces boisés, au déplacement des effets de lisière vers l'intérieur du peuplement. En effet, « l'ambiance forestière » qu'on retrouve au centre d'un « grand » boisé, et qui est nécessaire à la survie de plusieurs espèces, n'existe plus dans un ensemble de « petits » boisés fractionnés. En somme, en raison de l'effet de lisière, la superficie des forêts d'intérieur (partie interne des peuplements non affectée par les effets de lisière où l'on retrouve cette « ambiance forestière ») s'en trouvera considérablement réduite.

¹⁶ MAMOT (2016). *Répertoire des municipalités*, Communauté métropolitaine de Montréal [en ligne (14 avril 2016) : <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/fileadmin/cartes/cm/663.pdf>].

Des pertes affecteront négativement certaines espèces associées uniquement à ces superficies forestières d'intérieur.

Le tracé de l'oléoduc Énergie Est couperait et morcellerait les massifs forestiers touchés par le projet. La perte en habitats intérieurs est évaluée à 41,2 ha pour l'ensemble du projet. L'effet de lisière utilisé pour les calculs est de 100 m¹⁷. De telles pertes sont considérées permanentes.

... sur les populations sensibles

Le CDPNQ répertorie le chevalier cuivré, une espèce de poisson menacée, et la tortue géographique, une espèce vulnérable, dans la rivière des Mille-Îles traversée par l'emprise de l'oléoduc Énergie Est. De plus, le rayon de précision de la couleuvre verte, une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable, empiète dans l'emprise de l'oléoduc Énergie Est. Le rayon de précision est une zone théorique où l'occurrence en question est susceptible de se trouver.

Le CDPNQ répertorie la carmantine d'Amérique, une espèce floristique menacée, dans la rivière des Mille-Îles. L'habitat floristique de la Rivière-des-Mille-Îles est traversé par l'oléoduc Énergie Est. De plus, l'emprise de l'oléoduc Énergie Est empiète sur le rayon de précision du physostégie de Virginie, une espèce floristique susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable. Le rayon de précision est une zone théorique où l'occurrence en question est susceptible de se trouver.

De nombreuses espèces fauniques et floristiques menacées ou vulnérables dépendent de conditions particulières qui prévalent dans leurs habitats. En altérant ou en détruisant ces conditions et en introduisant des espèces exotiques envahissantes, les espèces locales sont alors menacées de disparition. Le choix de la méthode de construction influencera l'impact du projet sur les espèces fauniques et floristiques désignées menacées ou vulnérables répertoriées dans l'emprise de l'oléoduc Énergie Est.

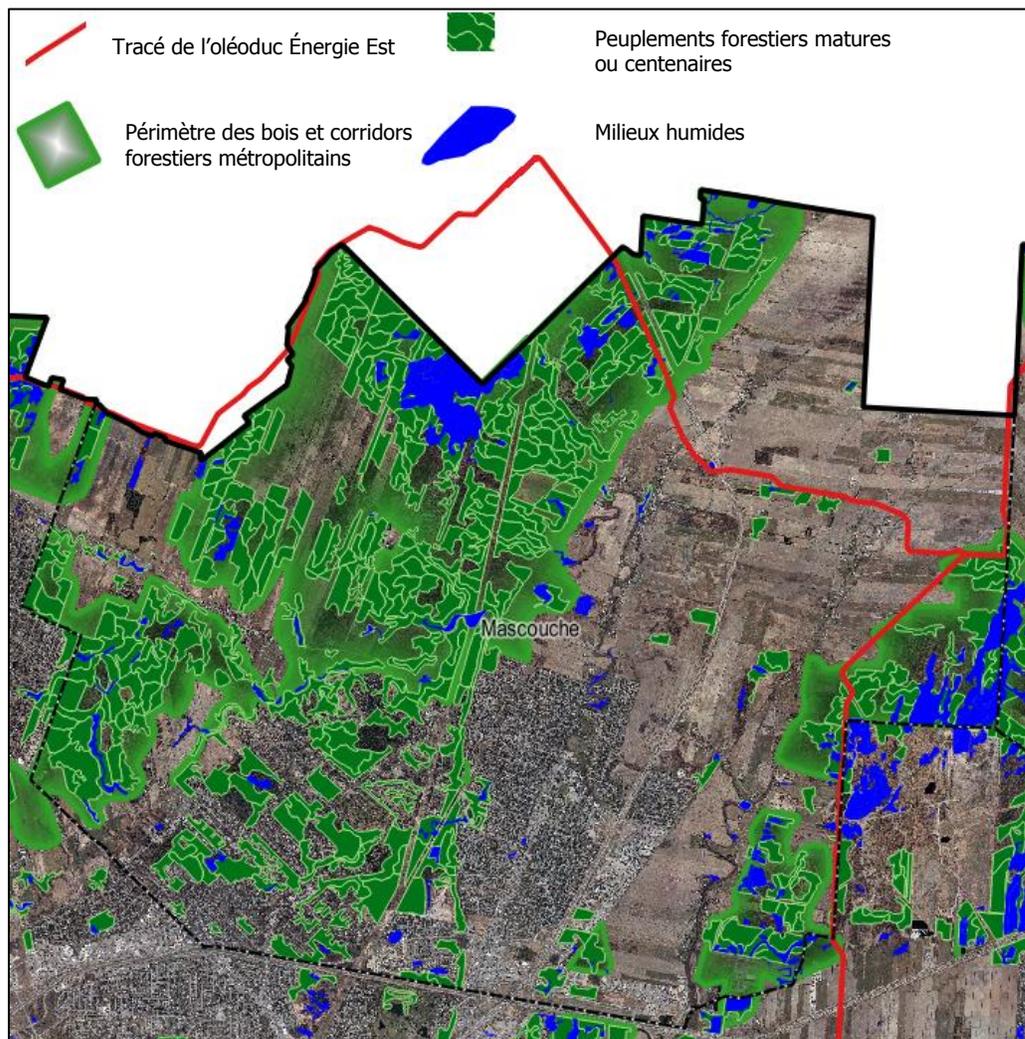
Les projets de construction d'infrastructures linéaires sont d'importants vecteurs d'introduction d'espèces exotiques et envahissantes (matériaux et machineries contaminés). Ces projets altèrent de façon permanente les conditions du milieu de sorte que l'état initial des habitats ne peut être atteint de nouveau (destruction des couches imperméables de sols, coupes permanentes de forêts, modification draconienne de la végétation, etc.). L'introduction des espèces exotiques envahissantes met en péril la qualité écologique des écosystèmes, de la diversité biologique et du maintien des espèces désignées menacées. Il y a appauvrissement de la diversité biologique par la perte d'habitats, d'espèces indigènes et par l'introduction d'espèces exotiques envahissantes.

... sur le réseau hydrographique

Le territoire de Terrebonne est parsemé de nombreux cours d'eau. Le tracé proposé franchirait le ruisseau Lamoureux-Thérien et plusieurs de ses tributaires, plusieurs tributaires de la rivière Saint-Pierre ainsi que le ruisseau Saint-Charles et plusieurs de ses tributaires.

¹⁷ Environnement Canada (2013). *Quand l'habitat est-il suffisant ?*, Troisième édition, Toronto (Ontario) ; Duchesne, S., Bélanger, L., Grenier, M. et F. Hone (1999). *Guide de conservation des corridors forestiers en milieu agricole*, Environnement Canada, Service canadien de la faune, 60 p.

7. Tronçon Mascouche



Longueur du tracé

Totale : 17,6 km

Dans le couvert forestier : 4,6 km

Dans le périmètre des bois et corridors forestiers métropolitains : 7,3 km

Dans les milieux humides : 0,5 km

Superficie de l'emprise du tracé

Totale : 60,2 ha

Dans le couvert forestier : 15,6 ha

Dans le couvert forestier inclus dans les bois et corridors forestiers métropolitains : 13,0 ha

Dans les peuplements forestiers matures et centenaires : 11,2 ha

Dans l'habitat d'intérieur des massifs boisés : 19,7 ha

Dans les friches agricoles à potentiel de reboisement : 0,2 ha

Dans les milieux humides : 1,6 ha

Les impacts environnementaux du projet

... sur le couvert forestier

La superficie terrestre de la Ville de Mascouche est de 10 688 ha¹⁸. En 2009, la superficie totale du couvert forestier était de 3 799 ha, soit 35,5 % du territoire. Ce pourcentage de couvert forestier est supérieur au seuil visé de 30 %, soit le seuil critique à partir duquel une perte significative de biodiversité est observée. La Ville de Mascouche ne peut toutefois pas se permettre de perdre du couvert forestier.

Le tracé proposé de l'oléoduc Énergie Est occasionnerait une perte de 15,6 ha de superficie forestière dont 13,0 ha dans les bois et corridors forestiers métropolitains. Cette perte représenterait 0,4 % du couvert forestier total de Mascouche. Chaque perte fait régresser l'atteinte de l'objectif de 30 % de couvert forestier sur le territoire de la Communauté et représente des efforts additionnels à déployer à l'avenir.

Les pertes de couvert forestier dans les îlots boisés localisés hors des bois et corridors forestiers métropolitains est de l'ordre de 2,6 ha. La perte d'îlots boisés limite les échanges entre populations fauniques et floristiques du territoire en créant des discontinuités dans les corridors forestiers.

Des friches à potentiel de reboisement ont été identifiées par la Communauté en 2015 sur le territoire de la Ville de Mascouche. Selon le tracé actuel de l'oléoduc Énergie Est, 0,2 ha de friches agricoles à potentiel de reboisement seraient empiétés par l'emprise de l'oléoduc.

... sur les milieux humides

Le tracé traverserait plusieurs milieux humides. La perte de milieux humides est évaluée à 1,6 ha.

Le passage d'un oléoduc aurait un impact sur les milieux humides résiduels adjacents à l'emprise. La modification du drainage peut influencer le régime hydrique ce qui provoque une disparition ou une modification des conditions propices au maintien d'un milieu humide.

... sur les écosystèmes forestiers

La perte de superficie de peuplements forestiers matures et centenaires est évaluée à 11,2 ha. Cette perte serait permanente étant donné l'incompatibilité de la présence d'une emprise de pipeline avec la présence d'arbres et de couvert forestier.

Cela représenterait une double perte au niveau de la Communauté, tant au niveau du couvert forestier que sur le plan de la conservation de la diversité biologique. La présence de l'emprise entraînerait également une diminution de la valeur écologique des écosystèmes forestiers.

... sur les habitats intérieurs

Le déboisement contribue également, en fractionnant les espaces boisés, au déplacement des effets de lisière vers l'intérieur du peuplement. En effet, « l'ambiance forestière » qu'on retrouve au centre d'un « grand » boisé, et qui est nécessaire à la survie de plusieurs espèces, n'existe plus dans un ensemble de « petits » boisés fractionnés. En somme, en raison de l'effet de lisière, la superficie des forêts d'intérieur (partie interne des peuplements non affectée par les effets de

¹⁸ MAMOT (2016). *Répertoire des municipalités*, Communauté métropolitaine de Montréal [en ligne (14 avril 2016) : <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/fileadmin/cartes/cm/663.pdf>].

lisière où l'on retrouve cette « ambiance forestière ») s'en trouvera considérablement réduite. Des pertes affecteront négativement certaines espèces associées uniquement à ces superficies forestières d'intérieur.

Le tracé de l'oléoduc Énergie Est couperait et morcellerait les massifs forestiers touchés par le projet. La perte en habitats intérieurs est évaluée à 19,7 ha pour l'ensemble du projet. L'effet de lisière utilisé pour les calculs est de 100 m¹⁹. De telles pertes sont considérées permanentes.

... sur les populations sensibles

Le rayon de précision de la couleuvre verte, une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable, empiète dans l'emprise de l'oléoduc Énergie Est. Le rayon de précision est une zone théorique où l'occurrence en question est susceptible de se trouver.

De nombreuses espèces fauniques et floristiques menacées ou vulnérables dépendent de conditions particulières qui prévalent dans leurs habitats. En altérant ou en détruisant ces conditions et en introduisant des espèces exotiques envahissantes, les espèces locales sont alors menacées de disparition. Le choix de la méthode de construction influencera l'impact du projet sur les espèces fauniques et floristiques désignées menacées ou vulnérables répertoriées dans l'emprise de l'oléoduc Énergie Est.

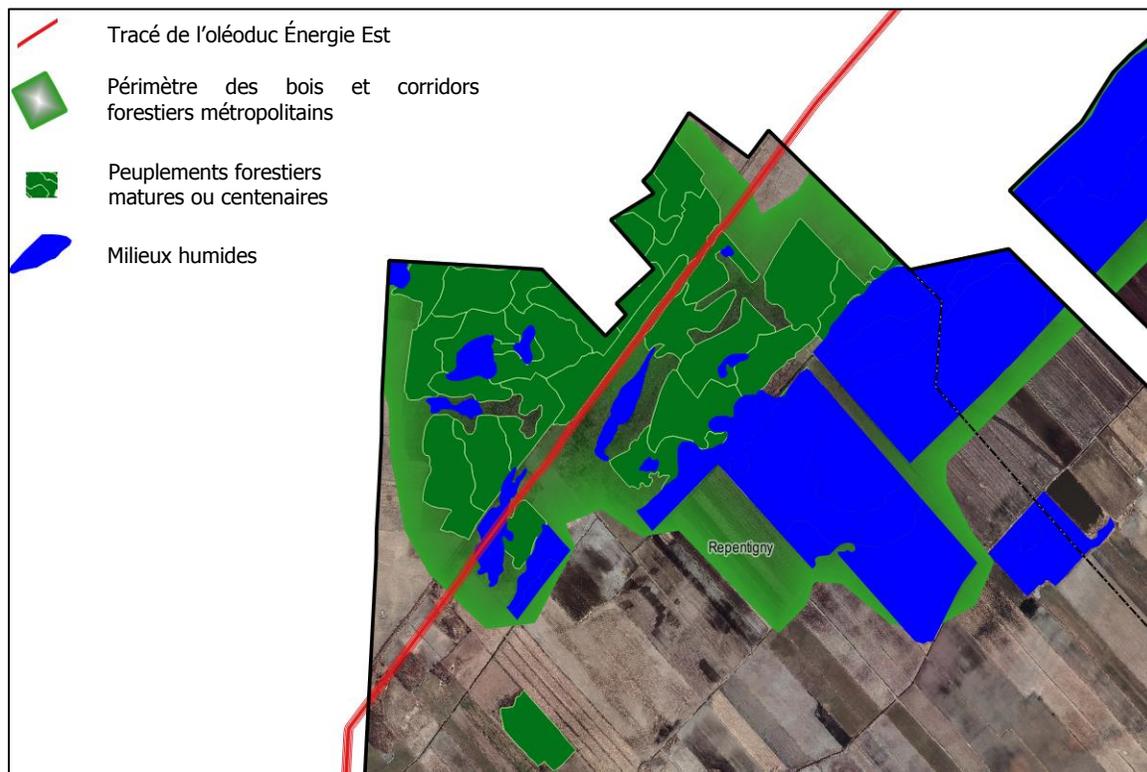
Les projets de construction d'infrastructures linéaires sont d'importants vecteurs d'introduction d'espèces exotiques et envahissantes (matériaux et machineries contaminés). Ces projets altèrent de façon permanente les conditions du milieu de sorte que l'état initial des habitats ne peut être atteint de nouveau (destruction des couches imperméables de sols, coupes permanentes de forêts, modification draconienne de la végétation, etc.). L'introduction des espèces exotiques envahissantes met en péril la qualité écologique des écosystèmes, de la diversité biologique et du maintien des espèces désignées menacées. Il y a appauvrissement de la diversité biologique par la perte d'habitats, d'espèces indigènes et par l'introduction d'espèces exotiques envahissantes.

... sur le réseau hydrographique

Le territoire de Mascouche est riche en cours d'eau dont plusieurs sont des tributaires de la rivière Mascouche. Le tracé proposé de l'oléoduc Énergie Est toucherait au ruisseau Gariépy-Gagnon, au ruisseau Allard-Perreault, au ruisseau des Grandes Prairies et au cours d'eau fossé du lac, le ruisseau Renaud, le ruisseau de la Cabane Ronde ainsi qu'à plusieurs autres tributaires de la rivière Mascouche.

¹⁹ Environnement Canada (2013). *Quand l'habitat est-il suffisant ?*, Troisième édition, Toronto (Ontario) ; Duchesne, S., Bélanger, L., Grenier, M. et F. Hone (1999). *Guide de conservation des corridors forestiers en milieu agricole*, Environnement Canada, Service canadien de la faune, 60 p.

8. Tronçon Repentigny



Longueur du tracé

Totale : 2,9 km

Dans le couvert forestier : 0,0 km

Dans le périmètre des bois et corridors forestiers métropolitains : 2,1 km

Dans les milieux humides : 0,2 km

Superficie de l'emprise du tracé

Totale : 10,1 ha

Dans le couvert forestier : 1,4 ha

Dans le couvert forestier inclus dans les bois et corridors forestiers métropolitains : 1,4 ha

Dans les peuplements forestiers matures et centenaires : 0,4 ha

Dans l'habitat d'intérieur des massifs boisés : 0,3 ha

Dans les friches agricoles à potentiel de reboisement : 2,7 ha

Dans les milieux humides : 0,8 ha

Les impacts environnementaux du projet

... sur le couvert forestier

La superficie terrestre de la Ville de Repentigny est de 6 089 ha²⁰. En 2009, la superficie totale du couvert forestier était de 565 ha, soit 9,3 % du territoire. Le territoire de la Ville de Repentigny présente donc un déficit de couvert forestier selon la cible métropolitaine de 30 %.

Le tracé proposé de l'oléoduc Énergie Est occasionnerait une perte de 1,4 ha de superficie forestière entièrement dans les bois et corridors forestiers métropolitains. Cette perte représenterait 0,3 % du couvert forestier total de Repentigny. Chaque perte fait régresser l'atteinte de l'objectif de 30 % de couvert forestier sur le territoire de la Communauté et représente des efforts additionnels à déployer à l'avenir.

Des friches à potentiel de reboisement ont été identifiées par la Communauté en 2015 sur le territoire agricole de la Ville de Repentigny. Selon le tracé actuel de l'oléoduc Énergie Est, 2,7 ha de friches agricoles à potentiel de reboisement seraient empiétés par l'emprise de l'oléoduc.

... sur les milieux humides

Le tracé traverserait plusieurs milieux humides. La perte de milieux humides est évaluée à 0,8 ha.

Le passage d'un oléoduc aurait un impact sur les milieux humides résiduels adjacents à l'emprise. La modification du drainage peut influencer le régime hydrique ce qui provoque une disparition ou une modification des conditions propices au maintien d'un milieu humide.

... sur les écosystèmes forestiers

La perte de superficie de peuplements forestiers matures et centenaires est évaluée à 0,4 ha. Cette perte serait permanente étant donné l'incompatibilité de la présence d'une emprise de pipeline avec la présence d'arbres et de couvert forestier.

Cela représenterait une double perte au niveau de la Communauté, tant au niveau du couvert forestier que sur le plan de la conservation de la diversité biologique. La présence de l'emprise entraînerait également une diminution de la valeur écologique des écosystèmes forestiers.

... sur les habitats intérieurs

Le déboisement contribue également, en fractionnant les espaces boisés, au déplacement des effets de lisière vers l'intérieur du peuplement. En effet, « l'ambiance forestière » qu'on retrouve au centre d'un « grand » boisé, et qui est nécessaire à la survie de plusieurs espèces, n'existe plus dans un ensemble de « petits » boisés fractionnés. En somme, en raison de l'effet de lisière, la superficie des forêts d'intérieur (partie interne des peuplements non affectée par les effets de lisière où l'on retrouve cette « ambiance forestière ») s'en trouvera considérablement réduite. Des pertes affecteront négativement certaines espèces associées uniquement à ces superficies forestières d'intérieur.

Le tracé de l'oléoduc Énergie Est couperait et morcellerait les massifs forestiers touchés par le projet. La perte en habitats intérieurs est évaluée à 0,3 ha pour l'ensemble du projet. L'effet de lisière utilisé pour les calculs est de 100 m²¹. De telles pertes sont considérées permanentes.

²⁰ MAMOT (2016). *Répertoire des municipalités*, Communauté métropolitaine de Montréal [en ligne (14 avril 2016) : <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/fileadmin/cartes/cm/663.pdf>].

²¹ Environnement Canada (2013). *Quand l'habitat est-il suffisant ?*, Troisième édition, Toronto (Ontario) ;

... sur les populations sensibles

Le rayon de précision de la couleuvre verte, une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable, empiète dans l'emprise de l'oléoduc Énergie Est. Le rayon de précision est une zone théorique où l'occurrence en question est susceptible de se trouver.

De nombreuses espèces fauniques et floristiques menacées ou vulnérables dépendent de conditions particulières qui prévalent dans leurs habitats. En altérant ou en détruisant ces conditions et en introduisant des espèces exotiques envahissantes, les espèces locales sont alors menacées de disparition. Le choix de la méthode de construction influencera l'impact du projet sur les espèces fauniques et floristiques désignées menacées ou vulnérables répertoriées dans l'emprise de l'oléoduc Énergie Est.

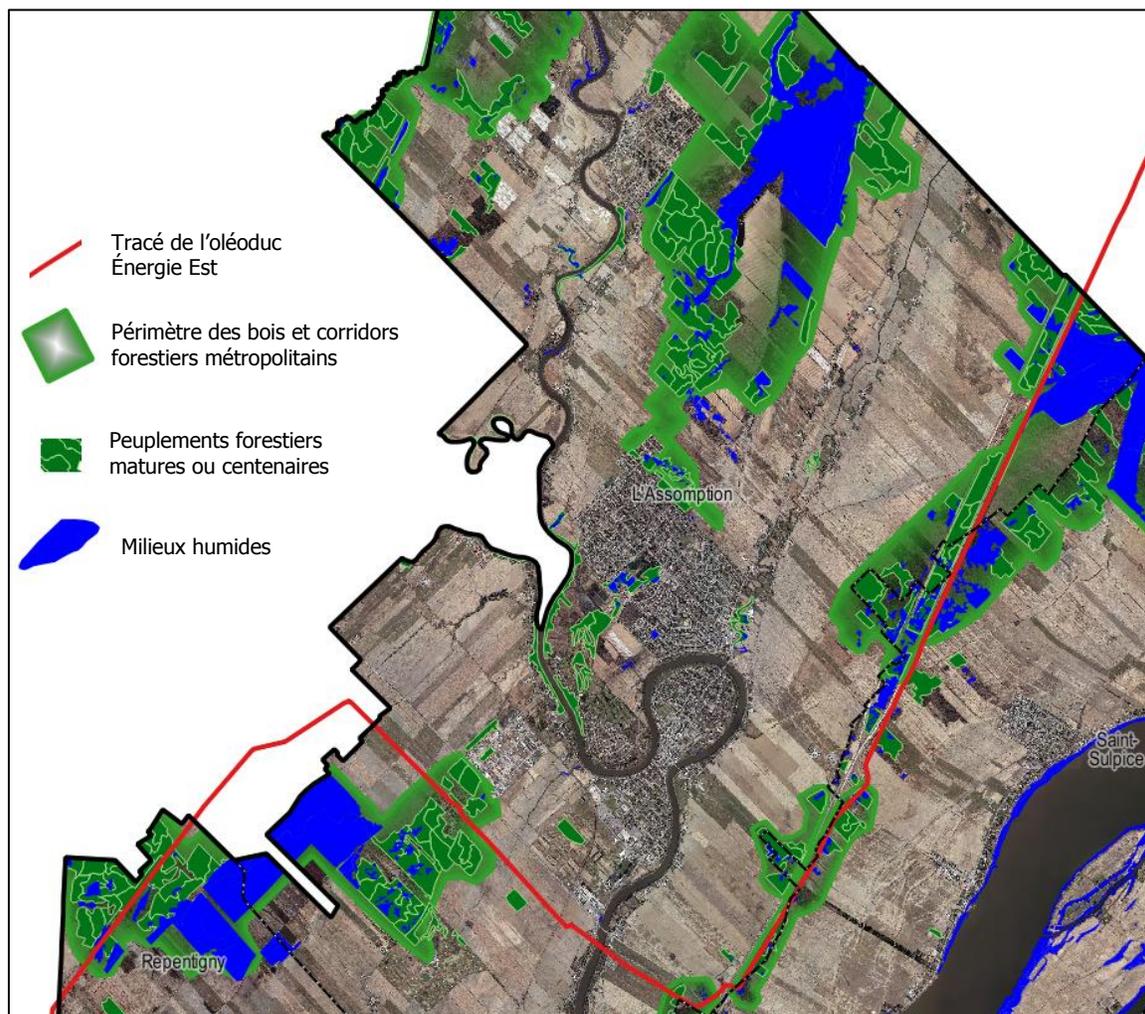
Les projets de construction d'infrastructures linéaires sont d'importants vecteurs d'introduction d'espèces exotiques envahissantes (matériaux et machineries contaminés). Ces projets altèrent de façon permanente les conditions du milieu, de sorte que l'état initial des habitats ne peut être atteint de nouveau (destruction des couches imperméables de sols, coupes permanentes de forêts, modification draconienne de la végétation, etc.). L'introduction des espèces exotiques envahissantes met en péril la qualité écologique des écosystèmes, de la diversité biologique et du maintien des espèces désignées menacées. Il y a appauvrissement de la diversité biologique par la perte d'habitats, d'espèces indigènes et par l'introduction d'espèces exotiques envahissantes.

... sur le réseau hydrographique

Le tracé proposé de l'oléoduc Énergie Est toucherait à des fossés en lien avec le ruisseau Chicane.

Duchesne, S., Bélanger, L., Grenier, M. et F. Hone (1999). *Guide de conservation des corridors forestiers en milieu agricole*, Environnement Canada, Service canadien de la faune, 60 p.

9. Tronçon L'Assomption



Longueur du tracé

Totale : 10,8 km

Dans le couvert forestier : 3,5 km

Dans le périmètre des bois et corridors forestiers métropolitains : 6,2 km

Dans les milieux humides : 1,3 km

Superficie de l'emprise du tracé

Totale: 37,9 ha

Dans le couvert forestier : 9,3 ha

Dans le couvert forestier inclus dans les bois et corridors forestiers métropolitains : 9,3 ha

Dans les peuplements forestiers matures et centenaires : 8,9 ha

Dans l'habitat d'intérieur des massifs boisés : 1,3 ha

Dans les friches agricoles à potentiel de reboisement : 2,4 ha

Dans les milieux humides : 3,8 ha

Les impacts environnementaux du projet

... sur le couvert forestier

La superficie terrestre de la Ville de l'Assomption est de 9 865 ha²². En 2009, la superficie totale du couvert forestier était de 1 795 ha, soit 18,2 % du territoire. Le territoire de la Ville de l'Assomption présente donc un déficit de couvert forestier selon la cible métropolitaine de 30 %.

Le tracé proposé de l'oléoduc Énergie Est occasionnerait une perte de 9,3 ha de superficie forestière entièrement localisée dans les bois et corridors forestiers métropolitains. Cette perte représente 0,3 % du couvert forestier total de l'Assomption. Chaque perte fait régresser l'atteinte de l'objectif de 30 % de couvert forestier sur le territoire de la Communauté et représente des efforts additionnels à déployer à l'avenir.

Des friches à potentiel de reboisement ont été identifiées par la Communauté en 2015 sur le territoire de la Ville de l'Assomption. Selon le tracé actuel de l'oléoduc Énergie Est, 2,4 ha de friches agricoles à potentiel de reboisement seraient empiétés par l'emprise de l'oléoduc.

... sur les milieux humides

Le tracé traverserait plusieurs milieux humides causant une perte évaluée à 3,8 ha.

Le passage d'un oléoduc aurait un impact sur les milieux humides résiduels adjacents à l'emprise. La modification du drainage peut influencer le régime hydrique ce qui provoque une disparition ou une modification des conditions propices au maintien d'un milieu humide.

... sur les écosystèmes forestiers

La perte de superficie de peuplements forestiers matures et centenaires est évaluée à 8,9 ha. Cette perte serait permanente étant donné l'incompatibilité de la présence d'une emprise de pipeline avec la présence d'arbres et de couvert forestier.

Cela représenterait une double perte au niveau de la Communauté, tant au niveau du couvert forestier que sur le plan de la conservation de la diversité biologique. La présence de l'emprise entraînerait également une diminution de la valeur écologique des écosystèmes forestiers.

... sur les habitats intérieurs

Le déboisement contribue également, en fractionnant les espaces boisés, au déplacement des effets de lisière vers l'intérieur du peuplement. En effet, « l'ambiance forestière » qu'on retrouve au centre d'un « grand » boisé, et qui est nécessaire à la survie de plusieurs espèces, n'existe plus dans un ensemble de « petits » boisés fractionnés. En somme, en raison de l'effet de lisière, la superficie des forêts d'intérieur (partie interne des peuplements non affectée par les effets de lisière où l'on retrouve cette « ambiance forestière ») s'en trouvera considérablement réduite. Des pertes affecteront négativement certaines espèces associées uniquement à ces superficies forestières d'intérieur.

Le tracé de l'oléoduc Énergie Est couperait et morcellerait les massifs forestiers touchés par le projet. La perte en habitats intérieurs est évaluée à 1,3 ha pour l'ensemble du projet. L'effet de lisière utilisé pour les calculs est de 100 m²³. De telles pertes sont considérées permanentes.

²² MAMOT (2016). *Répertoire des municipalités*, Communauté métropolitaine de Montréal [en ligne (14 avril 2016) : <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/fileadmin/cartes/cm/663.pdf>].

²³ Environnement Canada (2013). *Quand l'habitat est-il suffisant ?*, Troisième édition, Toronto (Ontario) ;

... sur les populations sensibles

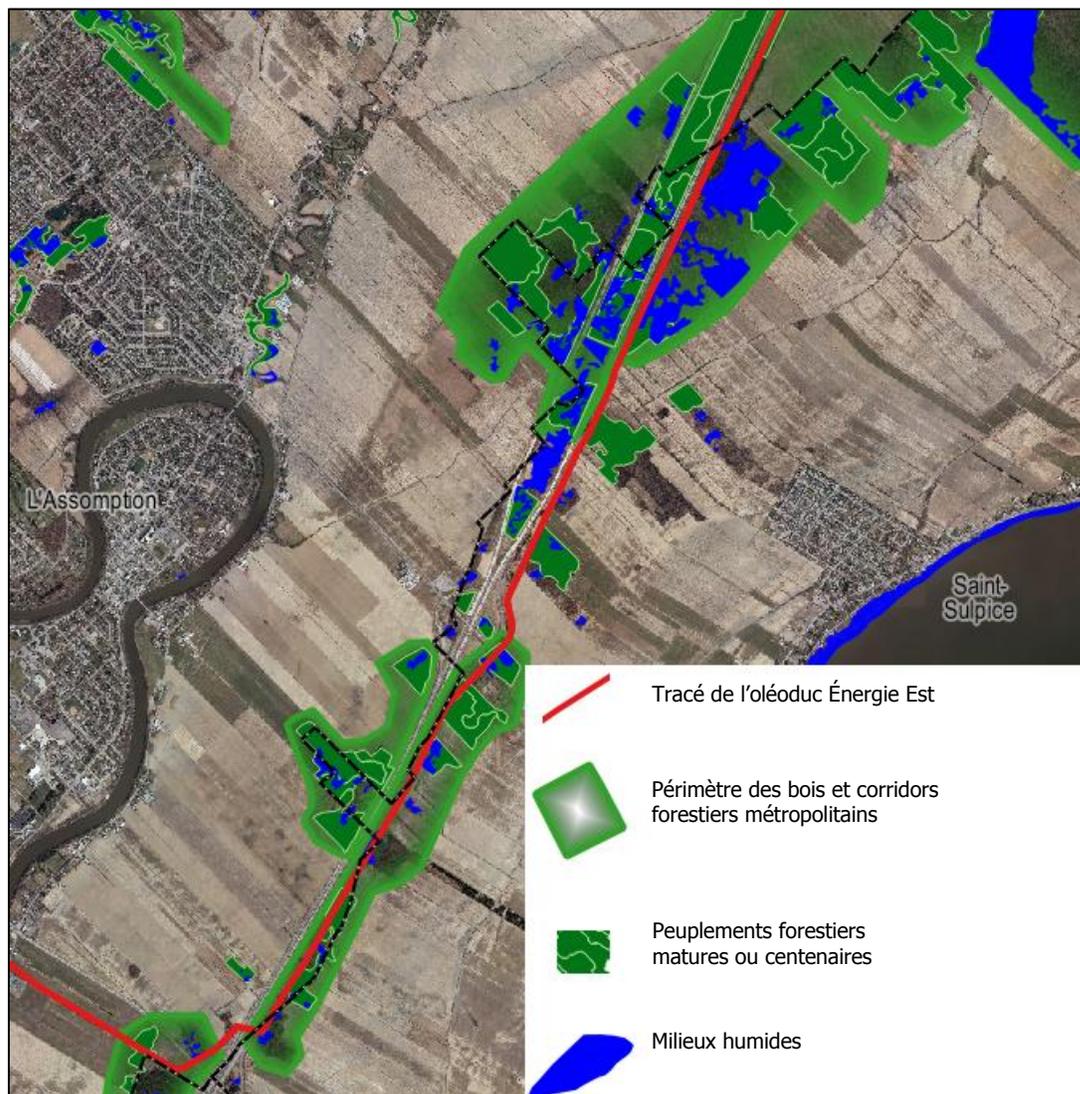
Aucune espèce faunique ou floristique menacée, vulnérable ou susceptible d'être ainsi désignée n'est répertoriée par le CDPNQ dans l'emprise du tracé de l'oléoduc Énergie Est.

... sur le réseau hydrographique

Le tracé actuel de l'oléoduc Énergie Est traverse la rivière L'Assomption ainsi que plusieurs de ses tributaires, dont le ruisseau des Terres Noires, le ruisseau Zoël-Payette et le cours d'eau Grand fossé des Terres Noires, ainsi que le ruisseau Lachance et ses tributaires. La rivière L'Assomption est un cours d'eau important sur le territoire de la Communauté.

Duchesne, S., Bélanger, L., Grenier, M. et F. Hone (1999). *Guide de conservation des corridors forestiers en milieu agricole*, Environnement Canada, Service canadien de la faune, 60 p.

10. Tronçon Saint-Sulpice



Longueur du tracé

Totale : 5,5 km

Dans le couvert forestier : 2,5 km

Dans le périmètre des bois et corridors forestiers métropolitains : 3,5 km

Dans les milieux humides : 1,2 km

Superficie de l'emprise du tracé

Totale : 19,0 ha

Dans le couvert forestier : 7,2 ha

Dans le couvert forestier inclus dans les bois et corridors forestiers métropolitains : 6,0 ha

Dans les peuplements forestiers matures et centenaires : 3,8 ha

Dans l'habitat d'intérieur des massifs boisés : 2,7 ha

Dans les friches agricoles à potentiel de reboisement : 1,2 ha

Dans les milieux humides : 3,1 ha

Les impacts environnementaux du projet

... sur le couvert forestier

La superficie terrestre de la paroisse de Saint-Sulpice est de 3 603 ha²⁴. En 2009, la superficie totale du couvert forestier était de 584 ha, soit 16,2 % du territoire. Le territoire de la paroisse de Saint-Sulpice présente donc un déficit de couvert forestier selon la cible métropolitaine de 30 %.

Le tracé proposé de l'oléoduc Énergie Est occasionnerait une perte de 7,2 ha de superficie forestière dont 6,0 ha dans les bois et corridors forestiers métropolitains. Cette perte représenterait 0,7 % du couvert forestier total de Saint-Sulpice. Chaque perte fait régresser l'atteinte de l'objectif de 30 % de couvert forestier sur le territoire de la Communauté et représente des efforts additionnels à déployer à l'avenir.

Les pertes de couvert forestier dans les îlots boisés localisés hors des bois et corridors forestiers métropolitains est de l'ordre de 1,2 ha. La perte d'îlots boisés limite les échanges entre populations fauniques et floristiques du territoire en créant des discontinuités dans les corridors forestiers.

Des friches à potentiel de reboisement ont été identifiées par la Communauté en 2015 sur le territoire agricole de la paroisse de Saint-Sulpice. Selon le tracé actuel de l'oléoduc Énergie Est, 1,2 ha de friches agricoles à potentiel de reboisement seraient empiétés par l'emprise de l'oléoduc.

... sur les milieux humides

Le tracé traverserait plusieurs milieux humides. La perte de milieux humides est évaluée à 3,1 ha.

Le passage d'un oléoduc aurait un impact sur les milieux humides résiduels adjacents à l'emprise. La modification du drainage peut influencer le régime hydrique ce qui provoque une disparition ou une modification des conditions propices au maintien d'un milieu humide.

... sur les écosystèmes forestiers

La perte de superficie de peuplements forestiers matures et centenaires est évaluée à 3,8 ha. Cette perte serait permanente étant donné l'incompatibilité de la présence d'une emprise de pipeline avec la présence d'arbres et de couvert forestier.

Cela représenterait une double perte au niveau de la Communauté, tant au niveau du couvert forestier que sur le plan de la conservation de la diversité biologique. La présence de l'emprise entraînerait également une diminution de la valeur écologique des écosystèmes forestiers.

... sur les habitats intérieurs

Le déboisement contribue également, en fractionnant les espaces boisés, au déplacement des effets de lisière vers l'intérieur du peuplement. En effet, « l'ambiance forestière » qu'on retrouve au centre d'un « grand » boisé, et qui est nécessaire à la survie de plusieurs espèces, n'existe plus dans un ensemble de « petits » boisés fractionnés. En somme, en raison de l'effet de lisière, la superficie des forêts d'intérieur (partie interne des peuplements non affectée par les effets de

²⁴ MAMOT (2016). *Répertoire des municipalités*, Communauté métropolitaine de Montréal [en ligne (14 avril 2016) : <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/fileadmin/cartes/cm/663.pdf>].

lisière où l'on retrouve cette « ambiance forestière ») s'en trouvera considérablement réduite. Des pertes affecteront négativement certaines espèces associées uniquement à ces superficies forestières d'intérieur.

Le tracé de l'oléoduc Énergie Est couperait et morcellerait les massifs forestiers touchés par le projet. La perte en habitats intérieurs est évaluée à 2,7 ha pour l'ensemble du projet. L'effet de lisière utilisé pour les calculs est de 100 m²⁵. De telles pertes sont considérées permanentes.

... sur les populations sensibles

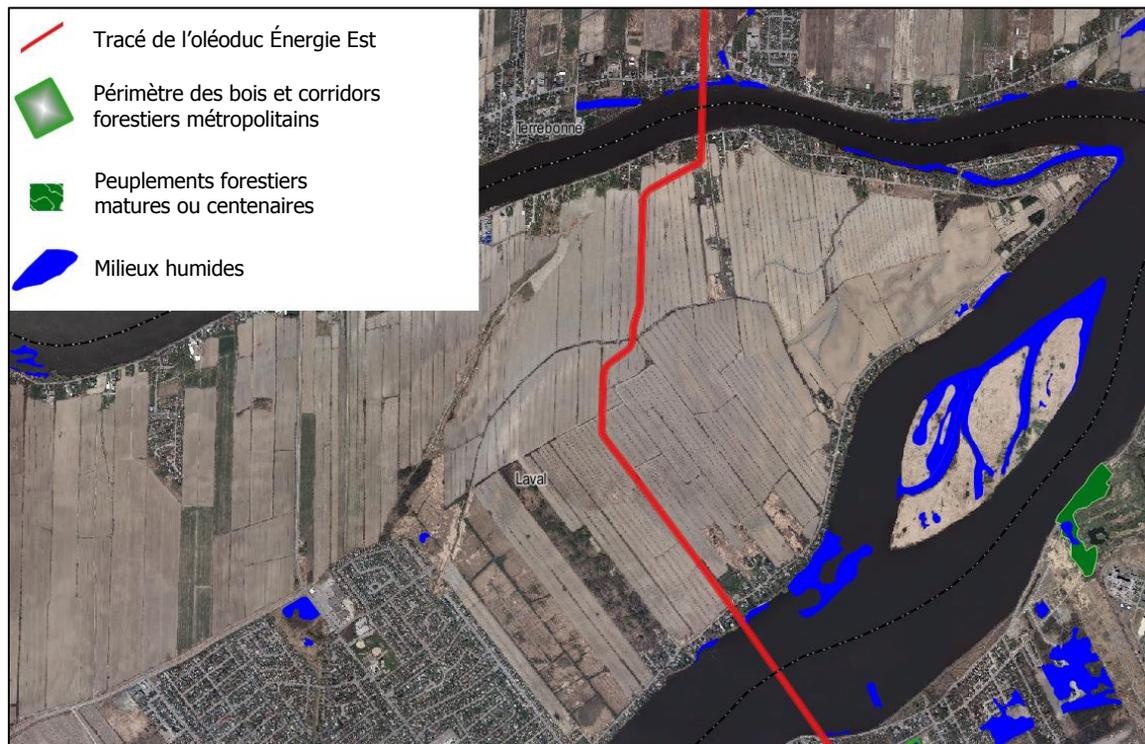
Aucune espèce faunique ou floristique menacée, vulnérable ou susceptible d'être ainsi désignée n'est répertoriée par le CDPNQ dans l'emprise du tracé de l'oléoduc Énergie Est.

... sur le réseau hydrographique

Le tracé actuel de l'oléoduc Énergie Est traverserait le Grand ruisseau Tortueux et le ruisseau Lachance ainsi que plusieurs tributaires des ruisseaux April-Chevalier

²⁵ Environnement Canada (2013). *Quand l'habitat est-il suffisant ?*, Troisième édition, Toronto (Ontario) ; Duchesne, S., Bélanger, L., Grenier, M. et F. Hone (1999). *Guide de conservation des corridors forestiers en milieu agricole*, Environnement Canada, Service canadien de la faune, 60 p.

11. Tronçon Laval



Longueur du tracé

Totale : 3,5 km

Dans le couvert forestier : 0,0 km

Dans le périmètre des bois et corridors forestiers métropolitains : 0,0 km

Dans les milieux humides : 0 km

Superficie de l'emprise du tracé

Totale : 12,3 ha

Dans le couvert forestier : 0,0 ha

Dans le couvert forestier inclus dans les bois et corridors forestiers métropolitains : 0,0 ha

Dans les peuplements forestiers matures et centenaires : 0,0 ha

Dans l'habitat d'intérieur des massifs boisés : 0,0 ha

Dans les friches agricoles à potentiel de reboisement : 0,0 ha

Dans les milieux humides : 0,04 ha

Les impacts environnementaux du projet

... sur le couvert forestier

La superficie terrestre de la Ville de Laval est de 24 614 ha²⁶. En 2009, la superficie totale du couvert forestier était de 2 979 ha, soit 12,1 % du territoire. Le territoire de la Ville de Laval présente donc un déficit de couvert forestier selon la cible métropolitaine de 30 %.

Le tracé actuel de l'oléoduc Énergie Est ne toucherait à aucun couvert forestier.

Le tracé actuel de l'oléoduc Énergie Est ne toucherait à aucune friche agricole à potentiel de reboisement.

... sur les milieux humides

Un milieu humide de 0,5 ha serait touché (0,04 ha) par le tracé de l'oléoduc Énergie Est.

Le passage d'un oléoduc aurait un impact sur les milieux humides résiduels adjacents à l'emprise. La modification du drainage peut influencer le régime hydrique ce qui provoque une disparition ou une modification des conditions propices au maintien d'un milieu humide.

... sur les écosystèmes forestiers

Aucun peuplement forestier mature et centenaire ne serait touché par le projet.

... sur les habitats intérieurs

Aucun habitat intérieur ne serait touché par le projet.

... sur les populations sensibles

Le CDPNQ répertorie le chevalier cuivré, une espèce de poisson menacée, et la tortue géographique, une espèce vulnérable, dans la rivière des Mille-Îles et la rivière des Prairies traversée par l'emprise de l'oléoduc Énergie Est. De plus, le rayon de précision de la couleuvre verte, une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable, empiète dans l'emprise de l'oléoduc Énergie Est. Le rayon de précision est une zone théorique où l'occurrence en question est susceptible de se trouver.

Le CDPNQ répertorie la carmantine d'Amérique, une espèce floristique menacée, dans la rivière des Mille-Îles. L'habitat floristique de la Rivière-des-Mille-Îles est traversé par l'oléoduc Énergie Est. De plus, l'emprise de l'oléoduc Énergie Est empiète sur le rayon de précision du physostégie de Virginie, une espèce floristique susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable. Le rayon de précision est une zone théorique où l'occurrence en question est susceptible de se trouver.

De nombreuses espèces fauniques et floristiques menacées ou vulnérables dépendent de conditions particulières qui prévalent dans leurs habitats. En altérant ou en détruisant ces conditions et en introduisant des espèces exotiques envahissantes, les espèces locales sont alors menacées de disparition. Le choix de la méthode de construction aura un impact majeur sur l'habitat floristique de la rivière des Mille-Îles ainsi que sur les espèces fauniques et floristiques désignées menacées ou vulnérables répertoriées dans le tracé de l'oléoduc Énergie Est.

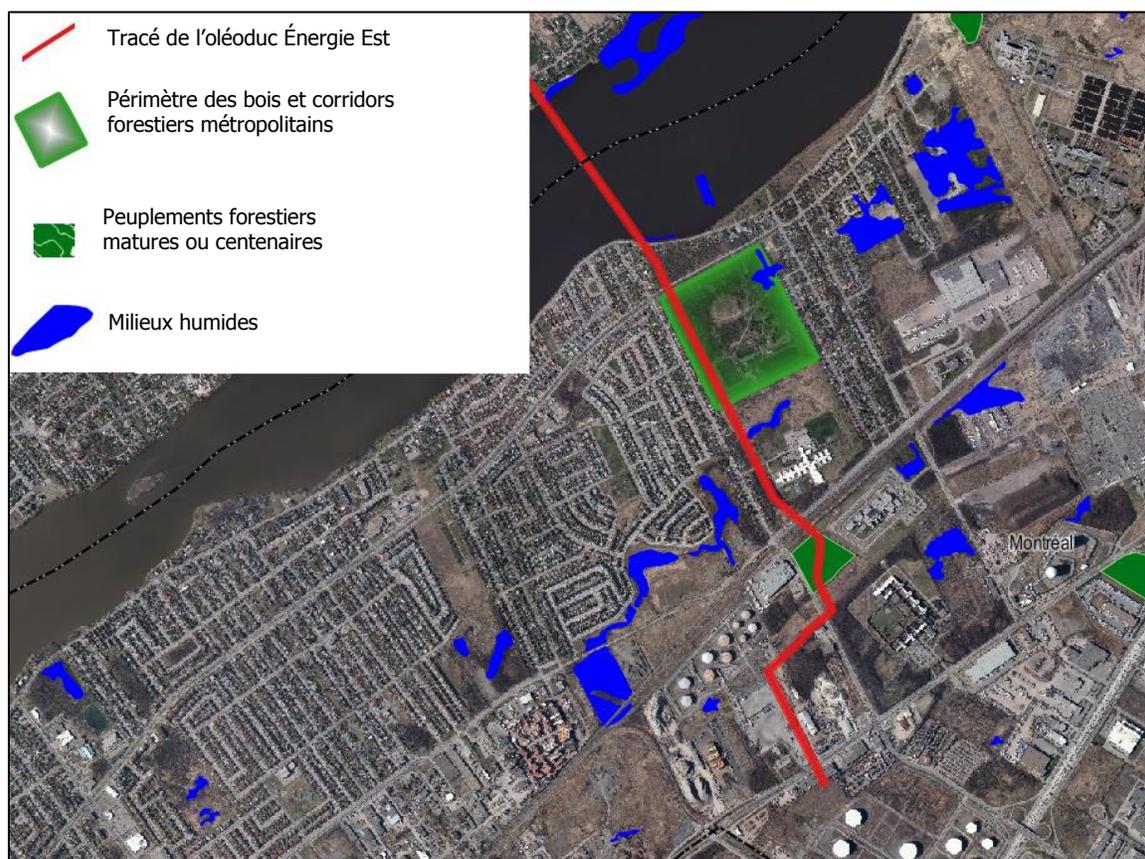
²⁶ MAMOT (2016). *Répertoire des municipalités*, Communauté métropolitaine de Montréal [en ligne (14 avril 2016) : <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/fileadmin/cartes/cm/663.pdf>].

Les projets de construction d'infrastructures linéaires sont d'importants vecteurs d'introduction d'espèces exotiques et envahissantes (matériaux et machineries contaminés). Ces projets altèrent de façon permanente les conditions du milieu de sorte que l'état initial des habitats ne peut être atteint de nouveau (destruction des couches imperméables de sols, coupes permanentes de forêts, modification draconienne de la végétation, etc.). L'introduction des espèces exotiques envahissantes met en péril la qualité écologique des écosystèmes, de la diversité biologique et du maintien des espèces désignées menacées. Il y a appauvrissement de la diversité biologique par la perte d'habitats, d'espèces indigènes et par l'introduction d'espèces exotiques envahissantes.

... sur le réseau hydrographique

Le tracé proposé de l'oléoduc Énergie Est traverserait les rivières des Mille-Îles et des Prairies ainsi que le cours d'eau Mignerons, un tributaire de la rivière des Prairies. Les rivières des Mille-Îles et des Prairies sont des cours d'eau majeurs sur le territoire de la Communauté. Le projet de mise en valeur du Parc de la Rivière-des-Mille-Îles, est l'un des cinq projets métropolitains de la Trame verte et bleue dont la Communauté a obtenu du financement de la part du gouvernement du Québec. Ce projet métropolitain vise, entre autres, à conserver les milieux naturels, procurer des accès au public à des sites de villégiature et à augmenter la superficie du refuge faunique.

12. Tronçon Montréal



Longueur du tracé

Totale : 3,1 km

Dans le couvert forestier : 1,6 km

Dans le périmètre des bois et corridors forestiers métropolitains : 0,5 km

Dans les milieux humides : 0,01 km

Superficie de l'emprise du tracé

Totale : 11,0 ha

Dans le couvert forestier : 5,4 ha

Dans le couvert forestier inclus dans les bois et corridors forestiers métropolitains : 1,7 ha

Dans les peuplements forestiers matures et centenaires : 0,8 ha

Dans l'habitat d'intérieur des massifs boisés : 0,0 ha

Dans les friches agricoles à potentiel de reboisement : 0,0 ha

Dans les milieux humides : 0,05 ha

Les impacts environnementaux du projet

... sur le couvert forestier

La superficie terrestre de la Ville de Montréal est de 36 393 ha²⁷. En 2009, la superficie totale du couvert forestier était de 3 066 ha, soit 8,4 % du territoire. Le territoire de la Ville de Montréal présente donc un déficit de couvert forestier selon la cible métropolitaine de 30 %.

Le tracé proposé de l'oléoduc Énergie Est détruirait 5,4 ha de couvert forestier dont 1,7 ha dans les bois et corridors forestiers métropolitains. Cela représente 0,2 % du couvert forestier de Montréal.

Le tracé actuel de l'oléoduc Énergie Est ne toucherait à aucune friche agricole à potentiel de reboisement.

Les pertes de couvert forestier dans les îlots boisés localisés hors des bois et corridors forestiers métropolitains est de l'ordre de 3,6 ha. La perte d'îlots boisés limite les échanges entre populations fauniques et floristiques du territoire en créant des discontinuités dans les corridors forestiers.

... sur les milieux humides

Deux milieux humides seraient touchés par le tracé de l'oléoduc Énergie Est. Le tracé empiète sur 0,05 ha de milieux humides.

Le passage d'un oléoduc aurait un impact sur les milieux humides résiduels adjacents à l'emprise. La modification du drainage peut influencer le régime hydrique ce qui provoque une disparition ou une modification des conditions propices au maintien d'un milieu humide.

... sur les écosystèmes forestiers

La perte de superficie de peuplements forestiers matures et centenaires est évaluée à 0,8 ha. Cette perte serait permanente étant donné l'incompatibilité de la présence d'une emprise de pipeline avec la présence d'arbres et de couvert forestier.

Cela représenterait une double perte au niveau de la Communauté, tant au niveau du couvert forestier que sur le plan de la conservation de la diversité biologique. La présence de l'emprise entraînerait également une diminution de la valeur écologique des écosystèmes forestiers.

... sur les habitats intérieurs

Aucun habitat intérieur n'est touché par le projet.

... sur les populations sensibles

Le CDPNQ répertorie le chevalier cuivré, une espèce de poisson menacée, et la tortue géographique, une espèce vulnérable, dans la rivière des Prairies traversée par l'emprise de l'oléoduc Énergie Est.

²⁷ MAMOT (2016). *Répertoire des municipalités*, Communauté métropolitaine de Montréal [en ligne (14 avril 2016) : <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/fileadmin/cartes/cm/663.pdf>].

Le CDPNQ répertorie l'érable noir, une espèce floristique vulnérable, et la dentaire lancinée, une espèce floristique susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable, dans l'emprise de l'oléoduc Énergie Est. De plus, l'emprise de l'oléoduc Énergie Est empiète sur le rayon de précision du physostégie de Virginie, une espèce floristique susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable. Le rayon de précision est une zone théorique où l'occurrence en question est susceptible de se trouver.

De nombreuses espèces fauniques et floristiques menacées ou vulnérables dépendent de conditions particulières qui prévalent dans leurs habitats. En altérant ou en détruisant ces conditions et en introduisant des espèces exotiques envahissantes, les espèces locales sont alors menacées de disparition. Le choix de la méthode de construction influencera l'impact du projet sur les espèces fauniques et floristiques désignées menacées ou vulnérables répertoriées dans le tracé de l'oléoduc Énergie Est.

Les projets de construction d'infrastructures linéaires sont d'importants vecteurs d'introduction d'espèces exotiques et envahissantes (matériaux et machineries contaminés). Ces projets altèrent de façon permanente les conditions du milieu de sorte que l'état initial des habitats ne peut être atteint de nouveau (destruction des couches imperméables de sols, coupes permanentes de forêts, modification draconienne de la végétation, etc.). L'introduction des espèces exotiques envahissantes met en péril la qualité écologique des écosystèmes, de la diversité biologique et du maintien des espèces désignées menacées. Il y a appauvrissement de la diversité biologique par la perte d'habitats, d'espèces indigènes et par l'introduction d'espèces exotiques envahissantes.

... sur le réseau hydrographique

Le tracé actuel de l'oléoduc Énergie Est traverserait la rivière des Prairies et le ruisseau Pinel, un tributaire de la rivière des Prairies. La rivière des Prairies est un cours d'eau majeur sur le territoire de la Communauté. Le choix de la méthode de construction influencera les répercussions environnementales sur les écosystèmes aquatiques et riverains.

CONCLUSION

Le tracé proposé de l'oléoduc Énergie Est produirait les impacts environnementaux suivants sur les milieux naturels :

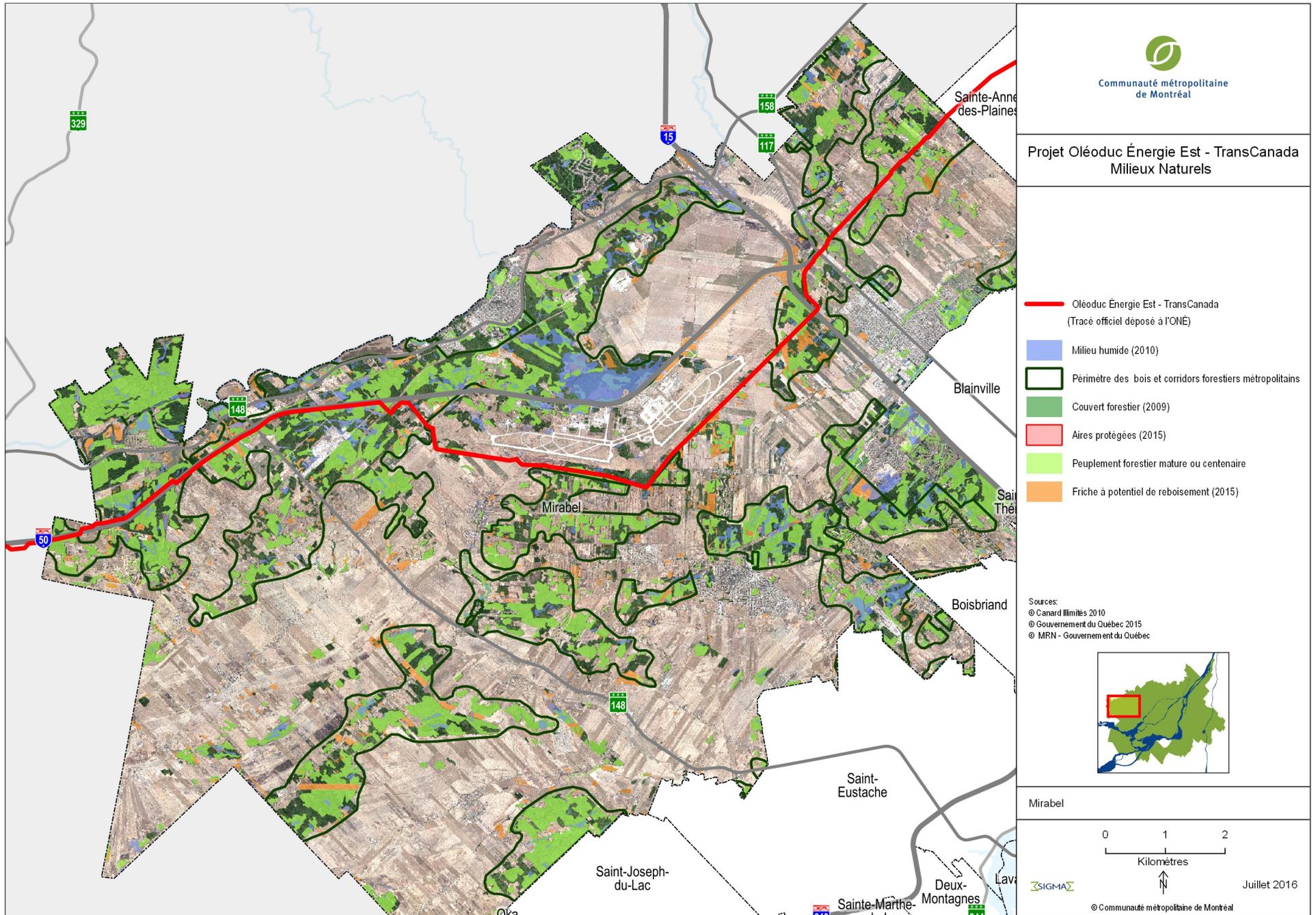
- Fragmentation accentuée du couvert forestier dans son ensemble, dans les îlots boisés et dans les bois et corridors forestiers métropolitains.
- Perte irrémédiable de peuplements forestiers matures et centaines d'intérêts pour la diversité biologique.
- Destruction de milieux humides.
- Destruction d'un habitat forestier de plantes désignées menacées ou vulnérables.
- Contamination de milieux naturels sensibles (milieux humides, habitats forestiers de plantes désignées menacées ou vulnérables, habitats où des plantes désignées menacées ou vulnérables ont été répertoriées) par des espèces exotiques envahissantes transportées par la machinerie contaminée.
- Empiètement dans l'habitat du chevalier cuirré, de la tortue géographique, de la carmantine d'Amérique, de l'érable noir, de la dentaire lacinée, soit des espèces fauniques et floristiques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées.
- Empiètement dans un habitat floristique désigné dans la rivière des Mille-Îles.
- Empiètement dans l'habitat du poisson dans les cours d'eau franchis par l'emprise des travaux;
- Diminution de façon générale la diversité biologique associée aux milieux naturels.

Le PMAD prône par ses objectifs et ses critères la conservation de la diversité biologique via la protection des bois et des corridors forestiers métropolitains, la protection des milieux humides via un plan de conservation des milieux humides, la protection des cours d'eau via l'application de la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* ainsi que la protection et la mise en valeur des milieux naturels via la Trame verte et bleue. De plus, à son plan d'action, le PMAD indique qu'un plan de reboisement à l'échelle métropolitaine est prévu afin d'atteindre l'objectif de 30 % de couvert forestier à l'échelle du territoire de la Communauté.

Le projet de l'Oléoduc Énergie Est, de par les impacts environnementaux sur les milieux naturels qu'il causerait, va à l'encontre des objectifs du PMAD et représenterait une entrave importante à la conservation de la diversité biologique et à l'atteinte du 30 % de couvert forestier à l'échelle du territoire de la Communauté.

Dans cette optique, le projet actuel ne respecte pas le PMAD.

ANNEXE 1 – CARTES DES MILIEUX NATURELS



↳ Longueur du tracé
36,68 km

 Couvert forestier
52,63 ha

 Couvert forestier dans les bois et corridors forestiers
36,70 ha

 Milieux humides
7,34 ha

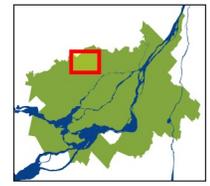
Une largeur moyenne d'emprise de 35m a été utilisée comme hypothèse pour le calcul des quantités. Cette largeur inclut les surlarges temporaires requises durant la période des travaux.



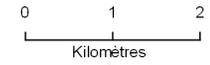
Projet Oléoduc Énergie Est - TransCanada
Milieux Naturels

-  Oléoduc Énergie Est - TransCanada
(Tracé officiel déposé à l'ONÉ)
-  Milieu humide (2010)
-  Périmètre des bois et corridors forestiers métropolitains
-  Couvert forestier (2009)
-  Aires protégées (2015)
-  Peuplement forestier mature ou centenaire
-  Friche à potentiel de reboisement (2015)

Sources:
 © Canard limités 2010
 © Gouvernement du Québec 2015
 © MRN - Gouvernement du Québec



Sainte-Anne-des-Plains




 Longueur
 du tracé
 9,29 km


 Couvert
 forestier
 29,11 ha


 Couvert forestier dans les
 bois et corridors forestiers
 29,03 ha


 Milieux
 humides
 4,46 ha

Une largeur moyenne d'emprise de 35m a été utilisée comme hypothèse pour le calcul des quantités. Cette largeur inclut les surlarges temporaires requises durant la période des travaux.

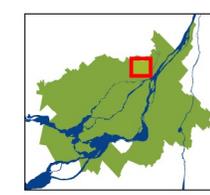


Communauté métropolitaine de Montréal

Projet Oléoduc Énergie Est - TransCanada Milieux Naturels

-  Oléoduc Énergie Est - TransCanada (Tracé officiel déposé à l'ONÉ)
-  Milieu humide (2010)
-  Périmètre des bois et corridors forestiers métropolitains
-  Couvert forestier (2009)
-  Aires protégées (2015)
-  Peuplement forestier mature ou centenaire
-  Friche à potentiel de reboisement (2015)

Sources:
© Canard limités 2010
© Gouvernement du Québec 2015
© MRN - Gouvernement du Québec



Mascouche



Juillet 2016

© Communauté métropolitaine de Montréal



 Longueur du tracé
17,65 km

 Couvert forestier
15,61 ha

 Couvert forestier dans les bois et corridors forestiers
12,96 ha

 Milieux humides
1,56 ha

Une largeur moyenne d'emprise de 35m a été utilisée comme hypothèse pour le calcul des quantités. Cette largeur inclut les surlarges temporaires requises durant la période des travaux.

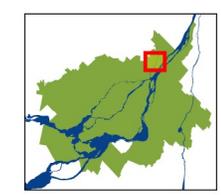


Communauté métropolitaine de Montréal

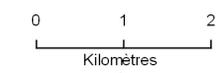
Projet Oléoduc Énergie Est - TransCanada Milieux Naturels

-  Oléoduc Énergie Est - TransCanada (Tracé officiel déposé à l'ONÉ)
-  Milieu humide (2010)
-  Périmètre des bois et corridors forestiers métropolitains
-  Couvert forestier (2009)
-  Aires protégées (2015)
-  Peuplement forestier mature ou centenaire
-  Friche à potentiel de reboisement (2015)

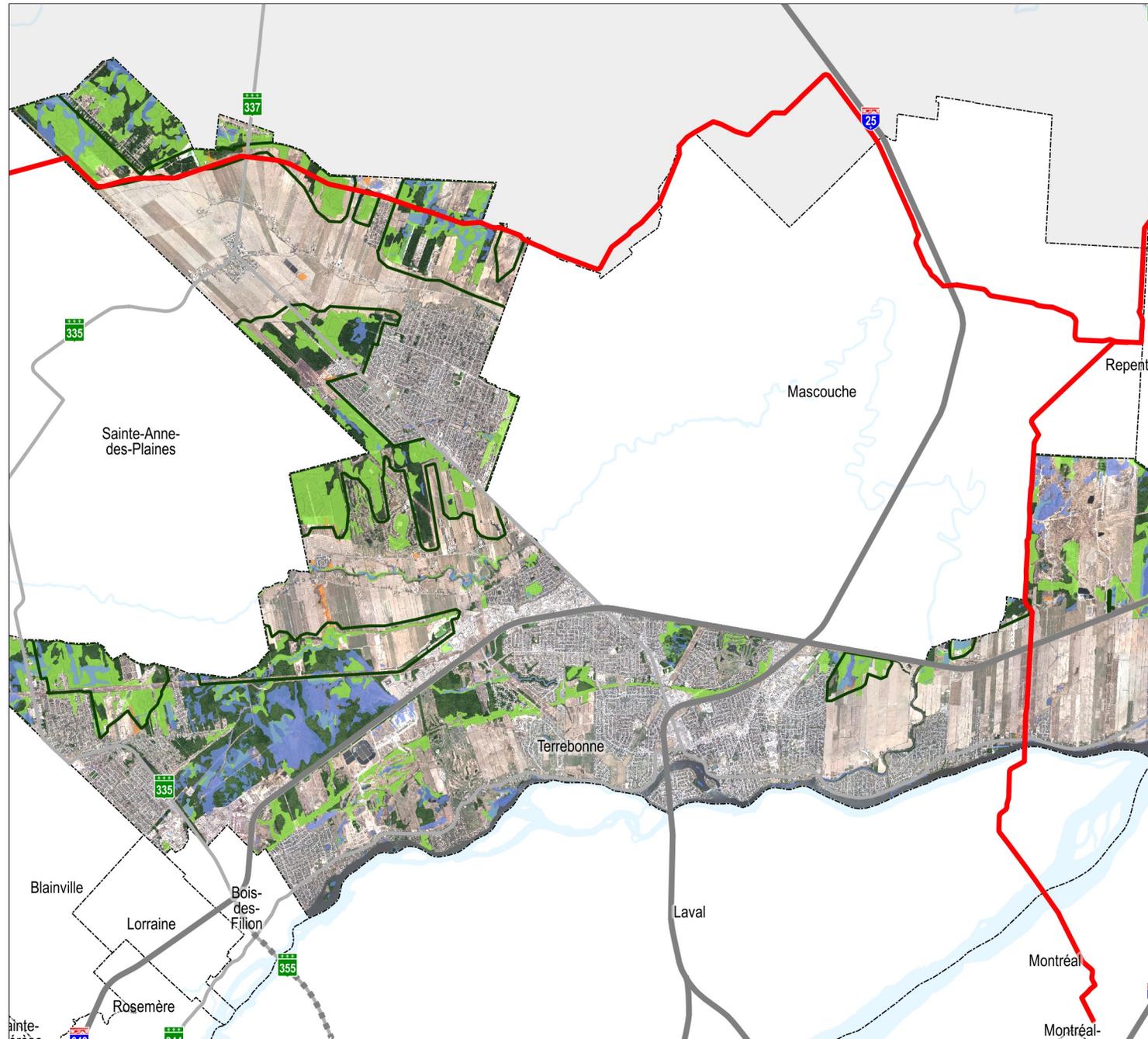
Sources:
 © Canard limités 2010
 © Gouvernement du Québec 2015
 © MRN - Gouvernement du Québec



Terrebonne



 SIGMA
 Juillet 2016
 © Communauté métropolitaine de Montréal



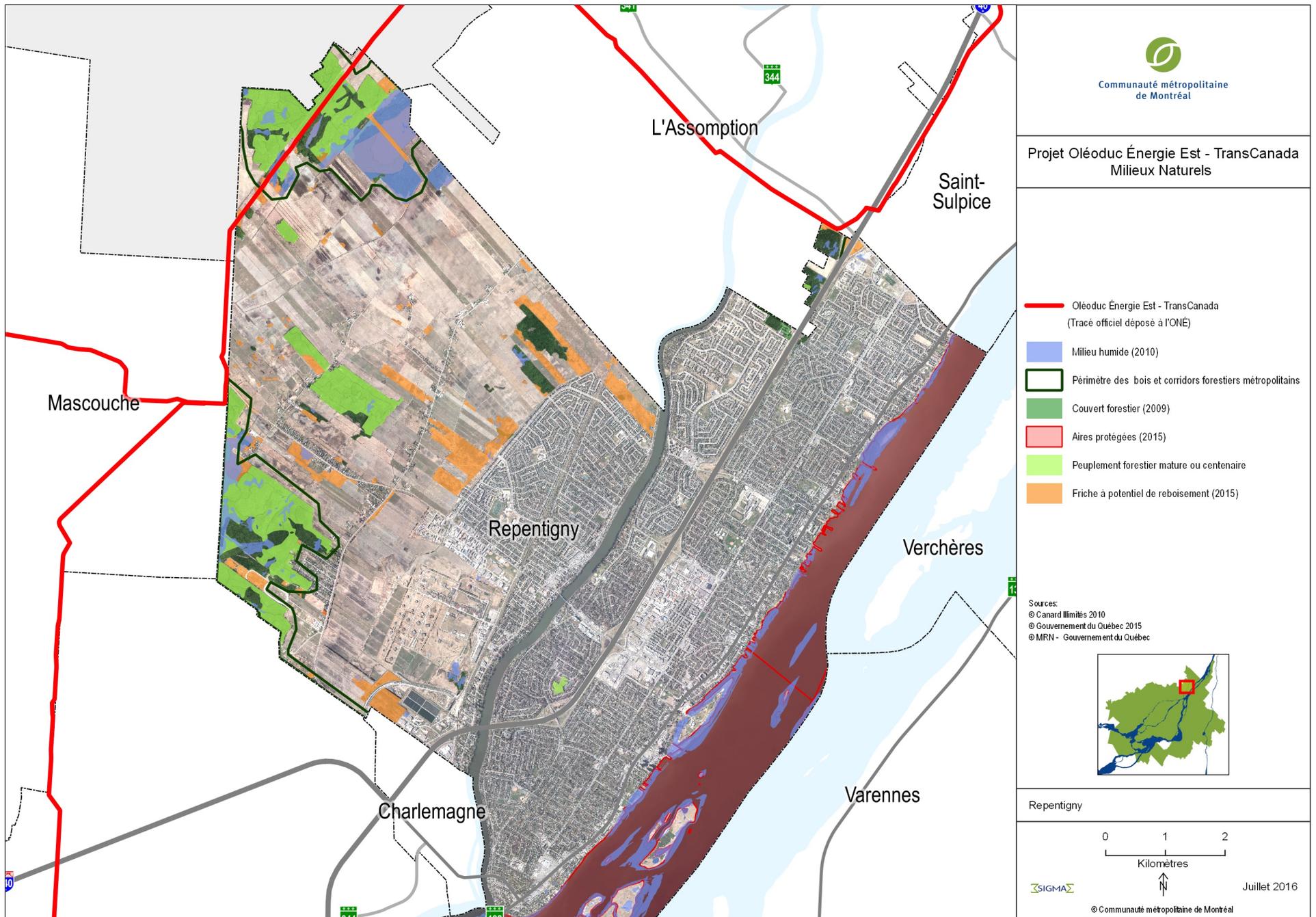
 Longueur du tracé
12,90 km

 Couvert forestier
15,09 ha

 Couvert forestier dans les bois et corridors forestiers
14,75 ha

 Milieux humides
2,91 ha

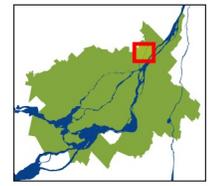
Une largeur moyenne d'emprise de 35m a été utilisée comme hypothèse pour le calcul des quantités. Cette largeur inclut les surlarges temporaires requises durant la période des travaux.



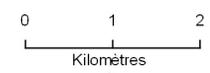
Projet Oléoduc Énergie Est - TransCanada
Milieux Naturels

- Oléoduc Énergie Est - TransCanada
(Tracé officiel déposé à l'ONÉ)
- Milieu humide (2010)
- Périmètre des bois et corridors forestiers métropolitains
- Couvert forestier (2009)
- Aires protégées (2015)
- Peuplement forestier mature ou centenaire
- Friche à potentiel de reboisement (2015)

Sources:
 © Canard Illimités 2010
 © Gouvernement du Québec 2015
 © MRN - Gouvernement du Québec



Repentigny



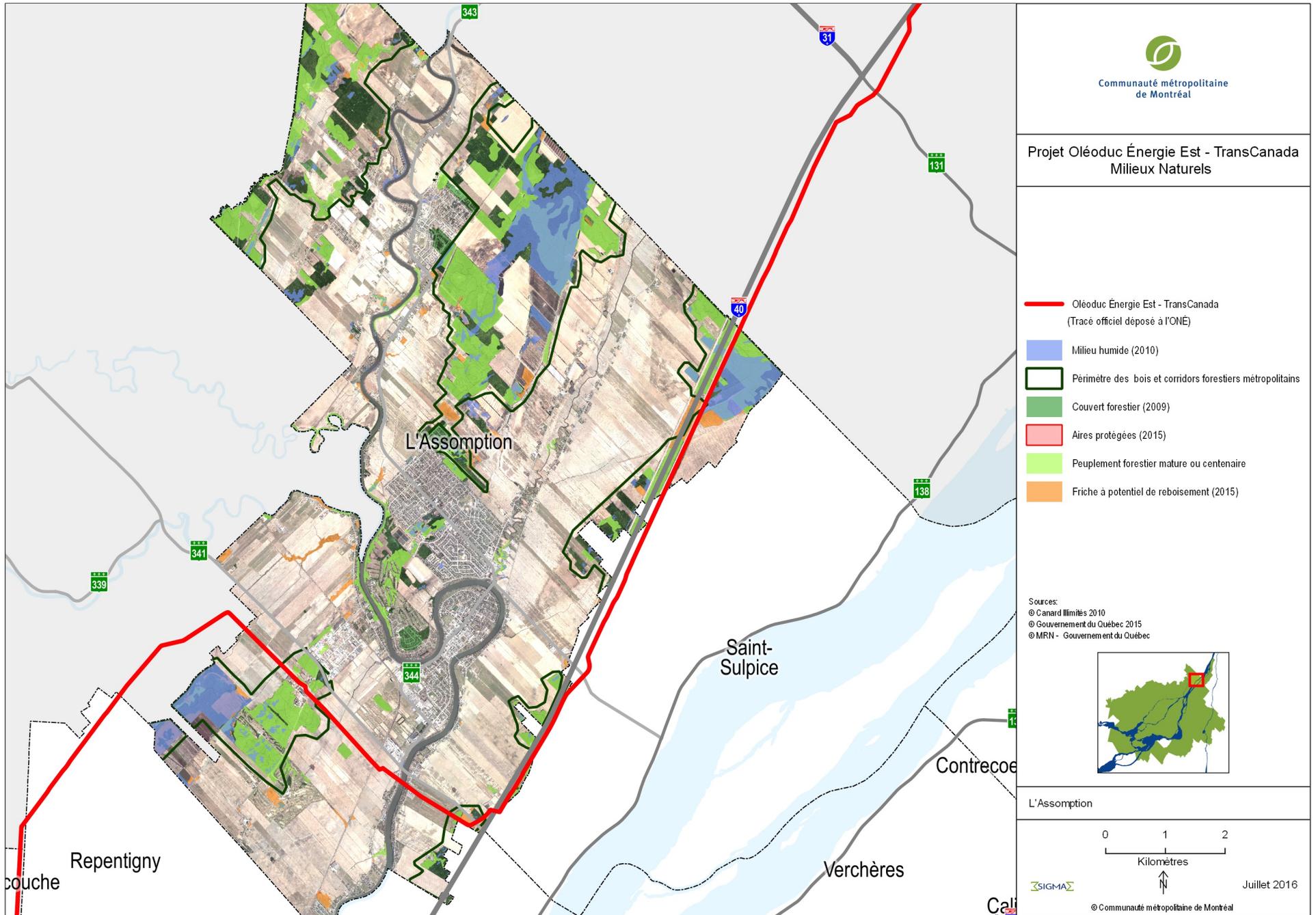

 Longueur
 du tracé
 2,88 km


 Couvert
 forestier
 1,44 ha


 Couvert forestier dans les
 bois et corridors forestiers
 1,40 ha


 Milieux
 humides
 0,79 ha

Une largeur moyenne d'emprise de 35m a été utilisée
 comme hypothèse pour le calcul des quantités. Cette
 largeur inclut les surlarges temporaires requises durant
 la période des travaux.



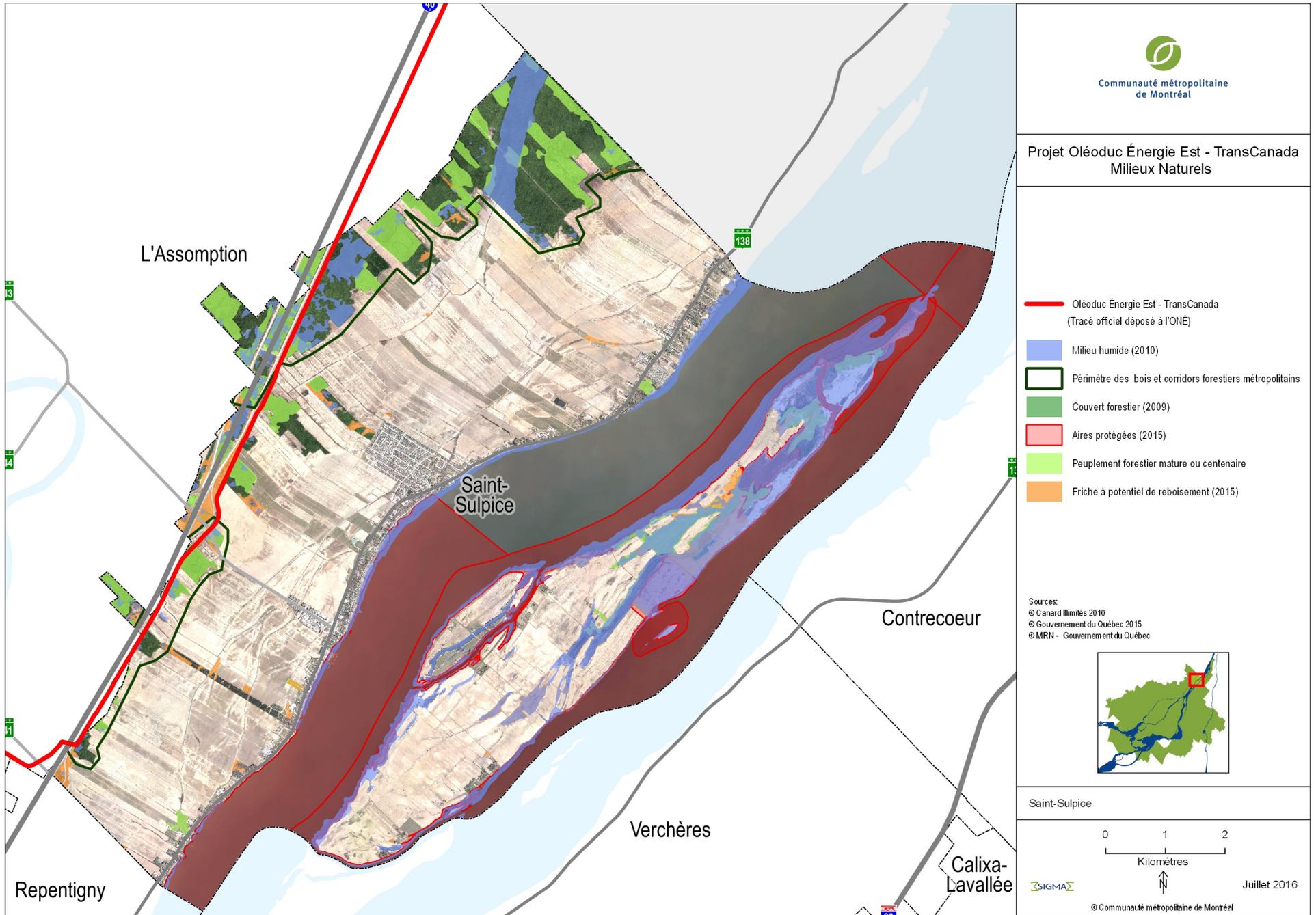
→ Longueur du tracé
10,78 km

🌳 Couvert forestier
9,28 ha

🌲 Couvert forestier dans les bois et corridors forestiers
9,28 ha

🌿 Milieux humides
3,76 ha

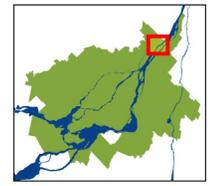
Une largeur moyenne d'emprise de 35m a été utilisée comme hypothèse pour le calcul des quantités. Cette largeur inclut les surlarges temporaires requises durant la période des travaux.



Projet Oléoduc Énergie Est - TransCanada
 Milieux Naturels

-  Oléoduc Énergie Est - TransCanada
(Tracé officiel déposé à l'ONÉ)
-  Milieu humide (2010)
-  Périmètre des bois et corridors forestiers métropolitains
-  Couvert forestier (2009)
-  Aires protégées (2015)
-  Peuplement forestier mature ou centenaire
-  Friche à potentiel de reboisement (2015)

Sources:
 © Canard Illimités 2010
 © Gouvernement du Québec 2015
 © MRN - Gouvernement du Québec



Saint-Sulpice

0 1 2
Kilomètres



 Juillet 2016
 © Communauté métropolitaine de Montréal

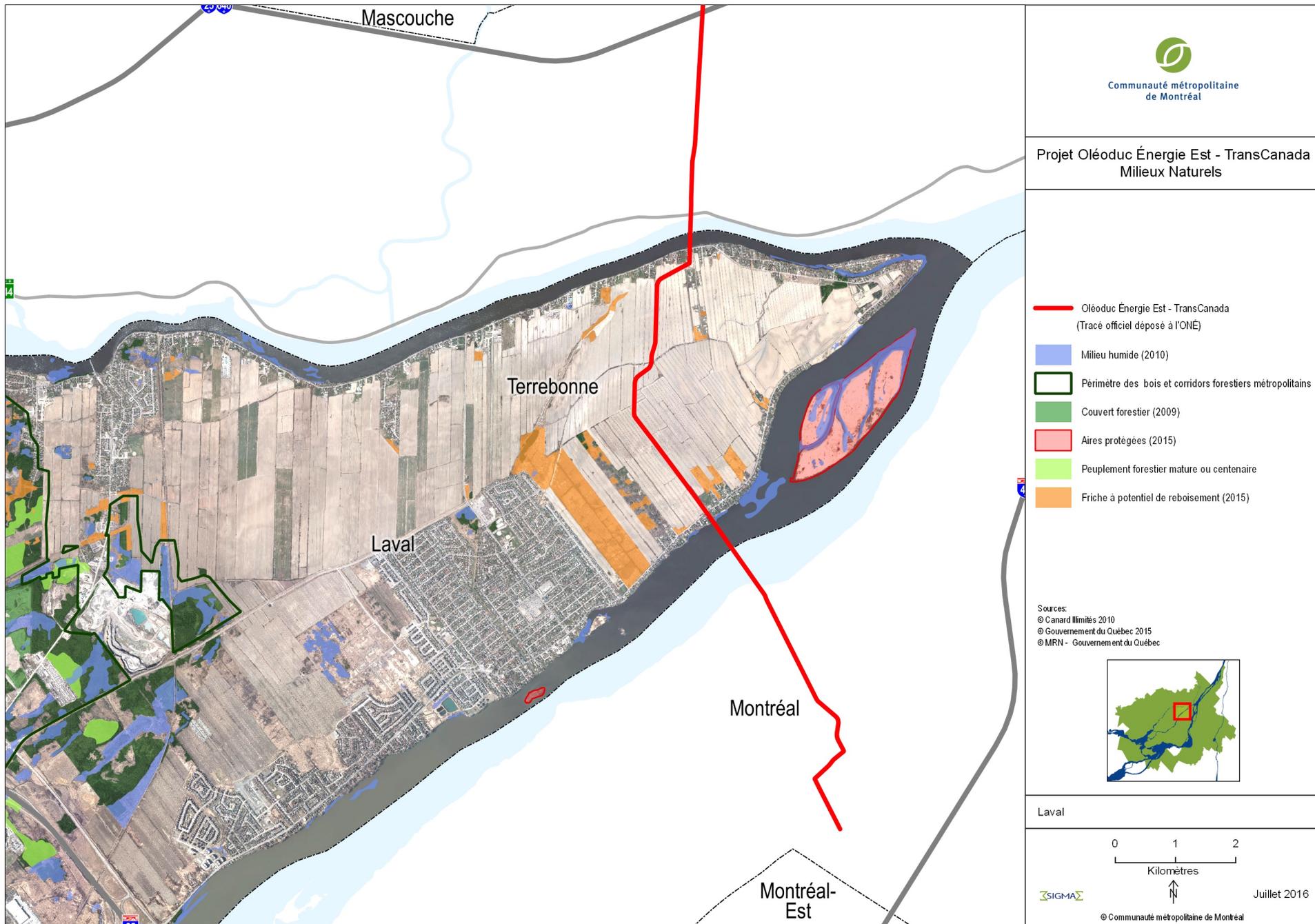

 Longueur
 du tracé
 10,78 km


 Couvert
 forestier
 9,28 ha


 Couvert forestier dans les
 bois et corridors forestiers
 9,28 ha


 Milieux
 humides
 3,76 ha

Une largeur moyenne d'emprise de 35m a été utilisée
 comme hypothèse pour le calcul des quantités. Cette
 largeur inclut les surlargeurs temporaires requises durant
 la période des travaux.

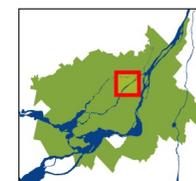


Communauté métropolitaine de Montréal

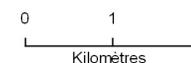
Projet Oléoduc Énergie Est - TransCanada
Milieux Naturels

- Oléoduc Énergie Est - TransCanada (Tracé officiel déposé à l'ONÉ)
- Milieu humide (2010)
- Périmètre des bois et corridors forestiers métropolitains
- Couvert forestier (2009)
- Aires protégées (2015)
- Peuplement forestier mature ou centenaire
- Friche à potentiel de reboisement (2015)

Sources:
 © Canard Imités 2010
 © Gouvernement du Québec 2015
 © MRN - Gouvernement du Québec



Laval



Juillet 2016

© Communauté métropolitaine de Montréal

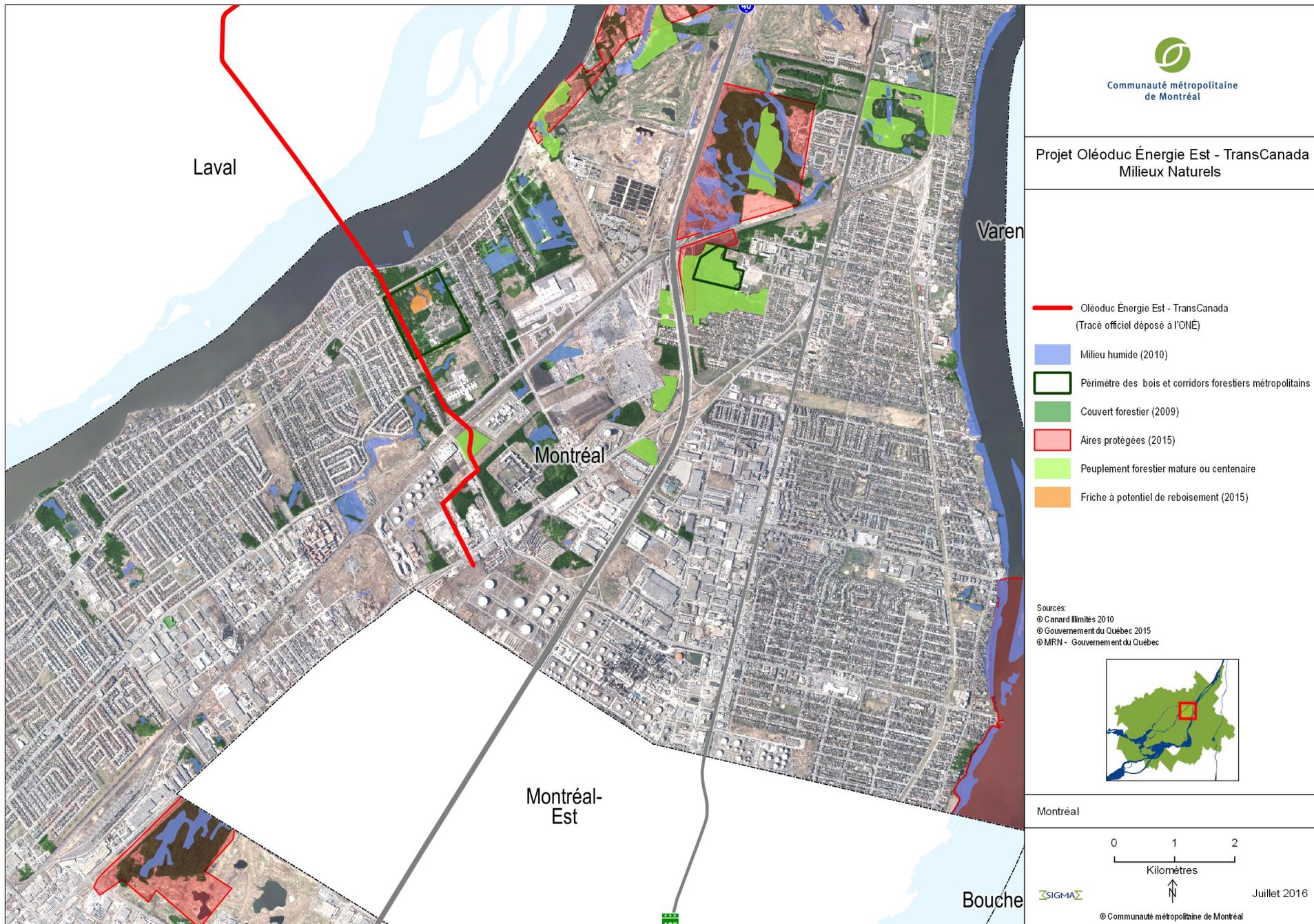
Longueur du tracé
3,51 km

Couvert forestier
0,0 ha

Couvert forestier dans les bois et corridors forestiers
0,0 ha

Milieux humides
0,04 ha

Une largeur moyenne d'emprise de 35m a été utilisée comme hypothèse pour le calcul des quantités. Cette largeur inclut les surlarges temporaires requises durant la période des travaux.



Communauté métropolitaine
de Montréal

Projet Oléoduc Énergie Est - TransCanada
Milieux Naturels

-  Oléoduc Énergie Est - TransCanada
(Tracé officiel déposé à l'ONÉ)
-  Milieu humide (2010)
-  Périmètre des bois et corridors forestiers métropolitains
-  Couvert forestier (2009)
-  Aires protégées (2015)
-  Peuplement forestier mature ou centenaire
-  Friche à potentiel de reboisement (2015)

Sources:
© Canard limités 2010
© Gouvernement du Québec 2015
© MRN - Gouvernement du Québec



Montréal



SIGMA

Juillet 2016

© Communauté métropolitaine de Montréal

 Longueur
du tracé
3,12 km

 Couvert
forestier
5,42 ha

 Couvert forestier dans les
bois et corridors forestiers
1,75 ha

 Milieux
humides
0,05 ha

Une largeur moyenne d'emprise de 35m a été utilisée
comme hypothèse pour le calcul des quantités. Cette
largeur inclut les surlarges temporaires requises durant
la période des travaux.

ANNEXE 2 – BOIS ET CORRIDORS FORESTIERS MÉTROPOLITAINS – FICHES TECHNIQUES

Bois de Mirabel (secteur rivière-du-Nord)

B-01

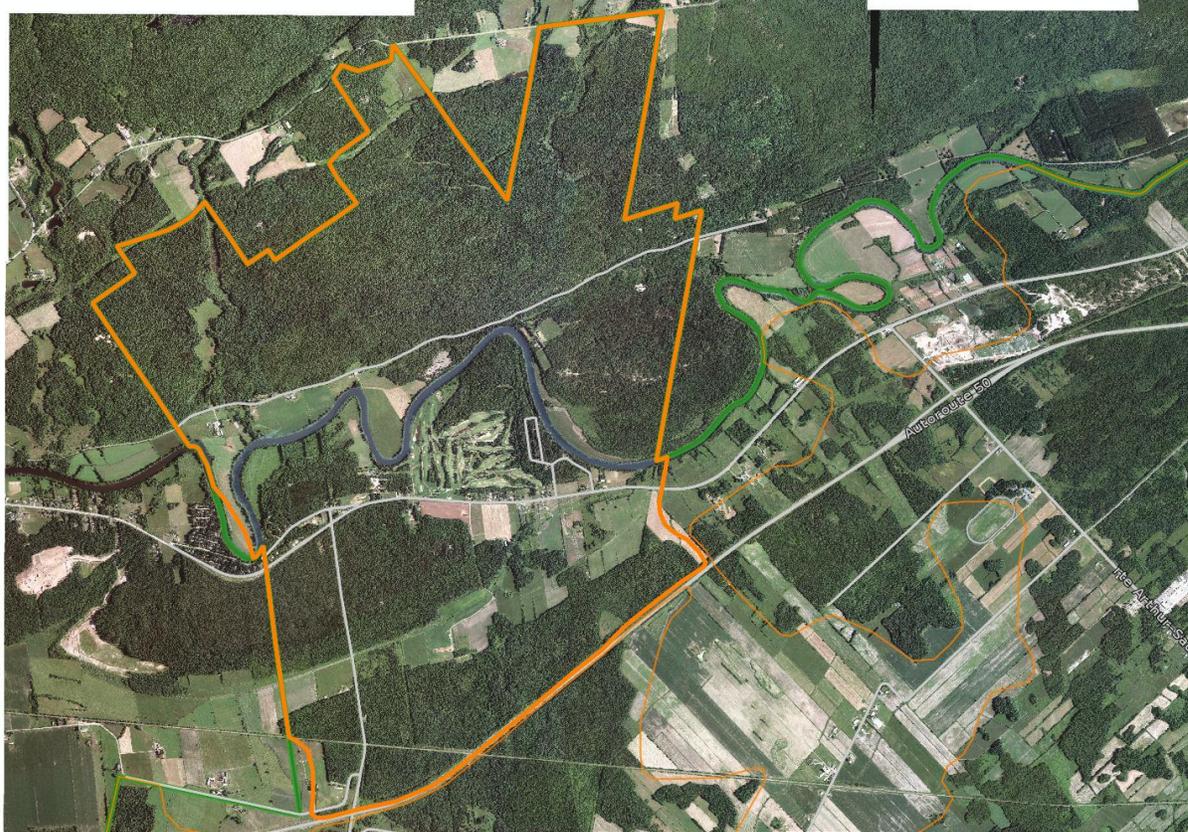


VILLE
Mirabel

MRC/Agglomération
Mirabel



Communauté métropolitaine
de Montréal



Superficie du périmètre	1 527,2 ha
Superficie du couvert forestier	1 114,3 ha
Superficie en périmètre métropolitain	0,0 ha
Superficie en zone agricole (ha)	1 374,7 ha



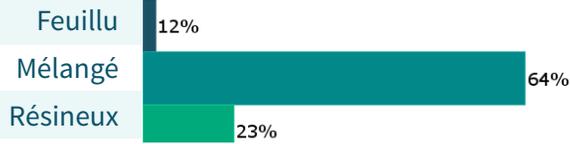
IMPORTANCE RELATIVE DU COUVERT FORESTIER DU BOIS POUR LA MUNICIPALITÉ

Mirabel 9 %



SUPERFICIE DE COUVERT FORESTIER

1 114,3 ha



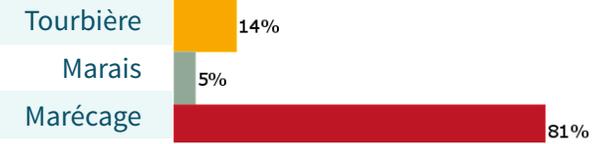
Écosystème forestier exceptionnel

Absence



SUPERFICIE DES MILIEUX HUMIDES

100,1 ha



Cours d'eau

Rives, littoral, plaines inondables

Présence



SUPERFICIE OCCUPÉE PAR LES PRINCIPAUX PEUPEMENTS MATURES ET VIEUX

311,0 ha

Plantation de pins sylvestres (d'Écosse) avec épinettes de Norvège	39,8 ha
Érabièrre à érables à sucre et/ou rouges et feuillus tolérants à l'ombre avec pruches du Canada	20,8 ha
Pinède à pins blancs	20,5 ha
Prucheraie à pruches du Canada avec feuillus tolérants à l'ombre	18,1 ha
Prucheraie à pruches du Canada	16,8 ha
Pinède à pins blancs avec érables rouges	12,2 ha



PERTURBATIONS NATURELLES

Absence



PRÉSENCE DE FRICHES

45,3 ha



ESPÈCES MENACÉES OU VULNÉRABLES



FLORE

Espèces désignées menacées ou vulnérables

Aucune répertoriée

Habitats forestiers des plantes menacées ou vulnérables

Aucun répertoire



FAUNE

Espèces désignées menacées ou vulnérables

Aucune répertoriée

Habitats fauniques désignés non enregistré au registre des aires protégées

Aire de confinement du cerf de Virginie





APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

	Nombre
Régie inter municipale et municipale	0
Entreprise	0
Privé	0



PRESSIONS ANTHROPIQUES

Agricole
Transport



INFRASTRUCTURE LINÉAIRE

Gazoduc	Présence
Oléoduc	Absence
Oléoduc TransCanada	Projeté
Transport d'énergie	Présence



ACTIVITÉS FORESTIÈRES

Coupe avec protection de la régénération
Coupe totale
Plantations
Coupe partielle



PRODUCTEURS FORESTIERS

N/D



EXPLOITATIONS ACÉRIQUES EN PRODUCTION

1 répertoire



AUTRES ACTIVITÉS

Sentier cyclable et pédestre entre Oka et
Mont-Saint-Hilaire Absence

NOTES





TOPONYME	RESPONSABLE	CO_UICN	DESIGNATION	HA_LEGAL
Réserve naturelle North River Farm (Conservation de la nature - Québec / McCall Phase 2)	Conservation de la nature - Québec	Y	Réserve naturelle reconnue	9,6



B-06



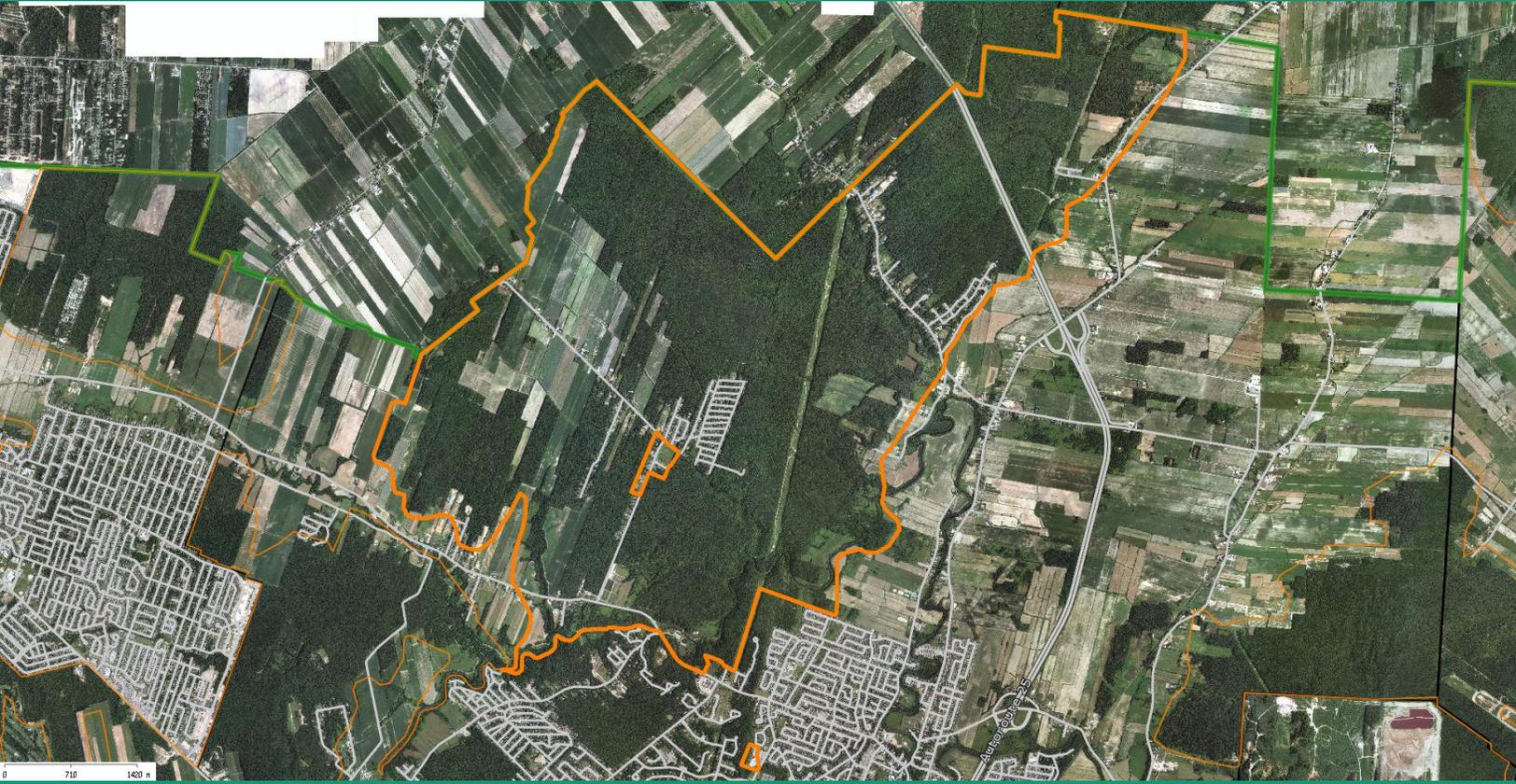
Bois de Mascouche

VILLE
Mascouche

MRC/Agglomération
Les Moulins



Communauté métropolitaine
de Montréal



Superficie du périmètre 2 862,1 ha

Superficie du couvert forestier 1 917,6 ha

Superficie en périmètre métropolitain 42,4 ha

Superficie en zone agricole (ha) 2 701,7 ha



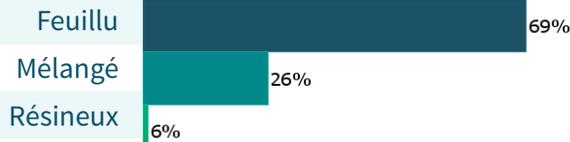
IMPORTANCE RELATIVE DU COUVERT FORESTIER DU BOIS POUR LA MUNICIPALITÉ

Mascouche 50 %



SUPERFICIE DE COUVERT FORESTIER

1 917,6 ha



Écosystème forestier exceptionnel

Absence



SUPERFICIE DES MILIEUX HUMIDES

189,3 ha



Cours d'eau

Rives, littoral, plaines inondables

Présence



SUPERFICIE OCCUPÉE PAR LES PRINCIPAUX PEUPEMENTS MATURES ET VIEUX

370,1 ha

Érablière à érables à sucre et/ou rouges avec feuillus tolérants à l'ombre	61,1 ha
Érablière à érables à sucre avec feuillus tolérants à l'ombre	45,9 ha
Érablière à érables rouges avec feuillus tolérants à l'ombre	42,6 ha
Érablière à érables à sucre et/ou rouges avec feuillus indéterminés	25,5 ha
Érablière à érables rouges et feuillus indéterminés avec pruches du Canada	22,0 ha
Érablière à érables à sucre et/ou rouges avec érables rouges	20,8 ha



PERTURBATIONS NATURELLES

Absence



PRÉSENCE DE FRICHES

7,1 ha



ESPÈCES MENACÉES OU VULNÉRABLES



FLORE

Espèces désignées menacées ou vulnérables

Aucune répertoriée

Habitats forestiers des plantes menacées ou vulnérables

Aucun répertoire



FAUNE

Espèces désignées menacées ou vulnérables

Aucune répertoriée

Habitats fauniques désignés non enregistré au registre des aires protégées

Aucun répertoire





APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

	Nombre
Régie inter municipale et municipale	0
Entreprise	0
Privé	0



PRESSIONS ANTHROPIQUES

- Agricole
- Industrielle ou commerciale
- Creusage/remblayage
- Transport
- Résidentielle



INFRASTRUCTURE LINÉAIRE

Gazoduc	Absence
Oléoduc	Absence
Oléoduc TransCanada	Projeté
Transport d'énergie	Présence



ACTIVITÉS FORESTIÈRES

- Coupe avec protection de la régénération
- Coupe totale
- Plantations
- Coupe partielle



PRODUCTEURS FORESTIERS

N/D



EXPLOITATIONS ACÉRIQUES EN PRODUCTION

1 répertoire



AUTRES ACTIVITÉS

Sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire Absence

NOTES

Présence d'îles





TOPONYME

RESPONSABLE

CO_UICN DESIGNATION

HA_LEGAL



B-07



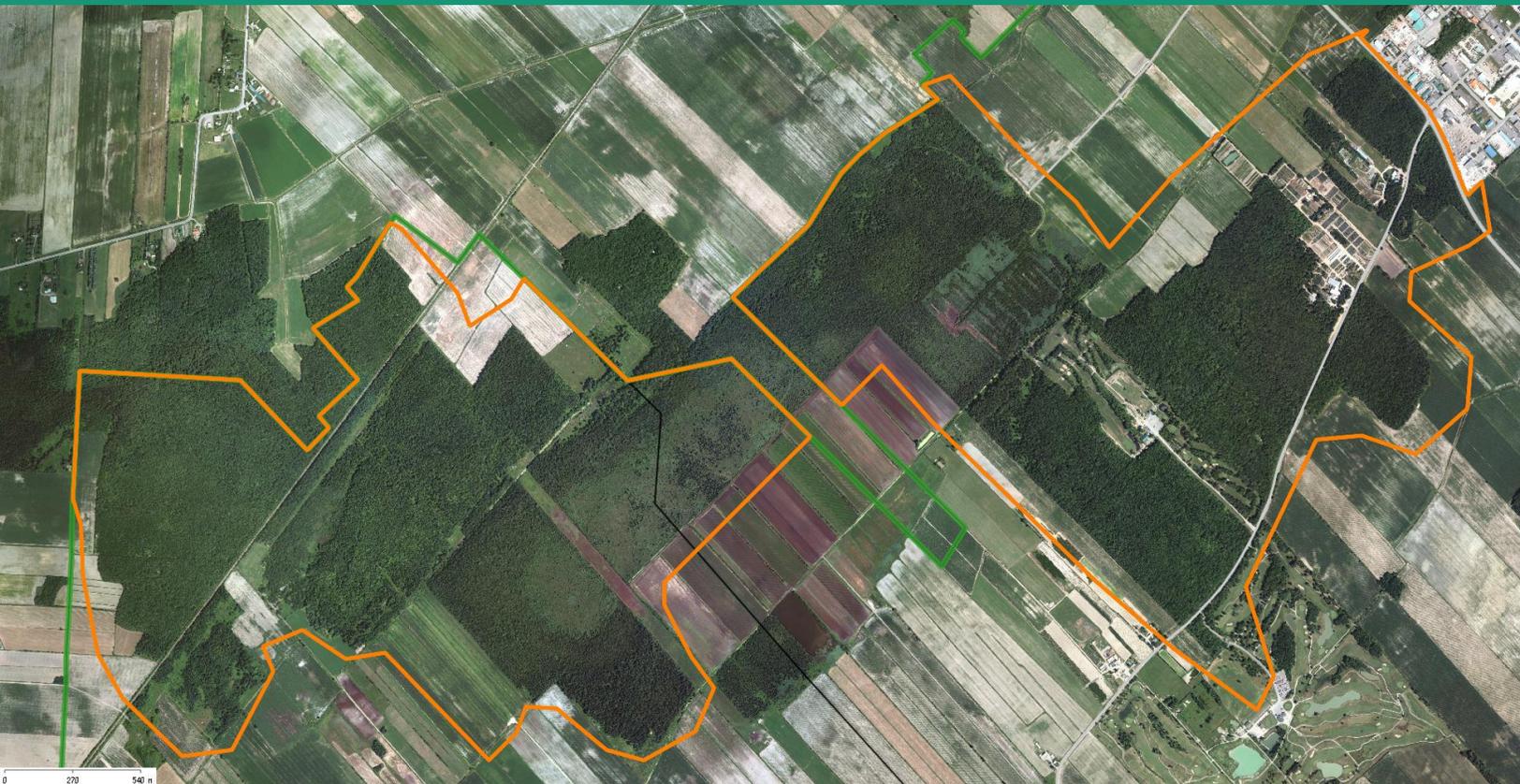
L'Assomption (Secteur Presqu'île)

VILLE
L'Assomption
Repentigny

MRC/Agglomération
L'Assomption
L'Assomption



Communauté métropolitaine
de Montréal



Superficie du périmètre	751,0 ha
Superficie du couvert forestier	442,4 ha
Superficie en périmètre métropolitain	0,2 ha
Superficie en zone agricole (ha)	750,9 ha



IMPORTANCE RELATIVE DU COUVERT FORESTIER DU BOIS POUR LA MUNICIPALITÉ

L'Assomption	13 %
Repentigny	38 %



SUPERFICIE DE COUVERT FORESTIER

442,4 ha

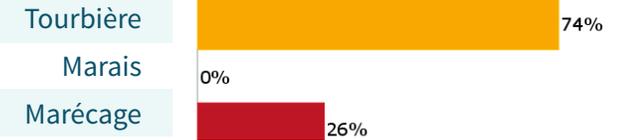


Écosystème forestier exceptionnel
Absence



SUPERFICIE DES MILIEUX HUMIDES

236,6 ha



Cours d'eau
Rives, littoral, plaines inondables **Présence**



SUPERFICIE OCCUPÉE PAR LES PRINCIPAUX PEUPELEMENTS MATURES ET VIEUX

87,8 ha

Érablière à érables à sucre avec feuillus tolérants à l'ombre	15,4 ha
Érablière à érables à sucre et/ou rouges avec feuillus tolérants à l'ombre	15,0 ha
Feuillus tolérants à l'ombre avec érables à sucre	11,7 ha
Feuillus tolérants à l'ombre	9,5 ha
Bouleau à papier et bouleau à papier	9,2 ha
Érablière à érables à sucre avec feuillus indéterminés	5,5 ha



PERTURBATIONS NATURELLES

Dépérissement



PRÉSENCE DE FRICHES

13,1 ha



ESPÈCES MENACÉES OU VULNÉRABLES



FLORE

Espèces désignées menacées ou vulnérables

Aucune répertoriée

Habitats forestiers des plantes menacées ou vulnérables

Aucun répertoire



FAUNE

Espèces désignées menacées ou vulnérables

Aucune répertoriée

Habitats fauniques désignés non enregistré au registre des aires protégées

Aucun répertoire





APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

	Nombre
Régie inter municipale et municipale	0
Entreprise	0
Privé	0



PRESSIONS ANTHROPIQUES

Agricole
 Industrielle ou commerciale
 Creusage/remblayage
 Transport



INFRASTRUCTURE LINÉAIRE

Gazoduc	Absence
Oléoduc	Absence
Oléoduc TransCanada	Projeté
Transport d'énergie	Présence



ACTIVITÉS FORESTIÈRES

Coupe avec protection de la régénération
 Coupe totale
 Plantations
 Coupe partielle



PRODUCTEURS FORESTIERS

N/D



EXPLOITATIONS ACÉRIQUES EN PRODUCTION

1 répertoire



AUTRES ACTIVITÉS

Sentier cyclable et pédestre entre Oka et
 Mont-Saint-Hilaire Absence

NOTES





TOPONYME

RESPONSABLE

CO_UICN DESIGNATION

HA_LEGAL



B-08



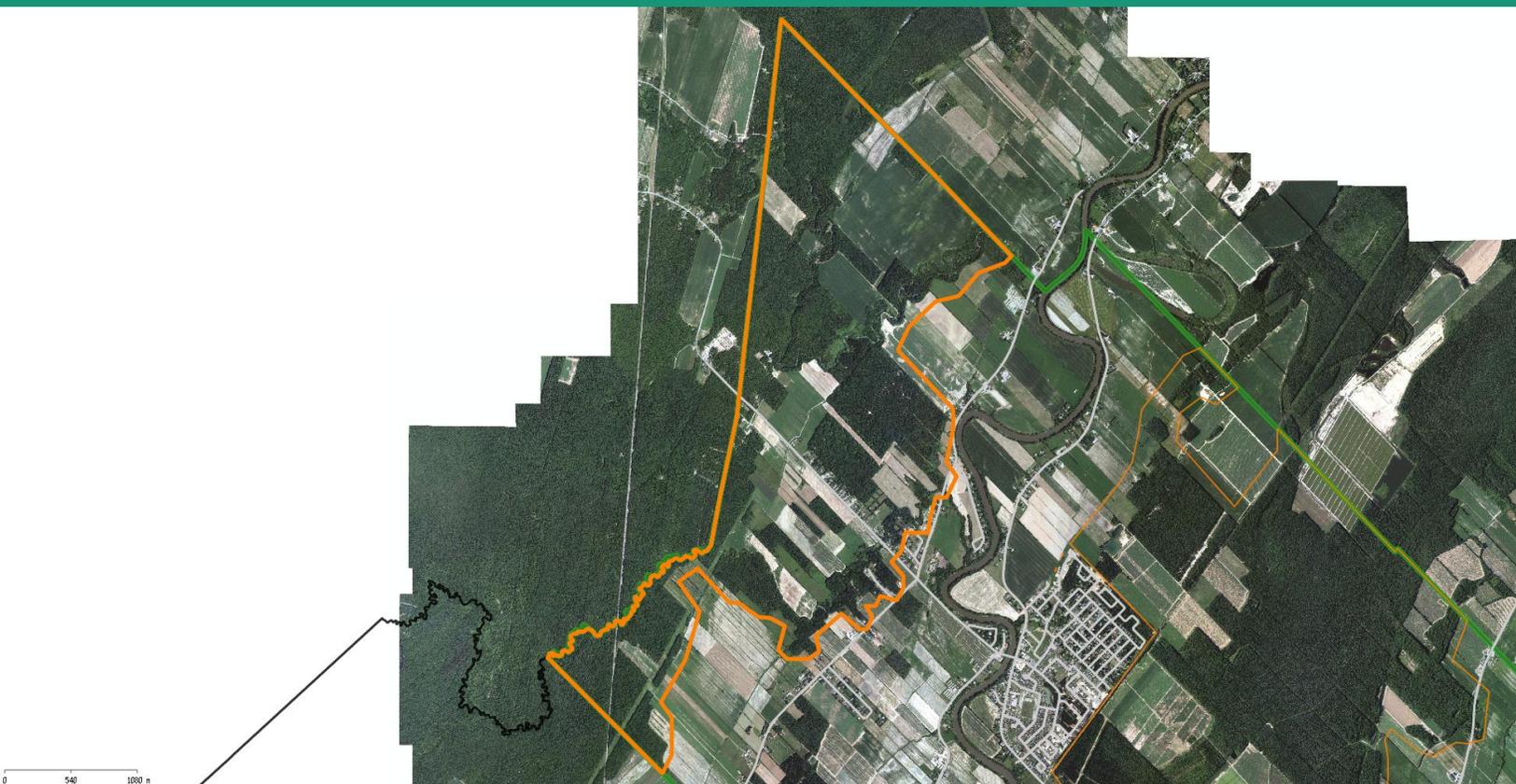
L'Assomption (Secteur Sainte-Marie)

VILLE
L'Assomption

MRC/Agglomération
L'Assomption



Communauté métropolitaine
de Montréal



Superficie du périmètre	782,8 ha
Superficie du couvert forestier	359,3 ha
Superficie en périmètre métropolitain	0,0 ha
Superficie en zone agricole (ha)	782,8 ha



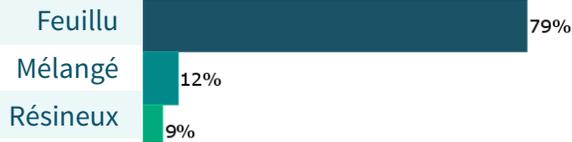
IMPORTANCE RELATIVE DU COUVERT FORESTIER DU BOIS POUR LA MUNICIPALITÉ

L'Assomption 20 %



SUPERFICIE DE COUVERT FORESTIER

359,3 ha



Écosystème forestier exceptionnel

Absence



SUPERFICIE DES MILIEUX HUMIDES

28,6 ha



Cours d'eau

Rives, littoral, plaines inondables

Présence



SUPERFICIE OCCUPÉE PAR LES PRINCIPAUX PEUPELEMENTS MATURES ET VIEUX

64,6 ha

Érablière à érables à sucre et/ou rouges avec feuillus tolérants à l'ombre	40,9 ha
Feuillus tolérants à l'ombre avec érables rouges	10,3 ha
Pinède à pins blancs avec érables rouges	5,7 ha
Feuillus tolérants à l'ombre avec hêtres à grandes feuilles	4,8 ha
Érablière à érables rouges avec feuillus tolérants à l'ombre	3,7 ha
Feuillus tolérants à l'ombre et érables rouges avec pruches du Canada	0,5 ha



PERTURBATIONS NATURELLES

Absence



PRÉSENCE DE FRICHES

3,0 ha



ESPÈCES MENACÉES OU VULNÉRABLES



FLORE

Espèces désignées menacées ou vulnérables

Aucune répertoriée

Habitats forestiers des plantes menacées ou vulnérables

Aucun répertoire



FAUNE

Espèces désignées menacées ou vulnérables

Aucune répertoriée

Habitats fauniques désignés non enregistré au registre des aires protégées

Aucun répertoire





APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

	Nombre
Régie inter municipale et municipale	0
Entreprise	0
Privé	0



PRESSIONS ANTHROPIQUES

- Agricole
- Transport
- Creusage/remblayage
- Résidentielle



INFRASTRUCTURE LINÉAIRE

Gazoduc	Absence
Oléoduc	Absence
Transport d'énergie	Présence



ACTIVITÉS FORESTIÈRES

- Plantations
- Coupe partielle



PRODUCTEURS FORESTIERS

N/D



EXPLOITATIONS ACÉRIQUES EN PRODUCTION

1 répertoire



AUTRES ACTIVITÉS

Sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire Absence

NOTES





TOPONYME

RESPONSABLE

CO_UICN DESIGNATION

HA_LEGAL



L'Assomption (Secteur Saint-Sulpice)

B-10

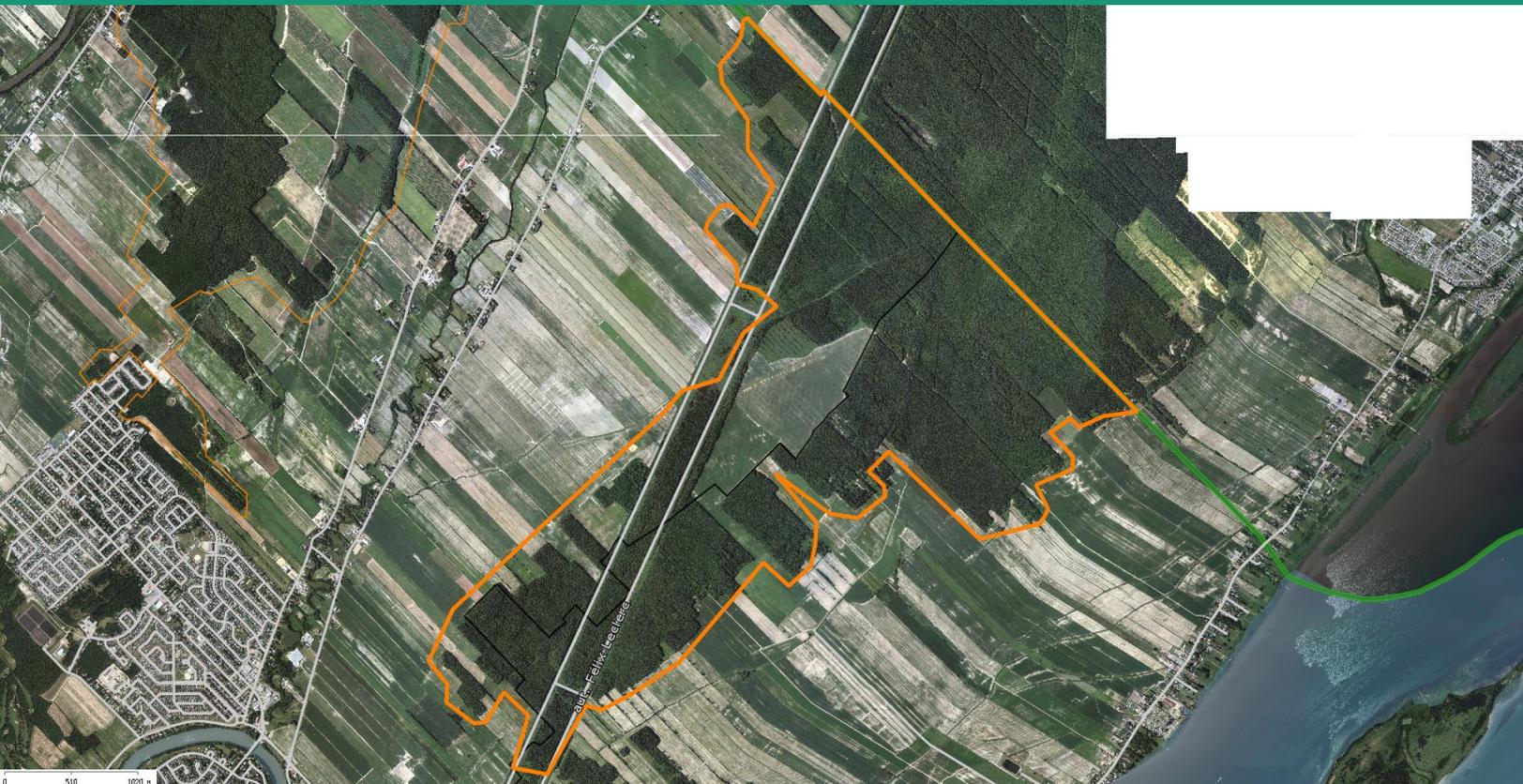


VILLE
L'Assomption
Saint-Sulpice

MRC/Agglomération
L'Assomption
L'Assomption



Communauté métropolitaine
de Montréal



Superficie du périmètre	1 047,4 ha
Superficie du couvert forestier	694,0 ha
Superficie en périmètre métropolitain	0,0 ha
Superficie en zone agricole (ha)	1 047,4 ha



IMPORTANCE RELATIVE DU COUVERT FORESTIER DU BOIS POUR LA MUNICIPALITÉ

L'Assomption	15 %
Saint-Sulpice	74 %



SUPERFICIE DE COUVERT FORESTIER

694,0 ha

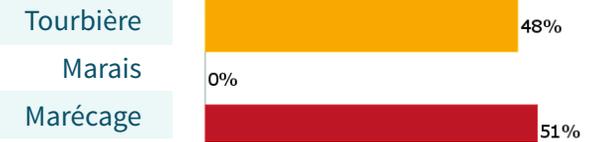


Écosystème forestier exceptionnel
Absence



SUPERFICIE DES MILIEUX HUMIDES

242,6 ha



Cours d'eau
Rives, littoral, plaines inondables **Présence**



SUPERFICIE OCCUPÉE PAR LES PRINCIPAUX PEUPEMENTS MATURES ET VIEUX

104,9 ha

Érablière à érables à sucre et/ou rouges avec feuillus tolérants à l'ombre	30,2 ha
Érable rouge et érable à sucre	10,5 ha
Érablière à érables à sucre et/ou rouges avec hêtres à grandes feuilles	9,3 ha
Érablière à érables rouges avec feuillus tolérants à l'ombre	9,2 ha
Érablière à érables rouges avec hêtres à grandes feuilles	8,7 ha
Feuillus tolérants à l'ombre avec feuillus indéterminés	6,9 ha



PERTURBATIONS NATURELLES

Absence



PRÉSENCE DE FRICHES

20,0 ha



ESPÈCES MENACÉES OU VULNÉRABLES



FLORE

Espèces désignées menacées ou vulnérables
Aucune répertoriée

Habitats forestiers des plantes menacées ou vulnérables
Érablières à érable rouge ou forêts mélangées sur dépôts marins ou organiques présentant un mauvais drainage.



FAUNE

Espèces désignées menacées ou vulnérables
Aucune répertoriée

Habitats fauniques désignés non enregistré au registre des aires protégées
Aucun répertoire



APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

Nombre

Régie inter municipale et municipale	0
Entreprise	0
Privé	0



PRESSIONS ANTHROPIQUES

Transport
Agricole
Industrielle ou commerciale



INFRASTRUCTURE LINÉAIRE

Gazoduc	Présence
Oléoduc	Absence
Oléoduc TransCanada	Projeté
Transport d'énergie	Absence



ACTIVITÉS FORESTIÈRES

Coupe avec protection de la régénération
Coupe totale
Plantations
Coupe partielle



PRODUCTEURS FORESTIERS

N/D



EXPLOITATIONS ACÉRIQUES EN PRODUCTION

4 répertoriées



AUTRES ACTIVITÉS

Sentier cyclable et pédestre entre Oka et
Mont-Saint-Hilaire Absence

NOTES





TOPONYME

RESPONSABLE

CO_UICN DESIGNATION

HA_LEGAL



B-21



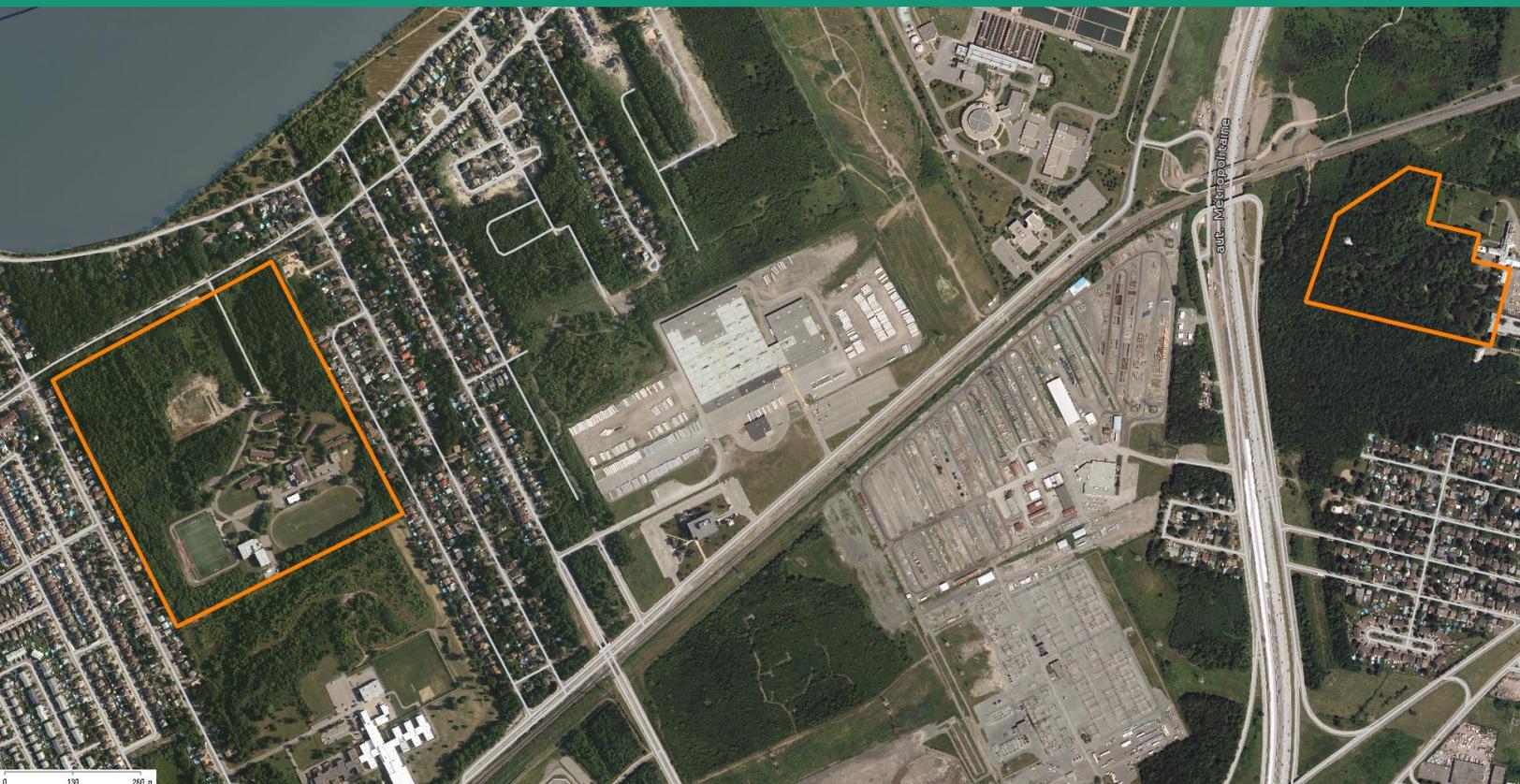
Bois de la Pointe-aux-Prairies

VILLE
Montréal

MRC/Agglomération
Montréal



Communauté métropolitaine
de Montréal



Superficie du périmètre	33,1 ha
Superficie du couvert forestier	21,5 ha
Superficie en périmètre métropolitain	33,1 ha
Superficie en zone agricole (ha)	25,4 ha



IMPORTANCE RELATIVE DU COUVERT FORESTIER DU BOIS POUR LA MUNICIPALITÉ

Montréal 1 %



SUPERFICIE DE COUVERT FORESTIER

21,5 ha

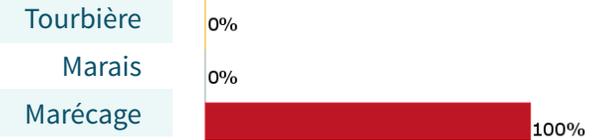


Écosystème forestier exceptionnel
Présence



SUPERFICIE DES MILIEUX HUMIDES

0,7 ha



Cours d'eau
Rives, littoral, plaines inondables
Présence



SUPERFICIE OCCUPÉE PAR LES PRINCIPAUX PEUPELEMENTS MATURES ET VIEUX

5,5 ha

Feuillus tolérants à l'ombre avec érables à sucre 5,5 ha



PERTURBATIONS NATURELLES

Absence



PRÉSENCE DE FRICHES

1,7 ha



ESPÈCES MENACÉES OU VULNÉRABLES



FLORE

Espèces désignées menacées ou vulnérables
Présence

Habitats forestiers des plantes
menacées ou vulnérables
Aucun répertoire



FAUNE

Espèces désignées menacées ou vulnérables
Aucune répertoriée

Habitats fauniques désignés
non enregistré au registre des aires protégées
Aucun répertoire





APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

Nombre

Régie inter municipale et municipale	0
Entreprise	0
Privé	0



PRESSIONS ANTHROPIQUES

Résidentielle	
Transport	
Aires TOD	Pointe-aux-Trembles Rivière-des-Prairies



INFRASTRUCTURE LINÉAIRE

Gazoduc	Absence
Oléoduc	Absence
Oléoduc TransCanada	Projeté
Transport d'énergie	Absence



ACTIVITÉS FORESTIÈRES

Coupe partielle



PRODUCTEURS FORESTIERS

N/D



EXPLOITATIONS ACÉRIQUES EN PRODUCTION

Aucune répertoriée



AUTRES ACTIVITÉS

Sentier cyclable et pédestre entre Oka et
Mont-Saint-Hilaire Absence

NOTES





TOPONYME

RESPONSABLE

CO_UICN DESIGNATION

HA_LEGAL



C-01

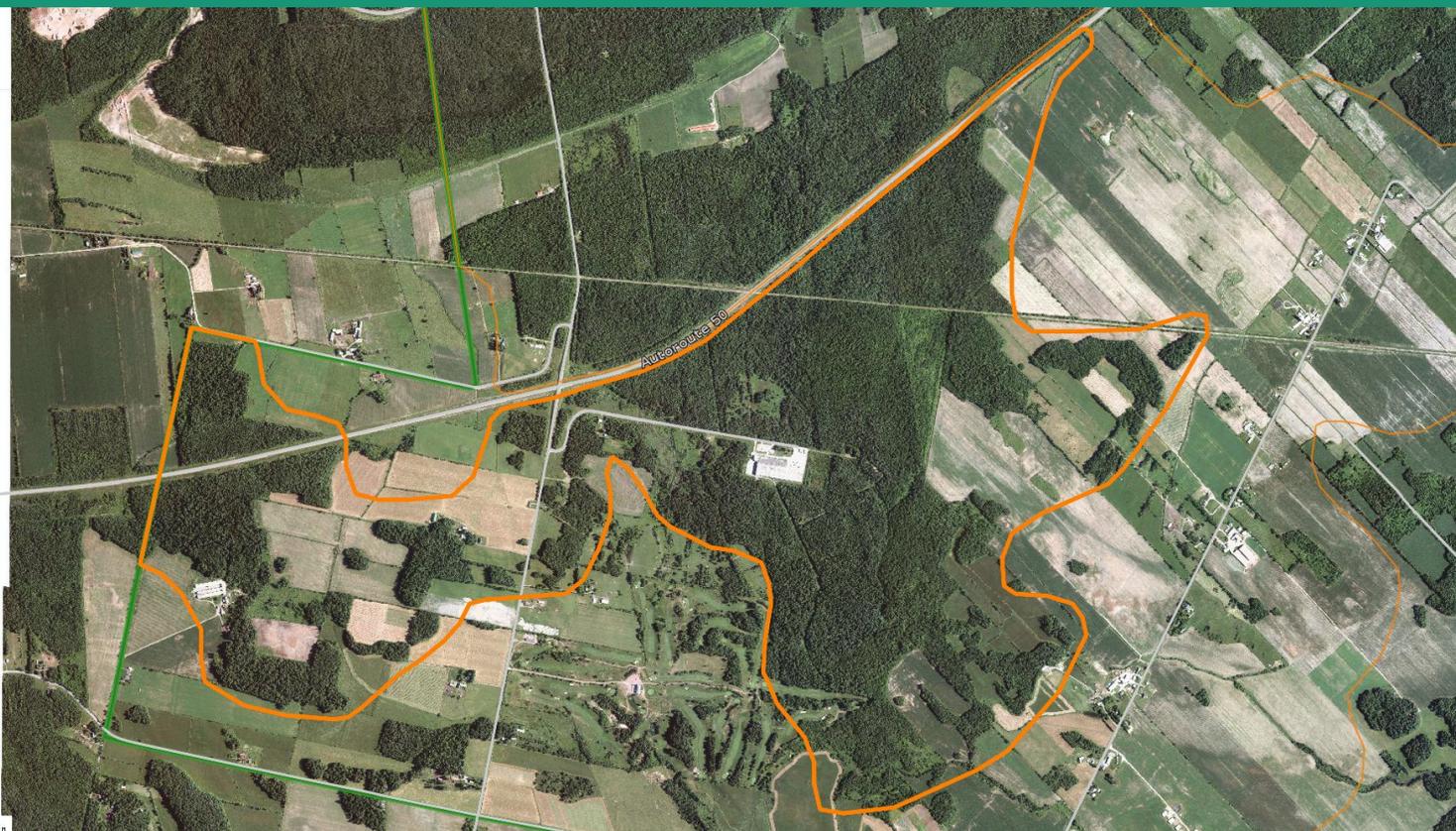


VILLE
Mirabel

MRC/Agglomération
Mirabel



Communauté métropolitaine
de Montréal



Superficie du périmètre	691,6 ha
Superficie du couvert forestier	390,0 ha
Superficie en périmètre métropolitain	0,0 ha
Superficie en zone agricole (ha)	691,6 ha



IMPORTANCE RELATIVE DU COUVERT FORESTIER DU BOIS POUR LA MUNICIPALITÉ

Mirabel 3 %



SUPERFICIE DE COUVERT FORESTIER

390,0 ha

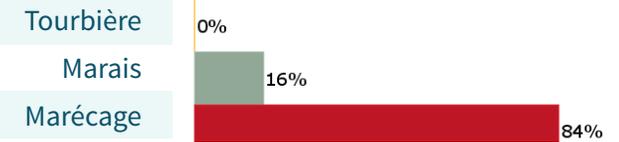


Écosystème forestier exceptionnel
Absence



SUPERFICIE DES MILIEUX HUMIDES

20,5 ha



Cours d'eau
Rives, littoral, plaines inondables **Présence**



SUPERFICIE OCCUPÉE PAR LES PRINCIPAUX PEUPEMENTS MATURES ET VIEUX

113,9 ha

Érablière à érables à sucre avec feuillus tolérants à l'ombre	28,1 ha
Érablière à érables à sucre avec érables rouges	15,8 ha
Prucheraie à pruches du Canada	10,4 ha
Érablière à érables à sucre et/ou rouges avec feuillus tolérants à l'ombre	9,8 ha
Pinède à pins blancs et épinettes noires et/ou rouges avec érables rouges	9,7 ha
Érablière à érables à sucre et feuillus tolérants à l'ombre avec résineux indéterminés	8,1 ha



PERTURBATIONS NATURELLES

Chablis partiel



PRÉSENCE DE FRICHES

28,2 ha



ESPÈCES MENACÉES OU VULNÉRABLES



FLORE

Espèces désignées menacées ou vulnérables

Aucune répertoriée

Habitats forestiers des plantes menacées ou vulnérables

Aucun répertoire



FAUNE

Espèces désignées menacées ou vulnérables

Aucune répertoriée

Habitats fauniques désignés non enregistré au registre des aires protégées

Aucun répertoire





APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

	Nombre
Régie inter municipale et municipale	0
Entreprise	0
Privé	0



PRESSIONS ANTHROPIQUES

Agricole
 Industrielle ou commerciale
 Transport



INFRASTRUCTURE LINÉAIRE

Gazoduc	Présence
Oléoduc	Absence
Oléoduc TransCanada	Projeté
Transport d'énergie	Absence



ACTIVITÉS FORESTIÈRES

Coupe avec protection de la régénération
 Plantations
 Coupe partielle



PRODUCTEURS FORESTIERS

N/D



EXPLOITATIONS ACÉRIQUES EN PRODUCTION

2 répertoirees



AUTRES ACTIVITÉS

Sentier cyclable et pédestre entre Oka et
 Mont-Saint-Hilaire Absence

NOTES





TOPONYME

RESPONSABLE

CO_UICN DESIGNATION

HA_LEGAL





Superficie du périmètre	5 321,5 ha
Superficie du couvert forestier	3 180,9 ha
Superficie en périmètre métropolitain	0,0 ha
Superficie en zone agricole (ha)	5 320,1 ha



IMPORTANCE RELATIVE DU COUVERT FORESTIER DU BOIS POUR LA MUNICIPALITÉ

Mirabel 26 %



SUPERFICIE DE COUVERT FORESTIER

3 180,9 ha



Écosystème forestier exceptionnel
Absence



SUPERFICIE DES MILIEUX HUMIDES

651,0 ha



Cours d'eau
Rives, littoral, plaines inondables **Présence**



SUPERFICIE OCCUPÉE PAR LES PRINCIPAUX PEUPEMENTS MATURES ET VIEUX

575,5 ha

Érable à érables à sucre avec feuillus tolérants à l'ombre	161,4 ha
Érable à érables à sucre	111,2 ha
Érable à érables à sucre avec érables rouges	40,7 ha
Érable à érables à sucre et/ou rouges avec feuillus tolérants à l'ombre	39,7 ha
Érable à érables rouges et feuillus indéterminés avec résineux indéterminés	19,4 ha
Érable à érables rouges et bouleaux à papier avec épinettes noires et/ou rouges	16,5 ha



PERTURBATIONS NATURELLES

Chablis partiel



PRÉSENCE DE FRICHES

197,4 ha



ESPÈCES MENACÉES OU VULNÉRABLES



FLORE

Espèces désignées menacées ou vulnérables
Aucune répertoriée

Habitats forestiers des plantes
menacées ou vulnérables

Érabières ou forêts mélangées sur till mince et rocheux.
Érabières à érable rouge ou forêts mélangées sur dépôts marins ou organiques présentant un mauvais drainage.



FAUNE

Espèces désignées menacées ou vulnérables
Aucune répertoriée

Habitats fauniques désignés
non enregistré au registre des aires protégées
Aucun répertoire



APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

	Nombre
Régie inter municipale et municipale	0
Entreprise	0
Privé	0



PRESSIONS ANTHROPIQUES

- Transport
- Agricole
- Industrielle ou commerciale
- Creusage/remblayage
- Résidentielle
- Extraction



INFRASTRUCTURE LINÉAIRE

Gazoduc	Présence
Oléoduc	Absence
Oléoduc TransCanada	Projeté
Transport d'énergie	Présence



ACTIVITÉS FORESTIÈRES

- Coupe avec protection de la régénération
- Plantations
- Coupe partielle



PRODUCTEURS FORESTIERS

N/D



EXPLOITATIONS ACÉRIQUES EN PRODUCTION

18 répertoriées



AUTRES ACTIVITÉS

Sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire Absence

NOTES





TOPONYME

RESPONSABLE

CO_UICN DESIGNATION

HA_LEGAL



C-04



VILLE
Mirabel

MRC/Agglomération
Mirabel



Communauté métropolitaine
de Montréal



Superficie du périmètre	412,9 ha
Superficie du couvert forestier	251,2 ha
Superficie en périmètre métropolitain	0,0 ha
Superficie en zone agricole (ha)	412,8 ha



IMPORTANCE RELATIVE DU COUVERT FORESTIER DU BOIS POUR LA MUNICIPALITÉ

Mirabel 2 %



SUPERFICIE DE COUVERT FORESTIER

251,2 ha



Écosystème forestier exceptionnel

Absence



SUPERFICIE DES MILIEUX HUMIDES

14,9 ha



Cours d'eau

Rives, littoral, plaines inondables

Présence



SUPERFICIE OCCUPÉE PAR LES PRINCIPAUX PEUPELEMENTS MATURES ET VIEUX

30,0 ha

Érablière à érables à sucre	19,8 ha
Érablière à érables à sucre avec feuillus tolérants à l'ombre	6,2 ha
Érablière à érables à sucre et/ou rouges avec feuillus indéterminés	4,0 ha



PERTURBATIONS NATURELLES

Absence



PRÉSENCE DE FRICHES

57,9 ha



ESPÈCES MENACÉES OU VULNÉRABLES



FLORE

Espèces désignées menacées ou vulnérables

Présence

Habitats forestiers des plantes menacées ou vulnérables

Aucun répertoire



FAUNE

Espèces désignées menacées ou vulnérables

Aucune répertoriée

Habitats fauniques désignés non enregistré au registre des aires protégées

Aucun répertoire





APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

Nombre

Régie inter municipale et municipale	0
Entreprise	0
Privé	0



PRESSIONS ANTHROPIQUES

Transport
Agricole



INFRASTRUCTURE LINÉAIRE

Gazoduc	Présence
Oléoduc	Présence
Oléoduc TransCanada	Projeté
Transport d'énergie	Absence



ACTIVITÉS FORESTIÈRES

Coupe partielle



PRODUCTEURS FORESTIERS

N/D



EXPLOITATIONS ACÉRIQUES EN PRODUCTION

Aucune répertoriée



AUTRES ACTIVITÉS

Sentier cyclable et pédestre entre Oka et
Mont-Saint-Hilaire Absence

NOTES





TOPONYME

RESPONSABLE

CO_UICN DESIGNATION

HA_LEGAL



C-05

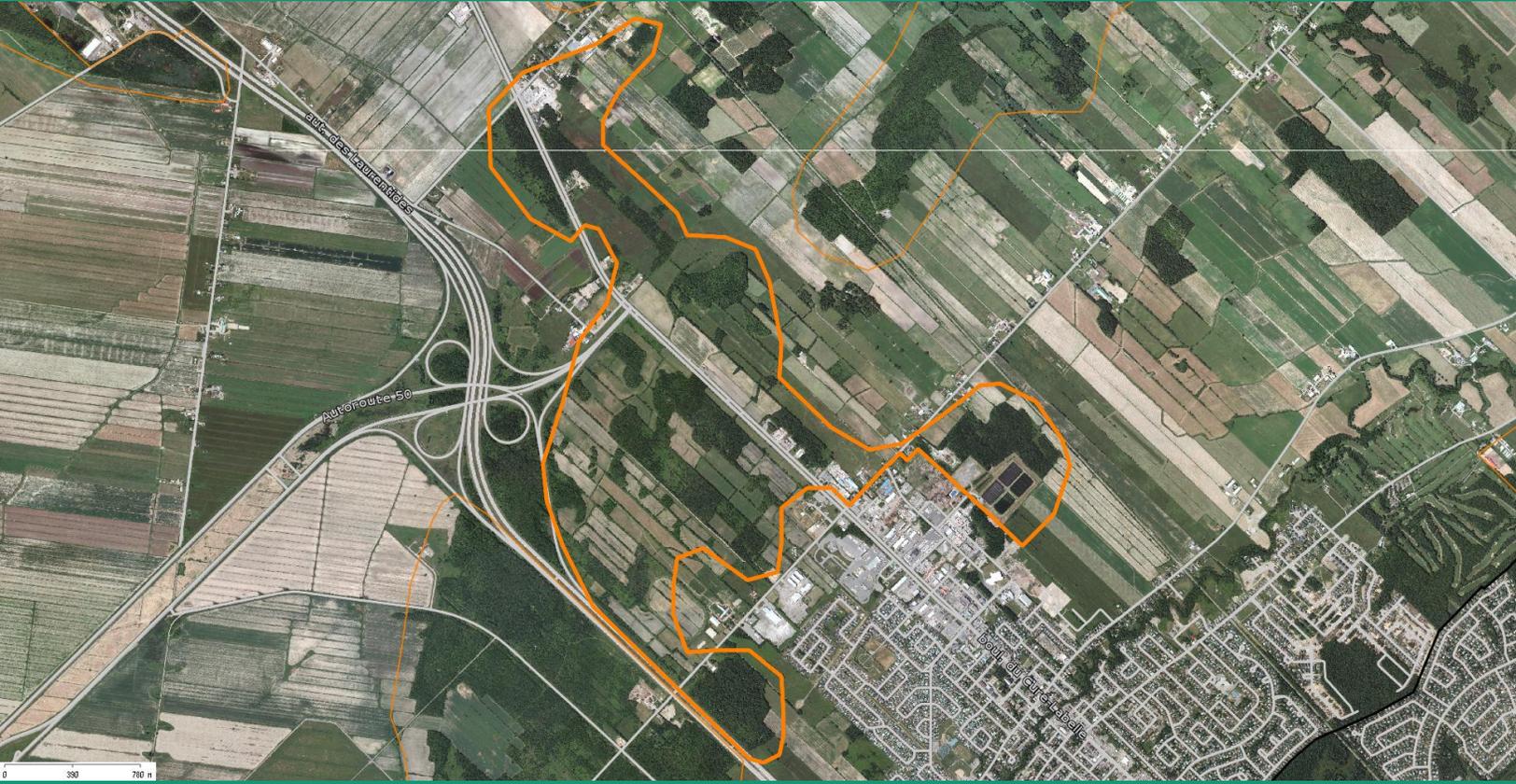


VILLE
Mirabel

MRC/Agglomération
Mirabel



Communauté métropolitaine
de Montréal



Superficie du périmètre	432,6 ha
Superficie du couvert forestier	124,9 ha
Superficie en périmètre métropolitain	13,8 ha
Superficie en zone agricole (ha)	432,4 ha



IMPORTANCE RELATIVE DU COUVERT FORESTIER DU BOIS POUR LA MUNICIPALITÉ

Mirabel 1 %



SUPERFICIE DE COUVERT FORESTIER

124,9 ha



Écosystème forestier exceptionnel
Absence



SUPERFICIE DES MILIEUX HUMIDES

12,8 ha



Cours d'eau
Rives, littoral, plaines inondables **Présence**



SUPERFICIE OCCUPÉE PAR LES PRINCIPAUX PEUPELEMENTS MATURES ET VIEUX

19,9 ha

Érablière à érables à sucre avec feuillus tolérants à l'ombre	12,9 ha
Érablière à érables à sucre et/ou rouges et feuillus tolérants à l'ombre avec pruches du Canada	7,0 ha



PERTURBATIONS NATURELLES

Absence



PRÉSENCE DE FRICHES

19,4 ha



ESPÈCES MENACÉES OU VULNÉRABLES



FLORE

Espèces désignées menacées ou vulnérables

Aucune répertoriée

Habitats forestiers des plantes menacées ou vulnérables

Aucun répertoire



FAUNE

Espèces désignées menacées ou vulnérables

Aucune répertoriée

Habitats fauniques désignés non enregistré au registre des aires protégées

Aucun répertoire





APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

	Nombre
Régie inter municipale et municipale	0
Entreprise	2
Privé	0



PRESSIONS ANTHROPIQUES

Industrielle ou commerciale
Agricole
Transport



INFRASTRUCTURE LINÉAIRE

Gazoduc	Présence
Oléoduc	Présence
Oléoduc TransCanada	Projeté
Transport d'énergie	Absence



ACTIVITÉS FORESTIÈRES

Plantations
Coupe partielle



PRODUCTEURS FORESTIERS

N/D



EXPLOITATIONS ACÉRIQUES EN PRODUCTION

Aucune répertoriée



AUTRES ACTIVITÉS

Sentier cyclable et pédestre entre Oka et
Mont-Saint-Hilaire Absence

NOTES





TOPONYME

RESPONSABLE

CO_UICN DESIGNATION

HA_LEGAL



C-07

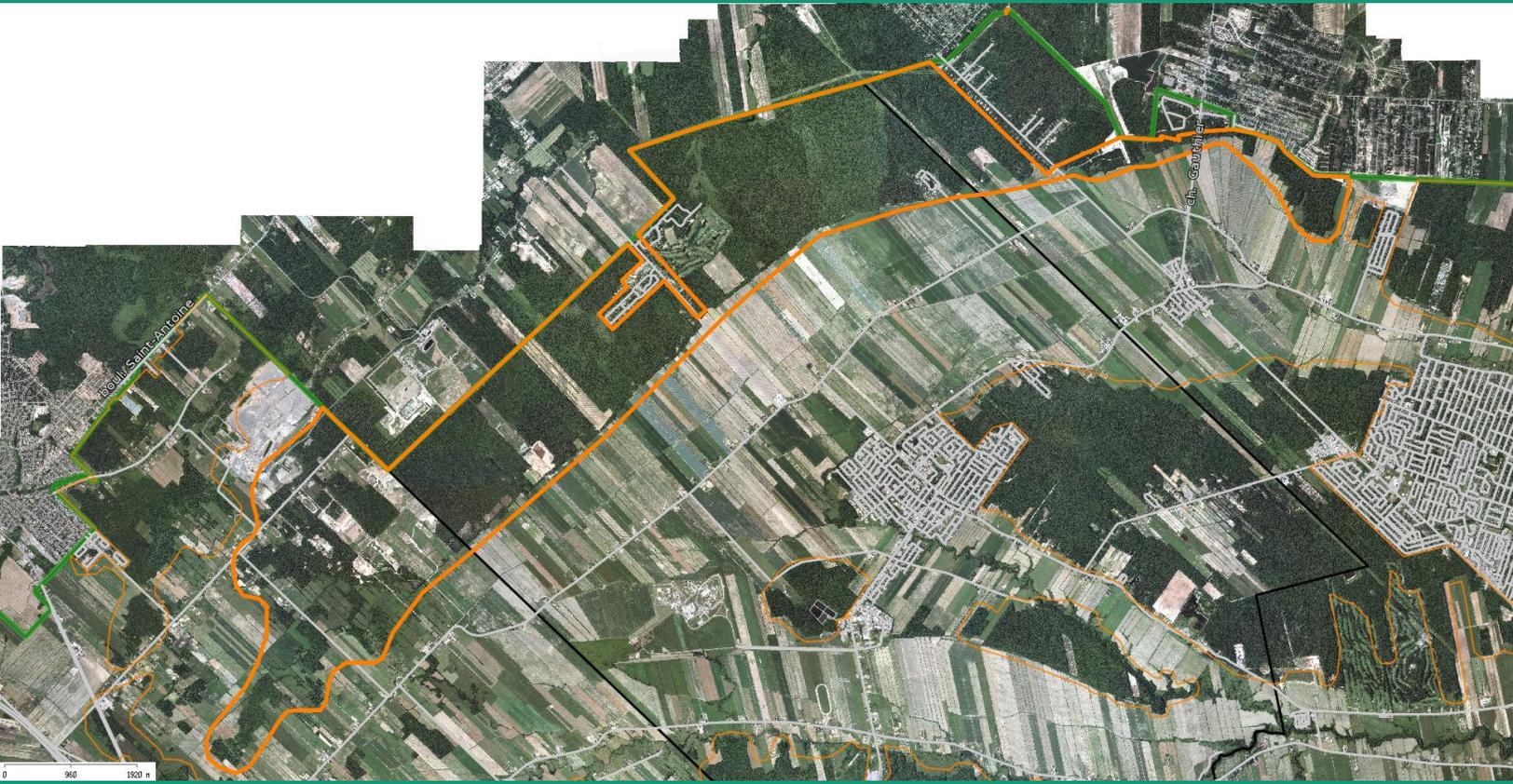


VILLE
Mirabel
Sainte-Anne-des-Plaines
Terrebonne

MRC/Agglomération
Mirabel
Thérèse-De Blainville
Les Moulins



Communauté métropolitaine
de Montréal



Superficie du périmètre	3 044,0 ha
Superficie du couvert forestier	2 001,7 ha
Superficie en périmètre métropolitain	0,0 ha
Superficie en zone agricole (ha)	3 023,1 ha



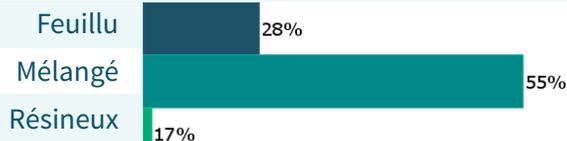
IMPORTANCE RELATIVE DU COUVERT FORESTIER DU BOIS POUR LA MUNICIPALITÉ

Mirabel	3 %
Sainte-Anne-des-Plaines	44 %
Terrebonne	8 %



SUPERFICIE DE COUVERT FORESTIER

2 001,7 ha



Écosystème forestier exceptionnel
Absence



SUPERFICIE DES MILIEUX HUMIDES

368,5 ha



Cours d'eau
Rives, littoral, plaines inondables **Présence**



SUPERFICIE OCCUPÉE PAR LES PRINCIPAUX PEUPEMENTS MATURES ET VIEUX

572,1 ha

Pinède à pins blancs	61,8 ha
Pinède à pins blancs avec érables rouges	36,2 ha
Érablière à érables à sucre	30,8 ha
Prucheraie à pruches du Canada et résineux indéterminés avec érables rouges	28,1 ha
Sapinière à sapins baumiers et résineux indéterminés avec érables rouges	22,4 ha
Résineux indéterminés et pruches du Canada avec érables rouges	22,2 ha



PERTURBATIONS NATURELLES

Absence



PRÉSENCE DE FRICHES

34,5 ha



ESPÈCES MENACÉES OU VULNÉRABLES



FLORE

Espèces désignées menacées ou vulnérables
Présence

Habitats forestiers des plantes menacées ou vulnérables
Aucun répertoire



FAUNE

Espèces désignées menacées ou vulnérables
Aucune répertoriée

Habitats fauniques désignés non enregistré au registre des aires protégées
Aucun répertoire



APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

Nombre

Régie inter municipale et municipale	0
Entreprise	4
Privé	0



PRESSIONS ANTHROPIQUES

- Agricole
- Creusage/remblayage
- Industrielle ou commerciale
- Transport
- Résidentielle
- Extraction



INFRASTRUCTURE LINÉAIRE

Gazoduc	Présence
Oléoduc	Absence
Oléoduc TransCanada	Projeté
Transport d'énergie	Présence



ACTIVITÉS FORESTIÈRES

- Coupe avec protection de la régénération
- Coupe totale
- Plantations
- Coupe partielle



PRODUCTEURS FORESTIERS

N/D



EXPLOITATIONS ACÉRIQUES EN PRODUCTION

1 répertoire



AUTRES ACTIVITÉS

Sentier cyclable et pédestre entre Oka et
Mont-Saint-Hilaire Absence

NOTES





TOPONYME

RESPONSABLE

CO_UICN DESIGNATION

HA_LEGAL



C-08

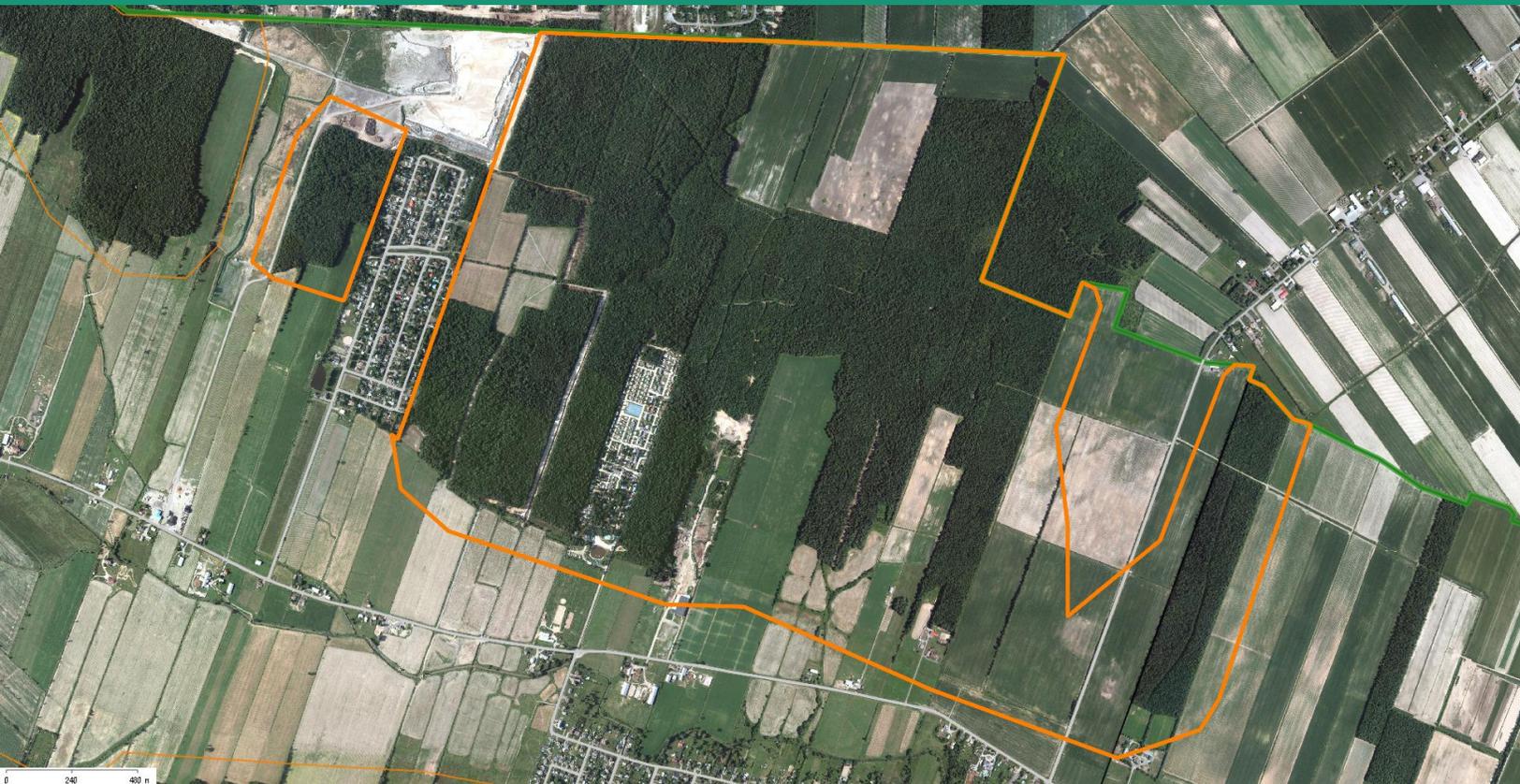


VILLE
Mascouche
Terrebonne

MRC/Agglomération
Les Moulins
Les Moulins



Communauté métropolitaine
de Montréal



Superficie du périmètre	547,5 ha
Superficie du couvert forestier	292,3 ha
Superficie en périmètre métropolitain	0,0 ha
Superficie en zone agricole (ha)	547,5 ha



IMPORTANCE RELATIVE DU COUVERT FORESTIER DU BOIS POUR LA MUNICIPALITÉ

Mascouche	1 %
Terrebonne	7 %



SUPERFICIE DE COUVERT FORESTIER

292,3 ha



Écosystème forestier exceptionnel
Absence



SUPERFICIE DES MILIEUX HUMIDES

73,3 ha



Cours d'eau
Rives, littoral, plaines inondables **Présence**



SUPERFICIE OCCUPÉE PAR LES PRINCIPAUX PEUPEMENTS MATURES ET VIEUX

35,5 ha

Prucheraie à pruches du Canada	12,8 ha
Sapinière à sapins baumiers et pins blancs avec érables rouges	11,4 ha
Résineux indéterminés et pins blancs avec érables rouges	11,3 ha



PERTURBATIONS NATURELLES

Absence



PRÉSENCE DE FRICHES

0,0 ha



ESPÈCES MENACÉES OU VULNÉRABLES



FLORE

Espèces désignées menacées ou vulnérables
Aucune répertoriée

Habitats forestiers des plantes
menacées ou vulnérables
Aucun répertoire



FAUNE

Espèces désignées menacées ou vulnérables
Aucune répertoriée

Habitats fauniques désignés
non enregistré au registre des aires protégées
Aucun répertoire





APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

Nombre

Régie inter municipale et municipale	0
Entreprise	0
Privé	0



PRESSIONS ANTHROPIQUES

- Agricole
- Résidentielle
- Creusage/remblayage
- Transport
- Extraction



INFRASTRUCTURE LINÉAIRE

Gazoduc	Absence
Oléoduc	Absence
Oléoduc TransCanada	Projeté
Transport d'énergie	Absence



ACTIVITÉS FORESTIÈRES

- Coupe avec protection de la régénération
- Coupe partielle



PRODUCTEURS FORESTIERS

N/D



EXPLOITATIONS ACÉRIQUES EN PRODUCTION

Aucune répertoriée



AUTRES ACTIVITÉS

Sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire Absence

NOTES





TOPONYME

RESPONSABLE

CO_UICN DESIGNATION

HA_LEGAL



C-14

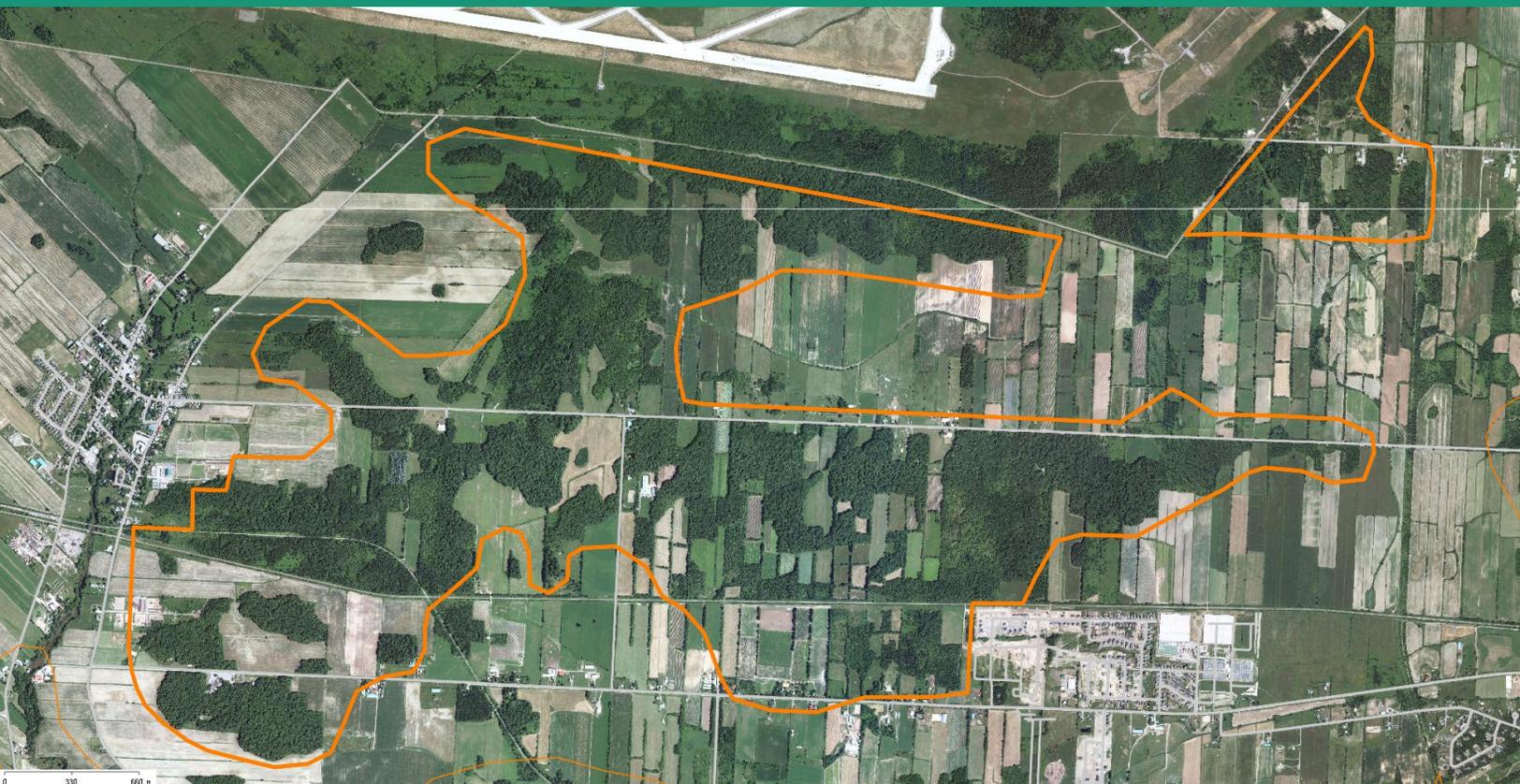


VILLE
Mirabel

MRC/Agglomération
Mirabel



Communauté métropolitaine
de Montréal



Superficie du périmètre	893,3 ha
Superficie du couvert forestier	462,9 ha
Superficie en périmètre métropolitain	0,0 ha
Superficie en zone agricole (ha)	889,3 ha



IMPORTANCE RELATIVE DU COUVERT FORESTIER DU BOIS POUR LA MUNICIPALITÉ

Mirabel 4 %



SUPERFICIE DE COUVERT FORESTIER

462,9 ha

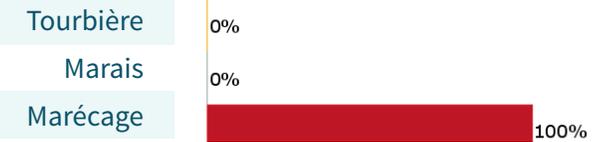


Écosystème forestier exceptionnel
Absence



SUPERFICIE DES MILIEUX HUMIDES

7,1 ha



Cours d'eau
Rives, littoral, plaines inondables **Présence**



SUPERFICIE OCCUPÉE PAR LES PRINCIPAUX PEUPEMENTS MATURES ET VIEUX

245,5 ha

Érablière à érables à sucre avec feuillus tolérants à l'ombre	127,0 ha
Érablière à érables à sucre	79,5 ha
Érablière à érables à sucre avec feuillus indéterminés	35,5 ha
Érablière à érables à sucre et/ou rouges avec feuillus tolérants à l'ombre	3,4 ha



PERTURBATIONS NATURELLES

Absence



PRÉSENCE DE FRICHES

24,7 ha



ESPÈCES MENACÉES OU VULNÉRABLES



FLORE

Espèces désignées menacées ou vulnérables
Présence

Habitats forestiers des plantes menacées ou vulnérables
Érablières à érable rouge ou forêts mélangées sur dépôts marins ou organiques présentant un mauvais drainage.



FAUNE

Espèces désignées menacées ou vulnérables
Présence

Habitats fauniques désignés non enregistré au registre des aires protégées
Aucun répertoire





APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

Nombre

Régie inter municipale et municipale	0
Entreprise	0
Privé	0



PRESSIONS ANTHROPIQUES

Agricole
Transport



INFRASTRUCTURE LINÉAIRE

Gazoduc	Absence
Oléoduc	Absence
Transport d'énergie	Présence



ACTIVITÉS FORESTIÈRES

Plantations
Coupe partielle



PRODUCTEURS FORESTIERS

N/D



EXPLOITATIONS ACÉRIQUES EN PRODUCTION

14 répertoriées



AUTRES ACTIVITÉS

Sentier cyclable et pédestre entre Oka et
Mont-Saint-Hilaire Absence

NOTES





TOPONYME

RESPONSABLE

CO_UICN DESIGNATION

HA_LEGAL



C-32



VILLE
Mascouche
Terrebonne

MRC/Agglomération
Les Moulins
Les Moulins



Communauté métropolitaine
de Montréal



Superficie du périmètre	307,0 ha
Superficie du couvert forestier	142,2 ha
Superficie en périmètre métropolitain	0,0 ha
Superficie en zone agricole (ha)	307,0 ha



IMPORTANCE RELATIVE DU COUVERT FORESTIER DU BOIS POUR LA MUNICIPALITÉ

Mascouche	3 %
Terrebonne	1 %



SUPERFICIE DE COUVERT FORESTIER

142,2 ha

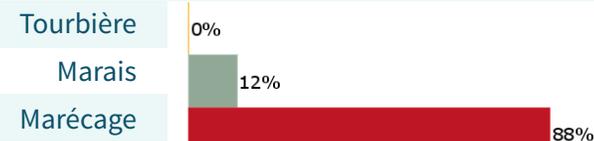


Écosystème forestier exceptionnel
Absence



SUPERFICIE DES MILIEUX HUMIDES

38,1 ha



Cours d'eau
Rives, littoral, plaines inondables **Présence**



SUPERFICIE OCCUPÉE PAR LES PRINCIPAUX PEUPEMENTS MATURES ET VIEUX

14,9 ha

Peupleraie à peupliers indistincts	8,9 ha
Feuillus tolérants à l'ombre avec érables à sucre et/ou rouges	6,0 ha



PERTURBATIONS NATURELLES

Absence



PRÉSENCE DE FRICHES

13,4 ha



ESPÈCES MENACÉES OU VULNÉRABLES



FLORE

Espèces désignées menacées ou vulnérables
Aucune répertoriée

Habitats forestiers des plantes
menacées ou vulnérables
Aucun répertoire



FAUNE

Espèces désignées menacées ou vulnérables
Aucune répertoriée

Habitats fauniques désignés
non enregistré au registre des aires protégées
Aucun répertoire



APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

	Nombre
Régie inter municipale et municipale	0
Entreprise	0
Privé	0



PRESSIONS ANTHROPIQUES

- Industrielle ou commerciale
- Transport
- Agricole
- Extraction



INFRASTRUCTURE LINÉAIRE

Gazoduc	Présence
Oléoduc	Absence
Oléoduc TransCanada	Projeté
Transport d'énergie	Présence



ACTIVITÉS FORESTIÈRES

- Coupe avec protection de la régénération
- Coupe partielle



PRODUCTEURS FORESTIERS

N/D



EXPLOITATIONS ACÉRIQUES EN PRODUCTION

Aucune répertoriée



AUTRES ACTIVITÉS

Sentier cyclable et pédestre entre Oka et
Mont-Saint-Hilaire Absence

NOTES





TOPONYME

RESPONSABLE

CO_UICN DESIGNATION

HA_LEGAL



C-33



VILLE
Charlemagne
Mascouche
Repentigny
Terrebonne

MRC/Agglomération
L'Assomption
Les Moulins
L'Assomption
Les Moulins



Communauté métropolitaine
de Montréal



Superficie du périmètre	770,7 ha
Superficie du couvert forestier	592,8 ha
Superficie en périmètre métropolitain	0,0 ha
Superficie en zone agricole (ha)	763,8 ha



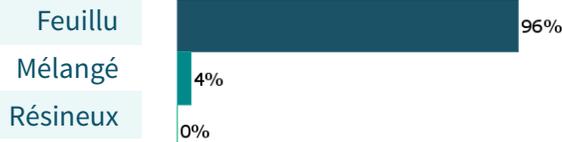
IMPORTANCE RELATIVE DU COUVERT FORESTIER DU BOIS POUR LA MUNICIPALITÉ

Charlemagne	0 %
Mascouche	10 %
Repentigny	36 %
Terrebonne	0 %



SUPERFICIE DE COUVERT FORESTIER

592,8 ha

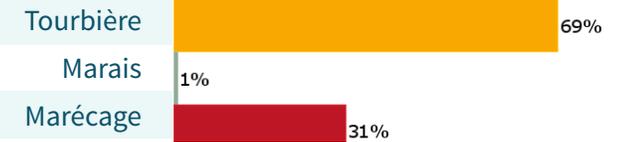


Écosystème forestier exceptionnel
Absence



SUPERFICIE DES MILIEUX HUMIDES

125,2 ha



Cours d'eau
Rives, littoral, plaines inondables **Présence**



SUPERFICIE OCCUPÉE PAR LES PRINCIPAUX PEUPELEMENTS MATURES ET VIEUX

82,7 ha

Érablière à érables à sucre avec feuillus tolérants à l'ombre	34,3 ha
Érablière à érables à sucre	23,4 ha
Érablière à érables à sucre et/ou rouges avec feuillus tolérants à l'ombre	6,9 ha
Feuillus tolérants à l'ombre avec érables à sucre	6,8 ha
Érablière à érables à sucre et/ou rouges avec feuillus indéterminés	6,6 ha
Peupleraie à peupliers indistincts avec érables rouges	4,2 ha



PERTURBATIONS NATURELLES

Absence



PRÉSENCE DE FRICHES

24,8 ha



ESPÈCES MENACÉES OU VULNÉRABLES



FLORE

Espèces désignées menacées ou vulnérables
Présence

Habitats forestiers des plantes menacées ou vulnérables
Érablières à érable rouge ou forêts mélangées sur dépôts marins ou organiques présentant un mauvais drainage.



FAUNE

Espèces désignées menacées ou vulnérables
Présence

Habitats fauniques désignés non enregistré au registre des aires protégées
Aucun répertoire





APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

Nombre

Régie inter municipale et municipale	0
Entreprise	0
Privé	0



PRESSIONS ANTHROPIQUES

- Transport
- Résidentielle
- Industrielle ou commerciale
- Agricole



INFRASTRUCTURE LINÉAIRE

Gazoduc	Présence
Oléoduc	Absence
Oléoduc TransCanada	Projeté
Transport d'énergie	Présence



ACTIVITÉS FORESTIÈRES

- Coupe avec protection de la régénération
- Coupe totale
- Plantations
- Coupe partielle



PRODUCTEURS FORESTIERS

N/D



EXPLOITATIONS ACÉRIQUES EN PRODUCTION

4 répertoriées



AUTRES ACTIVITÉS

Sentier cyclable et pédestre entre Oka et
Mont-Saint-Hilaire Absence

NOTES





TOPONYME

RESPONSABLE

CO_UICN DESIGNATION

HA_LEGAL



C-34

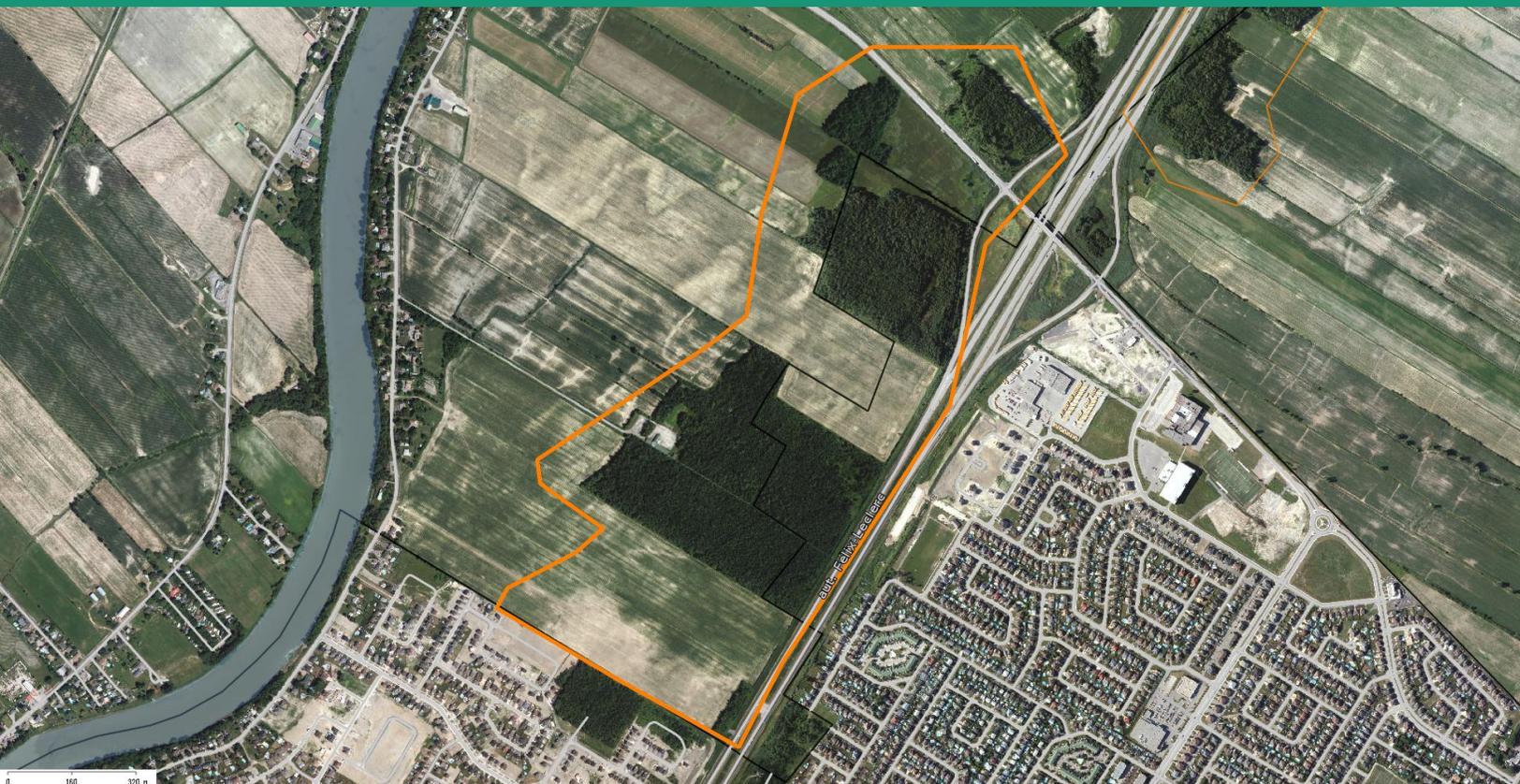


VILLE
L'Assomption
Repentigny

MRC/Agglomération
L'Assomption
L'Assomption



Communauté métropolitaine
de Montréal



Superficie du périmètre	109,3 ha
Superficie du couvert forestier	40,2 ha
Superficie en périmètre métropolitain	0,0 ha
Superficie en zone agricole (ha)	109,1 ha



IMPORTANCE RELATIVE DU COUVERT FORESTIER DU BOIS POUR LA MUNICIPALITÉ

L'Assomption	1 %
Repentigny	3 %



SUPERFICIE DE COUVERT FORESTIER

40,2 ha



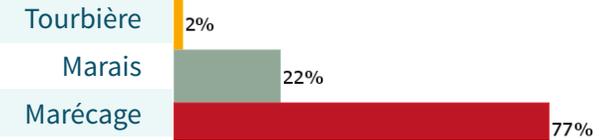
Écosystème forestier exceptionnel

Absence



SUPERFICIE DES MILIEUX HUMIDES

4,8 ha



Cours d'eau

Rives, littoral, plaines inondables

Présence



SUPERFICIE OCCUPÉE PAR LES PRINCIPAUX PEUPELEMENTS MATURES ET VIEUX

0,0 ha



PERTURBATIONS NATURELLES

Absence



PRÉSENCE DE FRICHES

7,2 ha



ESPÈCES MENACÉES OU VULNÉRABLES



FLORE

Espèces désignées menacées ou vulnérables

Aucune répertoriée

Habitats forestiers des plantes menacées ou vulnérables

Aucun répertoire



FAUNE

Espèces désignées menacées ou vulnérables

Aucune répertoriée

Habitats fauniques désignés non enregistré au registre des aires protégées

Aucun répertoire





APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

Nombre

Régie inter municipale et municipale	0
Entreprise	0
Privé	0



PRESSIONS ANTHROPIQUES

Agricole
Transport



INFRASTRUCTURE LINÉAIRE

Gazoduc	Présence
Oléoduc	Absence
Oléoduc TransCanada	Projeté
Transport d'énergie	Absence



ACTIVITÉS FORESTIÈRES

Aucune de répertoire



PRODUCTEURS FORESTIERS

N/D



EXPLOITATIONS ACÉRIQUES EN PRODUCTION

Aucune répertoriée



AUTRES ACTIVITÉS

Sentier cyclable et pédestre entre Oka et
Mont-Saint-Hilaire Absence

NOTES





TOPONYME

RESPONSABLE

CO_UICN DESIGNATION

HA_LEGAL



C-36

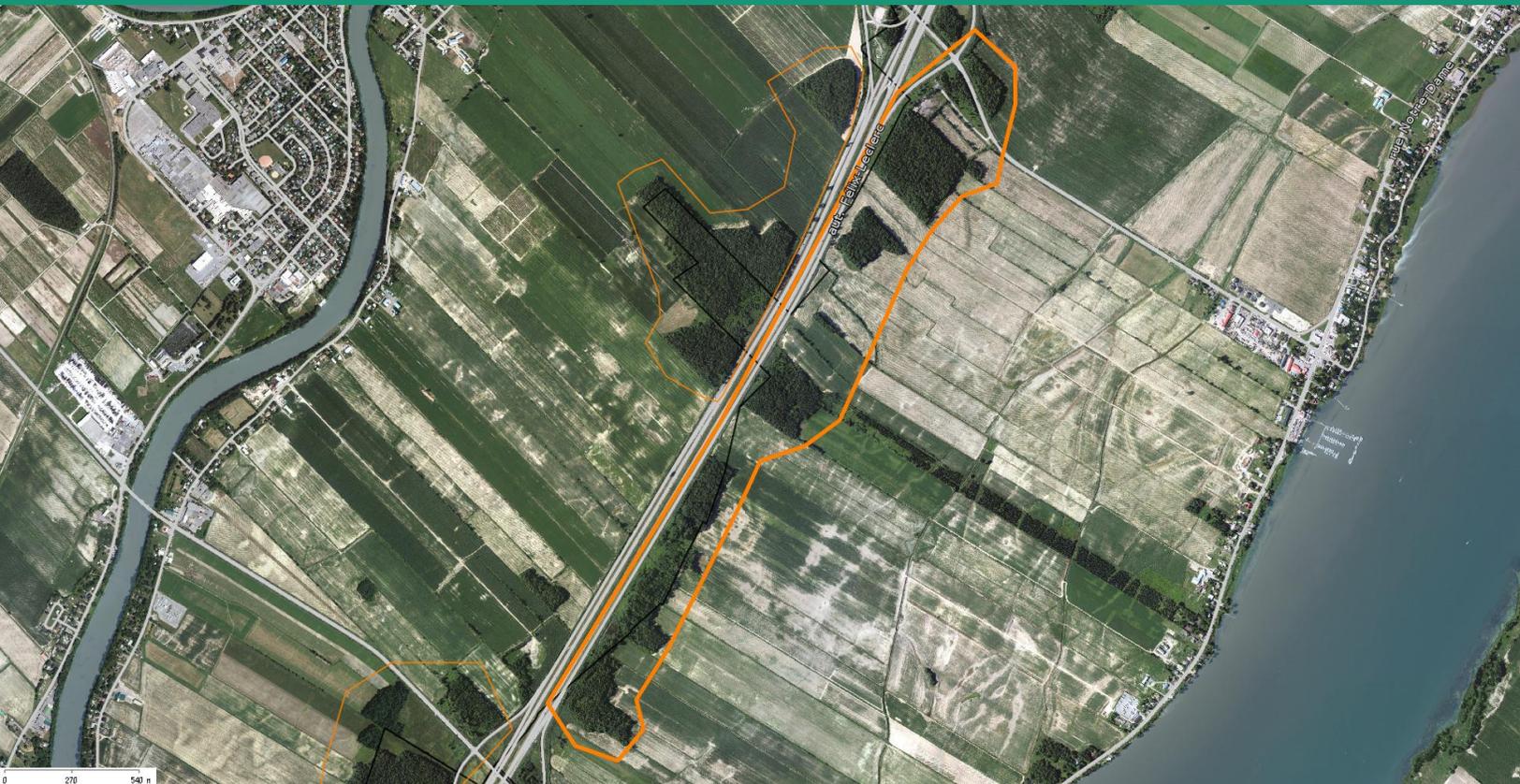


VILLE
L'Assomption
Saint-Sulpice

MRC/Agglomération
L'Assomption
L'Assomption



Communauté métropolitaine
de Montréal



Superficie du périmètre	112,5 ha
Superficie du couvert forestier	32,2 ha
Superficie en périmètre métropolitain	0,0 ha
Superficie en zone agricole (ha)	112,5 ha



IMPORTANCE RELATIVE DU COUVERT FORESTIER DU BOIS POUR LA MUNICIPALITÉ

L'Assomption	0 %
Saint-Sulpice	4 %



SUPERFICIE DE COUVERT FORESTIER

32,2 ha

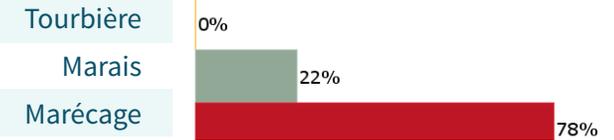


Écosystème forestier exceptionnel
Absence



SUPERFICIE DES MILIEUX HUMIDES

6,3 ha



Cours d'eau
Rives, littoral, plaines inondables **Présence**



SUPERFICIE OCCUPÉE PAR LES PRINCIPAUX PEUPELEMENTS MATURES ET VIEUX

0,0 ha



PERTURBATIONS NATURELLES

Absence



PRÉSENCE DE FRICHES

5,6 ha



ESPÈCES MENACÉES OU VULNÉRABLES



FLORE

Espèces désignées menacées ou vulnérables

Aucune répertoriée

Habitats forestiers des plantes menacées ou vulnérables

Aucun répertoire



FAUNE

Espèces désignées menacées ou vulnérables

Aucune répertoriée

Habitats fauniques désignés non enregistré au registre des aires protégées

Aucun répertoire





APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

Nombre

Régie inter municipale et municipale	0
Entreprise	0
Privé	0



PRESSIONS ANTHROPIQUES

Agricole
Transport



INFRASTRUCTURE LINÉAIRE

Gazoduc	Présence
Oléoduc	Absence
Oléoduc TransCanada	Projeté
Transport d'énergie	Absence



ACTIVITÉS FORESTIÈRES

Coupe totale



PRODUCTEURS FORESTIERS

N/D



EXPLOITATIONS ACÉRIQUES EN PRODUCTION

Aucune répertoriée



AUTRES ACTIVITÉS

Sentier cyclable et pédestre entre Oka et
Mont-Saint-Hilaire Absence

NOTES





TOPONYME

RESPONSABLE

CO_UICN DESIGNATION

HA_LEGAL

